

@ secretariat-general@mairie-bagneux.fr

**Mesdames et Messieurs les membres du Conseil
municipal**

Bagneux, le 8 avril 2026

**Objet : convocation à la séance du Conseil municipal en date du mardi 14
avril 2026**

Cher(e) collègue,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine séance ordinaire du Conseil
municipal qui aura lieu le :

MARDI 14 AVRIL 2026

à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux.

À 20h00

Je vous prie de trouver ci-joint, en annexe à la présente convocation, l'ordre du
jour de cette même séance ainsi que les rapports de présentation y afférents.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, **Cher(e) Collègue**, l'expression de mes salutations
distinguées.



La Maire,

HÉLÈNE CILLIERES

Copie au personnes suivantes :

Mme Cécile ALLIAUD, Directrice générale des services, Mmes Annabelle MÉNET, Isabelle VÉRON,
Chloé MELY-DUMORTIER, Chloé LORIDANT, Directrices générales adjointes des services, Lysiane
ALÉZARD, Directrice du Cabinet du Maire

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MARDI 14 AVRIL 2026

Administration générale

- 1- Compte rendu de la séance précédente (17 février 2026)
Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal en date du mardi 17 février 2026

Administration générale

- 2- Compte rendu de la séance précédente (21 mars 2026)
Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal en date du samedi 21 mars 2026

Administration générale

- 3- Conseil d'administration de la SADEV 94
Désignation d'un représentant de la Commune au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de la SADEV 94

Administration générale

- 4- SEMABA
Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la SEMABA

Administration générale

- 5- Société coopérative de production d'HLM SEQENS accession
Désignation de l'élu habilité à représenter la Commune, au Conseil d'administration de la société Coopérative de production d'HLM Seqens accession, appartenant à SEQENS, au sein du collège des collectivités

Administration générale

- 6- Logipostel
Désignation d'un représentant de la commune au sein du Conseil d'administration de Logipostel

Administration générale

- 7- Organisme foncier solidaire La coopérative foncière francilienne
Désignation d'un représentant de la commune à l'assemblée générale de la Coopérative Foncière Francilienne

Administration générale

- 8- Conseil d'administration IDF HABITAT
Désignation des représentants de la commune au Conseil d'administration de la société IDF HABITAT

Administration générale

- 9- Syndicats intercommunaux / SIPPAREC
Désignation des représentants de la commune au Comité syndical du SIPPAREC

Administration générale

- 10- Comité de suivi de l'opération géothermique Bagneux-Chatillon
Désignation des représentants de la commune au Comité de suivi de l'opération géothermique Bagneux-Chatillon

Administration générale

- 11- Syndicats intercommunaux / SIFUREP
Désignation des représentants de la commune au Comité syndical du SIFUREP

Administration générale

- 12- Syndicats intercommunaux / SIGEIF
Désignation des représentants de la commune au Comité syndical du SIGEIF

Administration générale

- 13- Syndicats intercommunaux / Association SYNCOM
Désignation des représentants de la commune au Conseil d'administration de l'association SYNCOM

Administration générale

- 14- Syndicat mixte ouvert AGEMOB
Désignation des représentants de la commune au syndicat mixte ouvert Agence métropolitaine des mobilités partagées (AGEMOB)

Administration générale

- 15- Comité stratégique de la Société des Grands Projets (SGP)
Désignation des représentants de la commune au Comité stratégique de la Société des Grands Projets (SGP)

Administration générale

- 16- Conférence Territoriale de la Vallée Scientifique de la Bièvre
Désignation d'un représentant de la Commune à la Conférence Territoriale de la Vallée Scientifique de la Bièvre

Administration générale

- 17- CoDERST (Conseil Départemental de l'environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques)
Proposition d'un représentant de la Commune en vue de sa désignation par le Préfet des Hauts-de-Seine pour siéger au Conseil Départemental de l'environnement et des risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST)

Administration générale

- 18- Commission départementale de sécurité et d'accessibilité
Désignation de représentants de la Commune au sein de la Commission départementale de sécurité et d'accessibilité

Administration générale

- 19- Commission locale d'information (CLI) du CEA de Fontenay-aux-Roses
Désignation d'un représentant de la commune devant siéger au sein de la Commission locale d'information (CLI) du CEA de Fontenay-aux-Roses

Administration générale

- 20- Conférence intercommunale Bagneux-Malakoff
Désignation de trois membres du Conseil municipal participant à la Conférence intercommunale Bagneux-Malakoff portant sur l'exploitation de la cuisine centrale de Bagneux

Administration générale

- 21- Association des Maires Ville et Banlieue de France
Désignation des représentants de la commune devant siéger à l'association des Maires Ville et Banlieue de France

Administration générale

- 22- Associations intercommunales / ORBIVAL
Désignation d'un représentant devant siéger au sein de l'association ORBIVAL, "un métro pour la banlieue"

Administration générale

- 23- Associations intercommunales / VVL
Désignation de représentants de la commune pour siéger au sein des organismes statutaires de l'association Vacances Voyages Loisirs (V.V.L.)

Administration générale

- 24- Associations / "Temps Libre, Le Réseau"
Désignation d'un représentant de la commune à l'Assemblée Générale de l'association "Temps Libre, Le Réseau"

Administration générale

- 25- Associations / Espérance Hauts-de-Seine
Désignation de représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration de l'association Espérance Hauts-de-Seine

Administration générale

- 26- Associations intercommunales / ADIB
Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration de l'Association de Développement Intercommunal des Blagis (ADIB)

Administration générale

- 27- Associations locales / Régie de Quartier de Bagneux
Désignation des représentants de la commune au Conseil d'administration de l'association "Régie de quartier de Bagneux"

Administration générale

- 28- Associations locales / Foyer des jeunes travailleurs "Victor Hugo"
Désignation de représentants de la commune au conseil d'administration de l'association Foyer des jeunes travailleurs "Victor Hugo"

Administration générale

- 29- Associations locales / Syndicat d'initiative de Bagneux
Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration du Syndicat d'initiative de Bagneux

Administration générale

- 30- Associations locales / Amicale nationale des Bagneux de France
Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration de l'Amicale nationale des Bagneux de France

Administration générale

- 31- Associations locales / Office balnéolais du sport (OBS)
Désignation des représentants de la Commune au conseil d'administration de l'Office balnéolais du sport

Administration générale

- 32- Associations / Comité de jumelage
Désignation de représentants de la Commune au sein de l'association Comité de jumelage

Administration générale

- 33- Associations / Plus Petit Cirque du Monde (PPCM)
Désignation d'un représentant de la commune au conseil d'administration de l'association Plus Petit Cirque du Monde (PPCM)

Administration générale

- 34- Associations / Clos des sources
Désignation de représentants de la Commune au conseil d'administration de l'association "Clos des sources - Maison des matrimoines et patrimoines de

Bagneux".

Administration générale

- 35- Bagneux environnement
Désignation de représentants de la Commune au conseil d'administration de l'association Bagneux environnement

Administration générale

- 36- Etablissements d'enseignement secondaire / Collège Romain Rolland
Désignation des représentants de la commune au Conseil d'administration du collège Romain Rolland

Administration générale

- 37- Etablissements d'enseignement secondaire / collège Joliot-Curie
Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration du collège Joliot-Curie

Administration générale

- 38- Etablissement d'enseignement secondaire / collège Henri Barbusse
Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration du collège Henri Barbusse

Administration générale

- 39- Etablissements d'enseignement secondaire / lycée Léonard de Vinci
Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration du lycée Léonard de Vinci

Administration générale

- 40- Etablissements Saint Gabriel
Désignation des représentants de la commune au Conseil d'établissement des collège et lycée de l'établissement d'enseignement privé Saint-Gabriel

Administration générale

- 41- Ecoles maternelles et élémentaires
Désignation des représentants de la commune au sein des conseils d'écoles des écoles maternelles et élémentaires

Administration générale

- 42- Etablissements publics de la ville / CCAS
Fixation du nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS

Administration générale

- 43- Etablissement public de la ville / CCAS
Election des représentants de la Commune au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

Administration générale

- 44- Conseil local de sécurité et prévention de la délinquance et radicalisation
Constitution du Conseil local de sécurité et prévention de la délinquance et radicalisation et fixation du nombre de représentants issus du Conseil municipal

Administration générale

- 45- Commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées et fixation du nombre de représentants du Conseil municipal
Création de la Commission Communale d'Accessibilité aux personnes handicapées et fixation du nombre de représentants du Conseil municipal

Administration générale

- 46- Commission consultative des marchés d'approvisionnement
Création de la Commission Consultative des Marchés d'Approvisionnement et fixation du nombre de ses représentants

Administration générale

- 47- Conseil local de la transition écologique (CLTE)
Désignation des représentants du Conseil municipal au Conseil local de la transition écologique (CLTE)

Administration générale

- 48- Commission d'appel d'offres
Elections des membres de la Commission d'appel d'offres

Administration générale

- 49- Groupe Agence France Locale
Désignation des représentants de la commune à l'assemblée générale du groupe Agence France Locale

Administration générale

- 50- Commissions de délégation ou concession de service public
Création de commissions de délégation ou concession de service public et désignation des membres qui y siégeront

Administration générale

- 51- Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)
Constitution de la commission consultative des services publics locaux et désignation des représentants du Conseil municipal ainsi que les associations siégeant au sein de la CCSPL

Marchés publics et concession de service public

- 52- Autorisation donnée au maire pour la passation et la signature d'un appel

d'offre ouvert relatif aux travaux de rénovation thermique de l'élémentaire Joliot Curie (phase 3)

Passation et signature d'un appel d'offre ouvert relatif aux travaux de rénovation thermique de l'élémentaire Joliot Curie (phase 3)

Citoyenneté et vie des quartiers

53- Subvention de fonctionnement à l'association des commerçants de Bagneux
Attribution d'une subvention de fonctionnement de 5 000 euros à l'Association des commerçants de Bagneux au titre de l'exercice 2026.

Voeux

54- Vœu contre le racisme
Vœu du Conseil municipal de Bagneux en soutien à Bally BAGAYOKO, Maire de Saint-Denis et Pierrefitte-sur-Seine, et à l'ensemble des élu.es de la République victimes de racisme

Voeux

55- Vœu pour un lycée d'enseignement général à Bagneux
Vœu pour un lycée d'enseignement général à Bagneux

- Information du Conseil municipal sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoir issue des dispositions de l'article L. 2122-22.
- Questions diverses.

Bagneux, le 21 avril 2026

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MARDI 14 AVRIL 2026

Administration Générale

- 1- Compte rendu de la séance précédente (17 février 2026)
Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal en date du mardi 17 février 2026

Administration Générale

- 2- Compte rendu de la séance précédente (21 mars 2026)
Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal en date du samedi 21 mars 2026

Administration Générale

- 3- Conseil d'administration de la SADEV 94
Désignation d'un représentant de la Commune au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de la SADEV 94

Administration Générale

- 4- SEMABA
Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la SEMABA

Administration Générale

- 5- Société coopérative de production d'HLM SEQENS accession
Désignation de l' élu habilité à représenter la Commune, au Conseil d'administration de la société Coopérative de production d'HLM Seqens accession, appartenant à SEQENS, au sein du collège des collectivités

Administration Générale

- 6- Logipostel
Désignation d'un représentant de la commune au sein du Conseil d'administration de Logipostel

Administration Générale

- 7- Organisme foncier solidaire La coopérative foncière francilienne
Désignation d'un représentant de la commune à l'assemblée générale de la Coopérative Foncière Francilienne

Administration Générale

- 8- Conseil d'administration IDF HABITAT
Désignation des représentants de la commune au Conseil d'administration de la société IDF HABITAT

Administration Générale

- 9- Syndicats intercommunaux / SIPPAREC
Désignation des représentants de la commune au Comité syndical du SIPPAREC

Administration Générale

- 10- Comité de suivi de l'opération géothermique Bagneux-Chatillon
Désignation des représentants de la commune au Comité de suivi de l'opération géothermique Bagneux-Chatillon

Administration Générale

- 11- Syndicats intercommunaux / SIFUREP
Désignation des représentants de la commune au Comité syndical du SIFUREP

Administration Générale

- 12- Syndicats intercommunaux / SIGEIF
Désignation des représentants de la commune au Comité syndical du SIGEIF

Administration Générale

- 13- Syndicats intercommunaux / Association SYNCOM
Désignation des représentants de la commune au Conseil d'administration de l'association SYNCOM

Administration Générale

- 14- Syndicat mixte ouvert AGEMOB
Désignation des représentants de la commune au syndicat mixte ouvert Agence métropolitaine des mobilités partagées (AGEMOB)

Administration Générale

- 15- Comité stratégique de la Société des Grands Projets (SGP)
Désignation des représentants de la commune au Comité stratégique de la Société des Grands Projets (SGP)

Administration Générale

- 16- Conférence Territoriale de la Vallée Scientifique de la Bièvre
Désignation d'un représentant de la Commune à la Conférence Territoriale de la Vallée Scientifique de la Bièvre

Administration Générale

- 17- CoDERST (Conseil Départemental de l'environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques)
Proposition d'un représentant de la Commune en vue de sa désignation par le Préfet des Hauts-de-Seine pour siéger au Conseil Départemental de l'environnement et des risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST)

Administration Générale

- 18- Commission départementale de sécurité et d'accessibilité
Désignation de représentants de la Commune au sein de la Commission départementale de sécurité et d'accessibilité

Administration Générale

- 19- Commission locale d'information (CLI) du CEA de Fontenay-aux-Roses
Désignation d'un représentant de la commune devant siéger au sein de la Commission locale d'information (CLI) du CEA de Fontenay-aux-Roses

Administration Générale

- 20- Conférence intercommunale Bagneux-Malakoff
Désignation de trois membres du Conseil municipal participant à la Conférence intercommunale Bagneux-Malakoff portant sur l'exploitation de la cuisine centrale de Bagneux

Administration Générale

- 21- Association des Maires Ville et Banlieue de France
Désignation des représentants de la commune devant siéger à l'association des Maires Ville et Banlieue de France

Administration Générale

- 22- Associations intercommunales / ORBIVAL
Désignation d'un représentant devant siéger au sein de l'association ORBIVAL, "un métro pour la banlieue"

Administration Générale

- 23- Associations intercommunales / VVL
Désignation de représentants de la commune pour siéger au sein des organismes statutaires de l'association Vacances Voyages Loisirs (V.V.L.)

Administration Générale

- 24- Associations / "Temps Libre, Le Réseau"
Désignation d'un représentant de la commune à l'Assemblée Générale de l'association "Temps Libre, Le Réseau"

Administration Générale

- 25- Associations / Espérance Hauts-de-Seine
Désignation de représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration de l'association Espérance Hauts-de-Seine

Administration Générale

- 26- Associations intercommunales / ADIB
Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration de l'Association de Développement Intercommunal des Blagis (ADIB)

Administration Générale

- 27- Associations locales / Régie de Quartier de Bagneux
Désignation des représentants de la commune au Conseil d'administration de l'association "Régie de quartier de Bagneux"

Administration Générale

- 28- Associations locales / Foyer des jeunes travailleurs "Victor Hugo"
Désignation de représentants de la commune au conseil d'administration de l'association Foyer des jeunes travailleurs "Victor Hugo"

Administration Générale

- 29- Associations locales / Syndicat d'initiative de Bagneux
Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration du Syndicat d'initiative de Bagneux

Administration Générale

- 30- Associations locales / Amicale nationale des Bagneux de France
Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration de l'Amicale nationale des Bagneux de France

Administration Générale

- 31- Associations locales / Office balnéolais du sport (OBS)
Désignation des représentants de la Commune au conseil d'administration de l'Office balnéolais du sport

Administration Générale

- 32- Associations / Comité de jumelage

Désignation de représentants de la Commune au sein de l'association Comité de jumelage

Administration Générale

33- Associations / Plus Petit Cirque du Monde (PPCM)

Désignation d'un représentant de la commune au conseil d'administration de l'association Plus Petit Cirque du Monde (PPCM)

Administration Générale

34- Associations / Clos des sources

Désignation de représentants de la Commune au conseil d'administration de l'association "Clos des sources - Maison des matrimoines et patrimoines de Bagneux".

Administration Générale

35- Bagneux environnement

Désignation de représentants de la Commune au conseil d'administration de l'association Bagneux environnement

Administration Générale

36- Etablissements d'enseignement secondaire / Collège Romain Rolland

Désignation des représentants de la commune au Conseil d'administration du collège Romain Rolland

Administration Générale

37- Etablissements d'enseignement secondaire / collège Joliot-Curie

Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration du collège Joliot-Curie

Administration Générale

38- Etablissement d'enseignement secondaire / collège Henri Barbusse

Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration du collège Henri Barbusse

Administration Générale

39- Etablissements d'enseignement secondaire / lycée Léonard de Vinci

Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration du lycée Léonard de Vinci

Administration Générale

40- Etablissements Saint Gabriel

Désignation des représentants de la commune au Conseil d'établissement des collège et lycée de l'établissement d'enseignement privé Saint-Gabriel

Administration Générale

- 41- Ecoles maternelles et élémentaires
Désignation des représentants de la commune au sein des conseils d'écoles des écoles maternelles et élémentaires

Administration Générale

- 42- Etablissements publics de la ville / CCAS
Fixation du nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS

Administration Générale

- 43- Etablissement public de la ville / CCAS
Election des représentants de la Commune au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

Administration Générale

- 44- Conseil local de sécurité et prévention de la délinquance et radicalisation
Constitution du Conseil local de sécurité et prévention de la délinquance et radicalisation et fixation du nombre de représentants issus du Conseil municipal

Administration Générale

- 45- Commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées et fixation du nombre de représentants du Conseil municipal
Création de la Commission Communale d'Accessibilité aux personnes handicapées et fixation du nombre de représentants du Conseil municipal

Administration Générale

- 46- Commission consultative des marchés d'approvisionnement
Création de la Commission Consultative des Marchés d'Approvisionnement et fixation du nombre de ses représentants

Administration Générale

- 47- Conseil local de la transition écologique (CLTE)
Désignation des représentants du Conseil municipal au Conseil local de la transition écologique (CLTE)

Administration Générale

- 48- Commission d'appel d'offres
Elections des membres de la Commission d'appel d'offres

Administration Générale

- 49- Groupe Agence France Locale

Administration Générale

- 50- Commissions de délégation ou concession de service public
Création de commissions de délégation ou concession de service public et désignation des membres qui y siégeront

Administration Générale

- 51- Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)
Constitution de la commission consultative des services publics locaux et désignation des représentants du Conseil municipal ainsi que les associations siégeant au sein de la CCSPL

Marchés Publics Et Concession De Service Public

- 52- Autorisation donnée au maire pour la passation et la signature d'un appel d'offre ouvert relatif aux travaux de rénovation thermique de l'élémentaire Joliot Curie (phase 3)
Passation et signature d'un appel d'offre ouvert relatif aux travaux de rénovation thermique de l'élémentaire Joliot Curie (phase 3)

Citoyenneté Et Vie Des Quartiers

- 53- Subvention de fonctionnement à l'association des commerçants de Bagneux
Attribution d'une subvention de fonctionnement de 5 000 euros à l'Association des commerçants de Bagneux au titre de l'exercice 2026.

Voeux

- 54- Vœu contre le racisme
Vœu du Conseil municipal de Bagneux en soutien à Bally BAGAYOKO, Maire de Saint-Denis et Pierrefitte-sur-Seine, et à l'ensemble des élu.es de la République victimes de racisme

Voeux

- 55- Vœu pour un lycée d'enseignement général à Bagneux
Vœu pour un lycée d'enseignement général à Bagneux

COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le quatorze avril, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 8 avril 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de
membres composant le
Conseil municipal : 43

Nombre de membres
présents et représentés
lors de la séance, à
l'appel :

- présents : 41
- représentés : 2
- absents : 0

Étaient présents :

Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Mouloud HADDAD, Madame Corinne PUJOL, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Farid HOUSNI, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Kevin NOUAR, Madame Fanny DOUVILLE, Madame Laura STORNI, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Monica FABRE, Monsieur Maxime FAURE, Madame Christiane HOCHET, Monsieur Thierry TANZILLI, Monsieur Marc ABRAMSON, Madame Laurence SALAUN, Madame Marlyse MONNEY, Monsieur Naïm BEN ROMDHANE, Monsieur Moussa KONATE, Madame Sabine GRAUX, Madame Adria NECIR, Monsieur Guillaume PEAN, Monsieur Anthony LAFITTE, Monsieur Hakim ABDOU, Madame Béatrice BORZACCA, Madame Léa BIZERAY, Monsieur Valentin GARNIER, Monsieur Bidjad CHAOUCH, Madame Jeanne QUILGARS-NUNES, Monsieur Soheib MABROUKI, Madame Laura HINIGER-KIEFFER, Monsieur Jean-Luc ROUSSEAU, Monsieur Antonio CEDIÉL, Madame Julienne KUETCHA DABOVE SIMO, Madame Raphaëlle PIGNARRE, Madame Anabelle GUEDJ, Monsieur Augustin BIETTE, Monsieur Saloum KEITA

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur James NDJEHOYA à Monsieur Kevin NOUAR, Madame Blondine B.CANAL à Madame Aïcha MOUTAOUKIL

Votes pour : 43
Votes contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

La Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

M. Mouloud HADDAD ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

DEL_20260414_1

**Approbation du compte rendu de la
séance du Conseil municipal en date du
mardi 17 février 2026**



COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20260414_1

Administration générale

Compte rendu de la séance précédente (17 février 2026)

Objet : Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal en date du mardi 17 février 2026

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;

Considérant qu'il y a lieu d'adopter le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 17 février 2026 qui a été dressé des interventions des conseillers municipaux à l'occasion de cette séance sur la base de la retransmission sténographique qui en a été faite ;

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : le compte rendu de la séance précédente en date du 17 février 2026, tel que joint en annexe à la présente délibération sous forme d'une retranscription sténographique, est approuvé

Article 2 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérecours citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 4 : la présente délibération sera transmise au Préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge, et publiée en ligne sur le site Internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

**Pour extrait conforme,
Pour la Maire, et par délégation,**

Signé électroniquement par : Cécile ALLIAUD
Date de signature : 16/04/2026
Qualité : Directrice Générale des Services



Bagneux

- : - : - : - : -

CONSEIL MUNICIPAL

- : - : - : - : -

- 17 FÉVRIER 2026 -

Corinne Imbertie

Sténotypiste de Conférences
120, avenue Roger Salengro
92 290 Châtenay-Malabry



06 09 06 67 01

corinne.imbertie@gmail.com

SOMMAIRE

ADMINISTRATION GENERALE.....	3
1 - COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE (16 DECEMBRE 2025)	3
Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal en date du mardi 16 décembre 2025.....	3
TRANQUILLITE ET SECURITE PUBLIQUES.....	3
2 - ARRETE MUNICIPAL UNIQUE RELATIF AU RESPECT DU CADRE DE VIE - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL.....	3
Information du Conseil municipal relative aux évolutions apportées à l'arrêté municipal pour le respect du cadre de vie.....	3
AMENAGEMENT URBAIN.....	5
3 - MODIFICATION DE DROIT COMMUN N° 1 DU PLUi DE VALLEE SUD - GRAND PARIS.....	5
Information du Conseil Municipal relative à la modification de droit commun n° 1 du PLUi de Vallée Sud - Grand Paris	5
4 - PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT (PPA) DE VALLEE SUD -GRAND PARIS.....	7
Approbation du Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) de Vallée Sud - Grand Paris.....	7
5 - ZAC DES MUSICIENS - PROLONGEMENT DE LA RUE MANUEL DE FALLA	8
Prolongement de la rue Manuel de Falla, située sur la parcelle M54 dans la ZAC des Musiciens, pour la desserte du Collège Joliot Curie.....	8
6 - LYCEE AVANT LE LYCEE - RENOUVELLEMENT CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE SNC LES MATHURINS	8
Lycée avant le lycée - Approbation du renouvellement de la convention d'occupation précaire avec la société « SNC Les Mathurins à Bagneux » relative à l'occupation précaire d'une emprise du terrain situé au 19 rue de la Fontaine à Bagneux (lot F1)	8
7 - CONVENTION DE FINANCEMENT POUR UNE ETUDE D'ETUDIANTS DE MASTER	9
Convention de partenariat entre l'École d'Urbanisme de Paris, les Villes d'Arcueil, Bagneux et Cachan pour la réalisation d'une étude sur la mutation économique de la RD920.....	9
BATIMENTS	12
8 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITE EN ÎLE-DE-FRANCE (SIGEIF).....	12
Communication au Conseil municipal du rapport du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF) établi au titre des années 2022, 2023 et 2024	12
9 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR LES ENERGIES ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC)	13
Communication au Conseil municipal des rapports d'activité du SIPPEREC établi au titre des années 2023 et 2024.....	13



ESPACE PUBLIC ET MOBILITES	14
10 - DSP RELATIVE A LA GESTION DU STATIONNEMENT PAYANT EN OUVRAGE ET SUR VOIRIE (CRACL 2024).....	14
Communication au conseil municipal du rapport d'activité annuel pour l'année 2024 relatif à la délégation de service public pour l'exploitation du stationnement payant en ouvrage et sur voirie confiée à la société Transdev	14
HABITAT.....	16
11 - GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE LA COOPERATIVE FONCIERE FRANCILIENNE POUR UN EMPRUNT SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	16
Octroi de la garantie communale au profit de la Coopérative Foncière Francilienne pour un prêt de 1 270 948 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations destiné à financer l'acquisition du foncier d'une opération de logements en BRS située rue du Général Sarrail à Bagneux	16
12 - GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE LA COOPERATIVE FONCIERE FRANCILIENNE POUR UN EMPRUNT SOUSCRIT AUPRES D'ACTION LOGEMENT SERVICES	17
Octroi de la garantie communale au profit de la Coopérative Foncière Francilienne pour un prêt de 360 000 € souscrit auprès d'Action logement services destiné à financer l'acquisition du foncier d'une opération de logements en BRS située rue du Général Sarrail à Bagneux.....	17
13 - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION BILATERALE 2024-2026 ENTRE CDC HABITAT SOCIAL ET LA COMMUNE, RELATIVE A LA GESTION EN FLUX	18
Approbation de l'avenant n° 1 à la convention bilatérale 2024-2026 du 4 février 2025 entre CDC Habitat et la commune de Bagneux, déterminant les règles applicables à la commune, réservataire de logements sociaux, sur son territoire communal	18
FINANCES	18
14 - CONVENTION FINANCIERE PORTANT SUR LES CHARGES D'ELECTRICITE ENTRE LA COMMUNE ET LE CCAS.....	18
Approbation de la convention de paiement des factures d'électricité du CCAS par la Commune de Bagneux et autorisation donnée à Madame le Maire de la signer.....	18
CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS	19
15 - CREATION DE TROIS QUARTIERS ADMINISTRATIFS	19
Approbation de la création de trois quartiers administratifs.....	19
16 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE BAGNEUX ENVIRONNEMENT	20
Approbation de la subvention exceptionnelle Bagneux environnement	20
17 - SUBVENTION AMICALE DES LOCATAIRES DE LA CITE DU 8 MAI 1945 - EXERCICE 2026.....	21
Attribution d'une subvention à l'amicale des locataires de la Cité du 8 mai 1945 au titre de l'année 2026.....	21
JEUNESSE	22
18 - CONVENTION SEJOUR INTERCOMMUNAL BOURG-LA-REINE, SCEAUX, FONTENAY-AUX-ROSES ET BAGNEUX	22
Approbation de la convention d'organisation de séjour intercommunal entre les	

communes de Bourg-la-Reine, Sceaux, Fontenay-aux-Roses et Bagneux pour l'année 2026	22
19 - CONVENTION PARTENARIAT VVL - BAFA CITOYEN.....	23
Approbation de la Convention de partenariat avec l'organisme Vacances Voyages Loisirs relative à l'organisation d'une formation BAFA et de séjours adolescents.....	23
SPORTS	24
20 - MISE A DISPOSITION EQUIPEMENTS VSGP - BAGNEUX.....	24
Approbation de la convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la piscine de Bagneux entre l'Établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris et la Commune de Bagneux	24
CULTURE.....	25
21 - CONCESSION ART DANS LA VILLE - CRACL POUR L'ANNEE 2025	25
Approbation du compte-rendu annuel d'activité à la collectivité locale (CRACL).....	25
établi par l'opérateur Anagraphis au titre de la concession Art dans la ville pour.....	25
l'année 2025	25
TRANQUILLITE ET SECURITE PUBLIQUES.....	26
22 - Exploitation de la fourrière automobile - rapport annuel d'exploitation de la DSP pour 2024 Information du Conseil municipal sur le rapport annuel d'activité du concessionnaire en charge de l'exploitation du service de fourrière au titre de l'année 2024	26
MARCHES PUBLICS ET CONCESSION DE SERVICE PUBLIC.....	26
23 - MAITRISE D'OEUVRE - LANCEMENT CONCOURS OPERATION DE TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE DES MATHURINS.....	26
Autorisation de lancement du concours de maîtrise d'oeuvre pour les opérations de travaux du groupe scolaire des Mathurins	26
24 - MAITRISE D'OEUVRE - LANCEMENT CONCOURS OPERATIONS DE TRAVAUX DU GYMNASSE DES MATHURINS	27
Autorisation de lancement du concours de maîtrise d'oeuvre pour les opérations de travaux du gymnase des Mathurins	27
25 - CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE - LANCEMENT CONCOURS / PHASE 2 DES TRAVAUX DE RENOVATION STADE RENE ROUSSEAU.....	28
Autorisation de lancement du concours de maîtrise d'oeuvre pour la phase 2 des opérations de travaux de rénovation du stade René Rousseau	28
26 - ACCORD-CADRE - PRESTATION MAITRISE D'OEUVRE - PROJETS D'AMENAGEMENT PAYSAGER DE L'ESPACE PUBLIC	29
Attribution du marché passé sous forme d'accord-cadre mixte (bon de commande et marché subséquent) relatif à la prestation de maîtrise d'œuvre pour divers projets d'aménagement paysager de l'espace public	29
27 - MARCHE DE FOURNITURE DE MATERIELS HORTICOLES ET DE PRESTATIONS LIEES A LA PROPLETE URBAINE	30

Attribution du marché passé sous forme d'accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture de matériels horticoles et prestations liées à la propreté urbaine alloti en 6 lots	30
28 - MARCHE DE FOURNITURE DE PIECES DETACHEES, D'ENTRETIEN ET DE REPARATION DES VEHICULES DE LA VILLE	31
Attribution du marché passé sous forme d'accord-cadre à bons de commande pour les prestations liées à la fourniture de pièces détachées, consommables, la maintenance préventive et curative des véhicules de la Ville alloti en 12 lots	31
29 - MARCHE FOURNITURE DE MATERIEL SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE	32
Lancement du marché relatif à la fourniture de matériel scolaire et périscolaire et autorisation donnée au Maire pour signer l'accord-cadre	32
PERSONNEL	33
30 - COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN DE LA COMMUNE ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BAGNEUX	33
Approbation du renouvellement du comité social territorial (CST) local commun à la collectivité et au centre communal d'action sociale (CCAS) de Bagneux avec l'institution en son sein d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail (F3SCT)	33
31 - TABLEAU TAUX DE VACATION DE LA COLLECTIVITE - ÉLECTIONS	33
Approbation du tableau des taux de vacations pour la participation aux activités électorales	33
32 - TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS	34
Approbation de la modification du tableau des emplois et des effectifs	34
VOEU	34
33 - VOEU - MOYENS DE FORMATION CNFPT	34
Voeu pour le maintien des moyens de formation au CNFPT	34

Bagneux

CONSEIL MUNICIPAL
- MARDI 17 FEVRIER 2026 -

(La séance est ouverte à 20 h 04 sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme le MAIRE. - Bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose de commencer notre Conseil municipal.

Je passe la parole à notre secrétaire de séance, Yasmine Boudjenah, pour l'appel.

Mme BOUDJENAH. - Merci, Madame le Maire.

Bonsoir à toutes et à tous.

Mme Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

DURU Patrick, présent

BARBEROUSSE Olivier, présent

TRIVIDIC Chloé, présente à compter de 20 h 12

CHASSAT Lionel, présent

MEKER Pascale, présente à compter de 20 h 10

TUDER Bruno, présent

CILLIÈRES Hélène, présente

KANDEL Laurent, présent

BIDAULT Ingrid, présente

HADDAD Mouloud, présent

QUILGARS Jean-Pierre, absent, a donné pouvoir à Laurent Kandel

BENSOUSSAN Paul, présent

REYNAUD Michel, absent, a donné pouvoir à Bruno Tuder
FAUVEL Élisabeth, présente
GUILLEMIN Nicolas, présent
B. CANAL Blodine, présente à compter de 20 h 07
PUJOL Corinne, présente
SALAUN Laurence, présente
LACRAMPE Rémy, présent
CHAMI-OUADDANE Nezha, absente
HOUSNI Farid, présent
NDJEHOYA James, absent, a donné pouvoir à Aïcha Moutaoukil
FOURNIER Rafaëlla, présente à partir de 20 h 33
DIMBAGA Sidi, absent, a donné pouvoir à Lionel Chassat
DOUVILLE Fanny, présente
TEDJANI Mehdi, présent
GABIACHE Claire, présente
ABDOU Hakim, présent
BALSECA Agnès, absente, a donné pouvoir à Fanny Douville
BIZERAY Léa, présente
HENNOUCHE Nassera, présente
PINARD Jean-Louis, présent
GORENDS Justine, absente, a donné pouvoir à Mouloud Haddad
ZAMBETTI Gilbert, absent
ROUSSEAU Jean-Luc, présent
MARTIN Patrice, absent, a donné pouvoir à Jean-Luc Rousseau
KADOUCI Fatima, présente
ZANI Saïd, absent
OUÉDRAOGO Serges Kader Dieudonné, présent
CHIRINIAN Joëlle, absente
Le quorum est atteint, Madame le Maire.
(Arrivée de Blodine B. Canal à 20 h 07.)

Mme le MAIRE. - Notre réunion de Conseil municipal de ce soir comporte moins de points à l'ordre du jour que d'habitude.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 - COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE (16 DECEMBRE 2025)

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MARDI 16 DECEMBRE 2025

Mme le MAIRE. - Avez-vous des remarques à émettre sur ce compte rendu ?...

(Aucune.)

➡ **VOTE : LE PROCES-VERBAL EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

TRANQUILLITÉ ET SÉCURITÉ PUBLIQUES

2 - ARRETE MUNICIPAL UNIQUE RELATIF AU RESPECT DU CADRE DE VIE - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIVE AUX EVOLUTIONS APPORTEES A L'ARRETE MUNICIPAL POUR LE RESPECT DU CADRE DE VIE

Mme le MAIRE. - C'est une information car il s'agit d'un arrêté. J'ai le pouvoir de le signer mais je voulais que vous ayez l'information.

Cet arrêté vise à réunir, dans un même document, des dispositions et règles permettant de faire mieux ville ensemble dans le respect des personnes et de notre environnement.

C'est une dimension à laquelle les Balnéolaises et les Balnéolais sont, à juste titre, très attachés. Cela explique pourquoi, dans certains cas, des sanctions sont prévues. Elles sont d'ailleurs régulièrement appliquées face à des personnes responsables d'incivilités notamment de dépôts sauvages quand nous pouvons identifier les auteurs.

L'extension de notre arrêté, tel qu'il vous est présenté aujourd'hui, est une actualisation de dispositions pour mieux tenir compte de l'évolution de notre cadre de vie et des sollicitations qui nous sont remontées par les habitants mais aussi par nos agents communaux.

Nous avons donc été amenés à ajouter les nouvelles dispositions suivantes qui intègrent aussi des évolutions réglementaires ou législatives :

- L'interdiction de fumer dans des lieux à usage collectif.
- L'interdiction de consommer de l'alcool dont la période de l'année a été étendue.
- Une déclinaison de cette interdiction à proximité de sites sensibles comme les établissements scolaires.
- L'interdiction de détenir des bonbonnes de protoxyde d'azote, ce gaz hilarant qui cause tant de dégâts pour la santé et notre cadre de vie.

Je précise que, sur ce dernier point, nous sommes en attente d'une disposition législative, que le Parlement s'empare de ce sujet pour légiférer sur le protoxyde d'azote. Aujourd'hui, l'absence de législation rend difficile la lutte des services de police contre ce fléau.

Nous avons enfin précisé les horaires des chantiers, les préconisations en direction des commerces en termes de salubrité.

Cette actualisation doit nous permettre d'améliorer le cadre de vie, de faire respecter les règles du vivre ensemble et le travail de nos agents.

Il s'agit d'un arrêté, néanmoins, il me semblait important que vous soyez au courant.

Y a-t-il des remarques ou des questions ?

(Arrivée de Pascale Meker à 20 h 10.)

M. ROUSSEAU. - Madame la Maire, mes chers collègues, vous me permettez de dire quelques mots sur cet arrêté. Je l'ai bien lu. Dans le premier paragraphe du rapport de présentation, j'ai bien apprécié les 57 000 fleurs qui ont été plantées à l'automne dernier, cela m'a fait plaisir, mais en même temps, je vois qu'il n'y a que 27 verbalisations sur l'année pour les dépôts sauvages, cela m'interpelle.

Je ne vais pas reprendre tous les points que vous avez évoqués, Madame la Maire, mais on pourrait parler des excès de vitesse : que fait-on ? Certes, il y a bien eu un ou deux contrôles ces derniers jours.

On pourrait parler aussi des déplacements sécurisés et des piétons ; il y a des progrès à faire.

Le cadre de vie est une priorité, c'est le quotidien des Balnéolais : l'état des trottoirs, la propreté des rues, la tranquillité les nuits, le respect entre habitants.

Aujourd'hui, beaucoup constatent l'inverse : des trottoirs dégradés, des événements nocturnes, des nuisances sonores avec des artifices, des incivilités, des dépôts de déchets.

La question est simple : l'arrêté municipal pris sur ces sujets est-il réellement appliqué ?

(Arrivée de Mme Trividic à 20 h 12.)

Depuis sa mise en place, avez-vous mesuré une amélioration concrète même si vous donnez quelques éléments ?

Un arrêté ne suffit pas, il faut le faire vivre.

Quel plan de communication a été déployé pour informer clairement les habitants des règles et des conséquences en cas d'incivilité ?

Une synthèse accessible a-t-elle été distribuée ?

Les bailleurs sont-ils associés ?

À quelques semaines des élections, un texte sans action visible risque d'apparaître comme un affichage. Les habitants attendent des résultats.

Nous demandons un véritable plan de communication et d'actions pour sensibiliser les habitants, les bailleurs, les résidences privées, etc. Et appliquer les règles et rendre compte régulièrement des résultats.

Le respect du cadre de vie n'est pas secondaire, c'est une question de dignité, de justice pour tous.

Merci Madame la Maire.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?...

(Non.)

Ce soir, au Conseil municipal, nous n'allons pas faire la campagne électorale. Vous avez évidemment volontairement pointé les 27 verbalisations pour dépôt sauvage, seulement 27, mais vous avez oublié le reste de la phrase : les 255 mises en fourrière, les 3 475 vidéo-verbalisations pour stationnement abusif que vous n'avez volontairement pas citées, peut-être parce qu'il y a du public.

Quand on cite des chiffres, il faut citer tous les chiffres de la délibération, si je peux me permettre.

S'agissant de la verbalisation sur les dépôts sauvages, je vous précise que nous ne pouvons verbaliser les auteurs que lorsque nous retrouvons la traçabilité sur les encombrants déposés. C'est souvent sur des cartons que nous pouvons retrouver le nom des auteurs, sinon, c'est un peu plus compliqué.

Vous avez vu qu'une campagne a été menée conjointement avec la police nationale et la police municipale sur les excès de vitesse. Ces campagnes vont être menées régulièrement conjointement PN et PM car c'est important.

Nous avons communiqué sur cette question, puisque vous-même vous êtes emparés de cette communication pour la dénigrer.

Cette information sur cet arrêté cadre de vie avait pour objet de vous donner les modifications qui incluent les évolutions législatives liées notamment aux consommations de tabac, de protoxyde d'azote, etc. Cela a bien sûr été vu avec le commissariat de Bagneux.

Je ne vous propose pas de voter sur l'arrêté cadre de vie, mais juste de voter sur le fait que vous avez eu l'information, puisque c'est un arrêté municipal qui relève du pouvoir du Maire.

☞ **VOTE : LES ELUS RECONNAISSENT A L'UNANIMITE QU'ILS ONT BIEN EU L'INFORMATION**

AMÉNAGEMENT URBAIN

3 - MODIFICATION DE DROIT COMMUN N° 1 DU PLU DE VALLEE SUD - GRAND PARIS

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIVE A LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N° 1 DU PLU DE VALLEE SUD - GRAND PARIS

Mme BOUDJENAH. - Il s'agit de vous informer et de prendre acte ensemble du fait, d'une part, que le premier PLU intercommunal de Vallée Sud Grand Paris, adopté fin 2024, va connaître sa première modification de droit commun et, d'autre part, des demandes que la ville de Bagneux formule auprès de Vallée Sud Grand Paris pour le début de cette procédure qui va nous amener en théorie jusqu'à janvier 2027, échéance fixée par le territoire pour adopter cette modification n° 1 en Conseil de territoire.

Avant, il y aura une concertation préalable des habitants à la fin du printemps 2026 puis une évaluation environnementale, enfin, une enquête publique de manière obligatoire normalement à l'automne.

Nous vous rappelons dans la délibération que Vallée Sud Grand Paris propose d'engager cette modification, ce qui est assez classique. Lorsque l'on vote un document d'urbanisme, ce n'est pas une fois pour toutes. Même si nous avons passé de nombreuses années à élaborer, collectivement avec les autres villes du territoire, ce premier PLU, il n'empêche qu'il y a toujours besoin de faire des adaptations suite à des erreurs matérielles et/ou à des ajustements davantage structurants.

Vallée Sud Grand Paris propose donc des adaptations de type modifications de zonages, ajouts, ajustements de règles, intégrations de projets publics - ce qui peut beaucoup concerner notre ville - afin de répondre à des besoins locaux notamment dans des secteurs de projets qui n'auraient pas été assez identifiés lors de l'élaboration du PLUI.

Je ne vais pas lire toute la délibération. Il y a un certain nombre de grands objectifs. Je citerai peut-être le fait de vouloir ajouter - ce sont des mesures transversales à toutes les villes - des mesures concrètes pour accompagner, d'un point de vue réglementaire, la rénovation énergétique des bâtiments publics ou encore les mobilités douces à travers l'ajustement sur les exigences de stationnement des vélos dans les opérations neuves notamment ou lors d'un changement de destination d'un bâtiment.

Je pointerai ce que la commune porte à la connaissance de Vallée Sud Grand Paris. Nous allons communiquer une série d'items de manière plus détaillée à Vallée Sud Grand Paris. Nos services sont très en lien d'un point de vue technique. Se tiennent un certain nombre d'ateliers extrêmement concrets pour préparer cette future modification.

La commune transmet à l'EPT des demandes d'adaptation de règles sur quelques projets en cours de manière ponctuelle au vu d'avancées de projets.

C'est l'intégration de certains équipements publics dans le zonage dédié aux équipements publics, ce qui n'était pas forcément le cas aujourd'hui pour tous nos équipements.

C'est travailler à encadrer la réversibilité des résidences étudiantes. Nous souhaitons porter l'idée qu'à l'avenir ces bâtiments puissent éventuellement muter, que nous puissions exiger de leur constructeur qu'ils réfléchissent ces bâtiments avec ces besoins évolutifs potentiels.

C'est harmoniser les règles de mixité fonctionnelle et d'implantation notamment par rapport à l'alignement à certains endroits pour une meilleure insertion urbaine ou encore le renforcement de la protection du tissu pavillonnaire en valorisant le caractère patrimonial de certaines zones pavillonnaires, pour mieux tenir compte de leurs spécificités architecturales et urbaines.

Enfin, et nous y tenons - nous sommes peut-être une des rares villes dans Vallée Sud Grand Paris à avoir une charte de la promotion et de la construction - nous demandons à Vallée Sud Grand Paris qu'ils incorporent les exigences de cette charte dans certaines règles du PLUI, ce qui n'avait pas pu être fait à l'occasion de l'élaboration du PLUI notamment en termes de matériaux et de qualité architecturale.

Ce soir, ce qui vous est demandé, c'est de prendre acte du projet de modification de droit commun n° 1 du PLUI et des demandes de modification formulées par la commune.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Y a-t-il des remarques ou des interventions sur ce point ?...

(Aucune.)

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

4 - PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT (PPA) DE VALLEE SUD -GRAND PARIS

APPROBATION DU PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT (PPA) DE VALLEE SUD - GRAND PARIS

Mme BOUDJENAH. – Nous connaissons beaucoup moins ce sigle que le PLUI.

Le Projet de Partenariat d'Aménagement est un nouvel outil créé par la loi Elan en 2018 qui peut être utilisé, ce n'est pas une obligation contrairement au PLUI. Il a été créé pour mettre en place, à l'échelle intercommunale, un partenariat en particulier entre l'État et les collectivités concernées dans l'idée de soutenir, de coordonner des opérations d'aménagement structurantes.

Nous concernant, le Préfet des Hauts-de-Seine s'est rapproché de Vallée Sud Grand Paris pour lui proposer la signature d'un PPA.

À quoi cela sert-il, vous allez me dire ? En théorie, cela permettra de flécher des financements pour les actions et projets identifiés notamment les financements de l'État.

Nous souhaitons que ce PPA permette la mobilisation de financements à la hauteur des actions et projets qui y sont identifiés car je ne vais pas faire la liste, mais quasiment toutes les villes de Vallée Sud Grand Paris ont porté des actions spécifiques.

Concernant Bagneux, nous avons demandé à inscrire, dans le PPA :

- La mobilisation du foncier de l'État sur le site d'ADOMA à la limite de la ville de Châtillon où le foyer ADOMA, très vieillissant, sera démoli et reconstruit sur une partie du foncier qui appartient aujourd'hui à l'État. La ville est en dialogue, depuis plusieurs années, avec l'État pour que ce qui sera libéré puisse permettre de développer des actions à vocation économique. Pour y arriver, nous avons besoin de participations financières de l'État.
- La ZAC écoquartier Victor Hugo, même si elle est en fin d'opération,
- La ZAC des Musiciens,
- Le PUP des Mathurins,
- La requalification de la zone industrielle près des voies ferrées.

Nous pouvons citer les projets des villes voisines qui touchent vraiment Bagneux : la ZAC des Arues à Châtillon, la ZAC des Paradis à Fontenay-aux-Roses, le projet de la gare de Châtillon-Montrouge sur le territoire de Montrouge.

Tout cela pour dire que c'est un PPA ambitieux pour le territoire et que Bagneux a bien fait de s'y inscrire. Il ne comporte pas de durée prédéfinie, il est censé s'éteindre au terme des projets.

Il sera assuré par un comité de pilotage coprésidé par le Président de l'EPT et le Préfet.

Nous vous proposons ce soir d'approuver ce PPA créé par le Conseil de territoire en décembre dernier. Toutes les villes sont en train de délibérer dessus.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Je précise que le sous-Préfet est venu en réunion avec les Maires du territoire pour travailler sur ce dossier.

Y a-t-il des interventions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix cette délibération.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

5 - ZAC DES MUSICIENS - PROLONGEMENT DE LA RUE MANUEL DE FALLA

PROLONGEMENT DE LA RUE MANUEL DE FALLA, SITUÉE SUR LA PARCELLE M54 DANS LA ZAC DES MUSICIENS, POUR LA DESSERTE DU COLLEGE JOLIOT CURIE

Mme BOUDJENAH. - Il n'y a pas grand-chose à dire de plus que le titre. Il s'agit de la rue qui se situe à l'arrière du collège et de l'école Joliot-Curie. À l'horizon de la reconstruction du collège, puisqu'elle est exclusivement piétonne sur une partie de son tronçon, nous avons besoin, pour le désenclavement du quartier, une meilleure desserte de tous les équipements publics, que soit prolongée cette voie jusqu'à la place Lucie Aubrac.

Nous vous proposons d'approuver l'acte de prolongement.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des questions ?...

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix cette délibération.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

6 - LYCEE AVANT LE LYCEE - RENOUVELLEMENT CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE SNC LES MATHURINS

LYCEE AVANT LE LYCEE - APPROBATION DU RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AVEC LA SOCIETE « SNC LES MATHURINS A BAGNEUX » RELATIVE A L'OCCUPATION PRECAIRE D'UNE EMPRISE DU TERRAIN SITUÉ AU 19 RUE DE LA FONTAINE A BAGNEUX (LOT F1)

Mme le MAIRE. - Monsieur Abdou, nous vous écoutons.

M. ABDOU. - Merci Madame la Maire de me donner la parole.

Dans le cadre du projet urbain du site des Mathurins situé au sud du territoire communal de Bagneux, une convention de projet urbain partenarial a été signée en 2017 entre la ville, l'établissement public Vallée Sud Grand Paris et la SAS de Bagneux.

Ce projet porte sur un périmètre de 15,6 hectares et prévoit notamment la réalisation d'équipements publics structurants dont deux groupes scolaires ainsi qu'un lycée d'enseignement général d'excellence de 1 200 élèves.

À la suite de l'acquisition du foncier sud du futur Écoquartier « O'Mathurins » par la Société SNC les Mathurins à Bagneux, la Société BNP Paribas Immobilier Promotion s'est engagée, aux côtés de la ville, dans une démarche de préfiguration du futur lycée avant et pendant la phase de travaux.

Dans cette perspective, la commune a sollicité la mise à disposition d'un terrain lot F1 situé au 19 rue de la Fontaine, afin d'y développer des activités temporaires dans le cadre de la démarche lycée avant le lycée.

Une convention d'occupation précaire a été conclue en 2020 pour une durée initiale de 12 mois puis prolongée à deux reprises jusqu'au 21 juillet 2023.

Il est donc aujourd'hui proposé, au Conseil municipal, d'approuver le renouvellement de la convention d'occupation précaire pour une durée de douze mois, du 1^{er} mars 2026 au 28 février 2027, et d'autoriser Mme la Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent.

Cette délibération s'inscrit dans la continuité du projet urbain et permet de maintenir la dynamique de préfiguration de notre futur lycée au sein du quartier des Mathurins.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous avons déjà voté cette convention, il s'agit là d'un renouvellement.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

7 - CONVENTION DE FINANCEMENT POUR UNE ETUDE D'ETUDIANTS DE MASTER

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ÉCOLE D'URBANISME DE PARIS, LES VILLES D'ARCUEIL, BAGNEUX ET CACHAN POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE SUR LA MUTATION ECONOMIQUE DE LA RD920

Mme BOUDJENAH. - Comme nous le disons dans la délibération, nous avons l'idée d'avoir une dynamique commune entre nos trois villes pour travailler sur l'avenir de la RD920 en tenant compte, malheureusement, de la suspension du projet de requalification qui devra être vraiment réalisé si nous voulons que cette RD920 puisse continuer à remplir sa fonction d'axe urbain plus apaisé, permettant notamment aux piétons de mieux circuler, surtout à l'horizon de la livraison de la ligne 15, entre la gare de Bagneux et la future gare d'Arcueil-Cachan connectée à la ligne 15.

Dans le cadre des contacts réguliers que nous essayons d'entretenir avec nos voisins de Cachan et d'Arcueil par l'intermédiaire de la SADEV 94, l'aménageur qui travaille sur les trois villes, un partenariat avait été monté en 2024 avec l'école d'urbanisme de Paris pour qu'un premier atelier d'étudiants en master urbanisme et aménagement travaille sur le diagnostic et les enjeux du territoire autour de la RD920.

À l'époque, cela avait été financé par la chaire « Aménager le Grand Paris » dont SADEV 94 fait partie.

Fort de cette expérience, cette année, nous avons souhaité reconduire une expérience avec le

groupe d'étudiants de cette année, en atelier, toujours sur la RD920, cette fois plutôt pour travailler de manière prospective sur les questions de commerce et d'activité économique le long de la RD920, sujet important et pas très simple. Nous espérons que leurs conclusions pourront être stimulantes.

Ce soir, il s'agit de voter la participation à cette étude : 2 000 € par commune pour un total de 6 000 €.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des remarques ? Monsieur Rousseau, nous vous écoutons.

M. ROUSSEAU. - Merci, Madame la Maire.

La RD920 est un axe majeur : Bagneux avec ses communes voisines (Montrouge, Bourg-la-Reine, Arcueil, Cachan). Dès lors, il est surprenant que l'étude annoncée se limite à Bagneux, Arcueil et Cachan, alors que les dynamiques économiques et urbaines dépassent largement ces frontières. Il ne faut pas oublier Bourg-la-Reine et Montrouge.

Si l'objectif est d'analyser les mutations du tissu économique et de réfléchir à l'échelle intercommunale, le périmètre devrait être cohérent avec la réalité des flux d'emploi, de commerce et de mobilité.

Exclure certaines communes limite la portée prospective de la démarche.

Par ailleurs, une première étude a été menée en 2024. Il serait essentiel d'en connaître les conclusions : constats, secteurs concernés, recommandations. La transparence est indispensable pour assurer la cohérence et l'efficacité de la stratégie engagée sur cet axe structurant.

Concernant le sujet de cet aménagement de la RD920, qu'en pense le département des Hauts-de-Seine par la voix de notre conseillère départementale ?

Merci.

Mme BOUDJENAH. – Monsieur Rousseau, en premier lieu, si vos amis de Bourg-la-Reine et de Montrouge veulent participer à l'étude, il n'y a aucun problème, bien au contraire.

Cela dit, là - la délibération n'entre pas dans le détail - ce n'est pas tout le linéaire de la RD920 de Bagneux qui est concerné. La ville d'Arcueil n'est concernée que par notre face nord. Le périmètre qui concerne les trois villes est celui qui se situe entre la Vache Noire et le RER de Bagneux, c'est le seul endroit de la RD920 où on se fait face. Ce n'est ni la même commune ni le même département de chaque côté de la RD920.

C'est par ailleurs également très lié aux stations de transport existantes ou à venir : nous avons constaté, de part et d'autre de la RD920, que, depuis la livraison de la ligne 4 du métro, les flux de piétons sont de plus en plus importants et dans les deux sens : des Val-de-Marnais notamment prennent le métro à la station Lucie Aubrac, ce qui est bien normal. Cela devrait encore s'amplifier avec la livraison de la ligne 15 à court terme.

(Arrivée de Mme Fournier en 20 h 33.)

Ce n'est pas un secret, je pense qu'il est possible de demander à l'école d'urbanisme de Paris de vous transmettre le rendu du premier atelier. Ce n'est pas une étude que la ville a commandée à un

bureau d'études qualifié, suite à appel d'offres, etc. C'est un travail d'étudiants. Ce regard de jeunes étudiants en formation qui, grâce à ce « terrain de jeu », manipulent des concepts, etc. nous stimule dans nos réflexions car ils voient parfois des choses que nous ne voyons plus. En tout cas, cela a permis aux trois villes de réfléchir ensemble, ce qui était l'un des premiers objectifs de ce partenariat.

Quant à votre question sur le département, Hélène Cillières voudra peut-être prendre la parole - encore une fois, si Montrouge et Bourg-la-Reine veulent entrer dans la danse, pas de souci - nos trois villes souhaitent montrer en continuant de travailler sur ce que doit et peut être la RD920 sur ses franges, qu'il est incontournable que la requalification de la voirie soit enfin à l'ordre du jour. Le plus tôt sera le mieux.

Mme le MAIRE. - Hélène Cillières, souhaitez-vous prendre la parole ?

Mme CILLIÈRES. - Merci Madame la Maire. Je vous remercie de votre question sur ce sujet important, Monsieur Rousseau. La requalification de la RD920, après cet épisode malheureux d'ajournement *sine die* par le département des Hauts-de-Seine, est un projet important pour notre ville mais aussi pour Montrouge, notre voisine.

À l'heure où nous nous parlons, il n'y a pas de nouveau projet.

Nous avons tout de même obtenu, de haute lutte, la création de pistes cyclables temporaires sécurisées : les travaux sont encore en cours sur une bonne partie du circuit de la RD920.

En tout état de cause - nous en avons déjà discuté - comme le disait Yasmine Boudjenah, cette étude peut peut-être nous aider pour continuer à mener cette bataille. En tout cas, le point de vue d'étudiants et d'étudiantes est porteur de sens, de perspectives.

Nous nous sommes retrouvés, et je sais que nous nous retrouverons encore, dans cette bataille commune pour Bagneux : obtenir enfin la requalification de la RD920 qui ne peut pas rester dans l'état dans lequel elle se trouve actuellement. C'est une exigence forte que notre Maire a portée auprès du Président du Département et qu'il faut continuer de porter, c'est une question de justice.

Il était quand même question que des travaux soient faits du côté de Montrouge puisque Bourg-la-Reine est terminée : des deux côtés de la RD920, c'est le département des Hauts-de-Seine. Nous n'allons pas laisser la ville de Bagneux avec un morceau de la RD920 non requalifié.

Nous comptons sur vous, Monsieur Rousseau, pour nous soutenir auprès de la majorité de la droite départementale. Merci.

Mme le MAIRE. – Merci.

Il s'agit évidemment d'un axe extrêmement important pour notre ville.

J'ai demandé - je pense me faire le porte-parole de l'ensemble du Conseil municipal - que le département des Hauts-de-Seine, conjointement avec le département du Val-de-Marne, reprenne le travail avec l'enquête publique nécessaire.

Auparavant, c'était long parce qu'ils n'étaient pas du même bord politique. Maintenant qu'ils le sont, c'est encore plus long. Il faut essayer de ne pas utiliser les arguments qui ne sont pas les bons.

En tout état de cause, il faut recommencer toutes les démarches administratives.

Que ce soit relancé avec un vrai débat public sur l'aménagement avec les habitants et les associations et que nous puissions aboutir à cette requalification.

Les processus administratifs sont fort longs.

Voilà la demande qu'il faut continuer à porter pour Bagneux et les villes voisines d'Arcueil et de Cachan.

Nous passons au vote.

M. ROUSSEAU. - Tel que c'est rédigé, je m'abstiens.

➡ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX S'ABSTENANT**

Je vous remercie.

BÂTIMENTS

8 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITE EN ÎLE-DE-FRANCE (SIGEIF)

COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DU RAPPORT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITE EN ÎLE-DE-FRANCE (SIGEIF) ETABLI AU TITRE DES ANNEES 2022, 2023 ET 2024

Mme le MAIRE. – Farid Housni, nous vous écoutons.

M. HOUSNI. - Merci Madame la Maire.

Au travers de la communication de ces trois rapports, rapports 2022, 2023 et 2024, nous pouvons mesurer combien le syndicat intercommunal joue pleinement son rôle d'autorité organisatrice en veillant à la qualité, à la continuité et à la sécurité de la distribution de gaz et de l'électricité sur le territoire de Bagneux.

Dans un contexte, d'abord marqué par de fortes tensions énergétiques puis par une stabilisation relative des marchés, le suivi renforcé des concessions et le nouvel effort soutenu d'investissements sur les réseaux ont permis de sécuriser l'alimentation des Balnéolais et de moderniser nos infrastructures.

Les actions menées en matière de renouvellement des canalisations, d'enfouissement et de renforcement des réseaux électriques contribuent directement à la résilience de notre ville face aux aléas climatiques et aux évolutions du système énergétique.

Au-delà de ce contrôle, l'accompagnement proposé par le syndicat intercommunal constitue un levier déterminant de maîtrise de nos dépenses et de transition énergétique.

Je souhaite également souligner le soutien apporté au développement des mobilités décarbonées avec l'étude, la fourniture et la pose de bornes de recharge pour les véhicules électriques dans l'espace public de Bagneux.

Ces rapports, 2022, 2023 et 2024, traduisent ainsi une vision globale et durable du service de l'énergie au service des collectivités et des usages.

Au regard de ces éléments, il me paraît essentiel que notre commune continue de s'appuyer sur ce partenariat structurant pour consolider la politique énergétique locale.

En conséquence, je propose que nous prenions acte des rapports du syndicat intercommunal pour les exercices 2022, 2023 et 2024, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Je vous remercie.

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

9 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR LES ENERGIES ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC)

COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES RAPPORTS D'ACTIVITE DU SIPPEREC ETABLI AU TITRE DES ANNEES 2023 ET 2024

Mme le MAIRE. - Paul Bensoussan, nous vous écoutons.

M. BENSOUSSAN. - Merci Madame le Maire. Chers collègues, je voulais d'abord remercier Mme la Maire de m'avoir confié la mission de représenter la ville au Sipperec pendant six années. Cela a été une expérience très enrichissante.

Comme chaque année, il vous est demandé de prendre connaissance des rapports d'activité du Sipperec, ici, ceux de 2023 et de 2024.

Le Sipperec, c'est le syndicat pour les énergies et les réseaux de communication créé en 1924. Nous avons donc fêté son centenaire en 2024. J'ai assisté à cette belle fête.

Je voudrais citer - je l'ai déjà fait, je le refais ici parce que l'assistance publique y est importante - le nom de Théodore Tissier, Maire de Bagneux de 1900 à 1935. C'est lui qui a créé le Sipperec, il ne faut pas l'oublier. Il a été cité lors du centenaire.

Le Sipperec, ce sont des compétences. J'ai ressorti les rapports. Je ne vais pas vous les lire ni vous les commenter : le rapport 2023 fait 80 pages et le rapport 2024 en fait 100. Si vous voulez en prendre connaissance, vous le pouvez. J'ai décidé de vous présenter une synthèse en quelques minutes.

Le Sipperec, c'est la compétence électricité, la compétence numérique, la compétence énergie renouvelable, à Bagneux la géothermie notamment, la mobilité durable et la centrale d'achat SIPPnCO à laquelle la commune est adhérente.

Le Sipperec, c'est la relation principale avec EDF et Enedis pour notre ville, c'est l'enfouissement des réseaux.

Je signale à l'assistance qu'il nous reste à enfouir 3,3 km de réseau pour avoir la totalité de nos réseaux enfouis dans la ville.

Les énergies renouvelables, c'est la géothermie, mais aussi le photovoltaïque récemment installé à Joliot-Curie : la mise en service électrique est en cours. C'est l'aménagement numérique pour les réseaux de la ville : Internet, le téléphone fixe, les performances énergétiques ainsi que la mobilité durable.

Pour finir, je voudrais vous donner quelques chiffres : en 2023, plus de 190 000 € ont été perçus

par la ville au titre de la RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public) par les opérateurs.

C'est presque 8 000 € de subventions sur des travaux dans des salles municipales, écoles ou crèches. En 2024, c'est plus de 240 000 € dont 174 000 € sur le RODP, 4 200 € sur les travaux de l'école Thorez et 8 900 € sur les subventions au renouvellement de la flotte des véhicules notamment par des véhicules électriques.

Enfin, je vous signale pour ceux qui ne le savent pas que le Sipperec, c'est aussi l'aide aux foyers en situation de précarité énergétique : plus de 43 000 € sont reversés pour nos habitants en difficulté en 2025.

Il y a un dispositif, pour lequel j'ai amené quelques flyers pour ceux qui en ont besoin, de solidarité électrique pour les personnes relevant du tarif bleu EDF, reversée via le CCS pour 7 000 € en 2026.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci à Paul Bensoussan.

Y a-t-il des remarques ou des questions ?...

(Aucune.)

Merci beaucoup de cette présentation.

Nous prenons acte de la communication de ces rapports au Conseil municipal.

Je vous remercie.

ESPACE PUBLIC ET MOBILITÉS

10 - DSP RELATIVE A LA GESTION DU STATIONNEMENT PAYANT EN OUVRAGE ET SUR VOIRIE (CRACL 2024)

COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DU RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL POUR L'ANNEE 2024 RELATIF A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU STATIONNEMENT PAYANT EN OUVRAGE ET SUR VOIRIE CONFIEE A LA SOCIETE TRANSDEV

Mme le MAIRE. - À l'époque, c'était à la Société Transdev.

Je passe la parole à Bruno Tudér.

M. TUDER. - Merci Madame la Maire.

Bonsoir à toutes et tous.

Puisque nous sommes dans la série des prises d'acte des comptes rendus d'activité, je viens à mon tour vous présenter celui de notre délégué Transdev pour l'année 2024 qui avait donc l'exploitation du stationnement payant depuis le 1^{er} janvier 2018. Cette DSP avec Transdev a pris fin au 31 janvier 2025.

Ce rapport d'activité correspond au dernier rapport d'activité de notre ancien délégué.

Concernant le fonctionnement de la DSP, l'année 2024 n'a pas vu de changement en termes d'offre de stationnement, que ce soit en voirie ou en ouvrage. Les grilles tarifaires n'ont, elles aussi, pas évolué.

C'est surtout au niveau des chiffres, comme tous les ans sur ce type de DSP, que les différences se font visibles.

Je vais commencer pour l'année 2024 par vous parler du nombre de forfaits post-stationnements qui ont été émis.

Ils ont été de 75 800 contre 78 865 l'année précédente. À noter une baisse de 4 % du nombre de FPS émis qui pourraient se traduire par le consentement au paiement du stationnement : vous verrez que, dans l'année suivante, sans trop déflorer le compte rendu d'activité de notre nouveau délégataire pour 2025, nous sommes sur cette pente.

Concernant les recettes proprement dites de notre délégataire, les produits d'exploitation n'ont varié que de 2 %. Il n'y a donc pas eu d'augmentation significative des recettes en général, même si les recettes issues des parkings ont baissé de manière assez sensible, du fait de la perte d'une flotte de véhicules VTC nécessitant la location d'une centaine de places sur le parking, le propriétaire de cette flotte ayant mis fin à son contrat, alors que les recettes de voiries ont légèrement augmenté.

C'est surtout au niveau des charges directes et indirectes et des charges de fonctionnement que, par rapport à l'année 2023, le déficit s'est creusé puisque le résultat net du délégataire pour l'année 2024 s'élève à 101 149 €, soit une hausse de 382 % par rapport à l'année précédente (20 000 €). Cette différence est surtout due aux charges d'exploitation et aux amortissements.

Voilà ce que je pouvais vous dire au niveau des résultats proprement dits.

En cette fin de DSP, je tiens à vous dire que cette mise en place du stationnement réglementé dans notre ville a été une bonne chose – nous avons pu l'observer au fil du temps - du fait que les rues, les voiries se sont apaisées, la disponibilité des places a largement augmenté et les infractions ou les mauvaises pratiques du stationnement sur voirie ont considérablement baissé.

Voilà ce que j'avais à vous dire sur ce rapport d'activité de l'année 2024.

Il vous est donc proposé de prendre acte de ce rapport.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup à Bruno Tudar.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur Rousseau, nous vous écoutons.

M. ROUSSEAU. - Merci Madame la Maire.

Nous avons bien intégré le changement de délégataire depuis le 31 janvier 2025.

Ce rapport d'activité 2024 de Transdev nous suscitait cette inquiétude, rappelée à l'instant, de résultat négatif de 101 149 €.

Évidemment, s'est aggravé de quelques pourcentages.

Notre Groupe soutient le choix d'une politique tarifaire attractive pour les abonnements en zone verte qui favorise l'appropriation par les habitants.

Toutefois, cette orientation doit s'accompagner d'un modèle économique soutenable.

Si j'ai bien entendu, les résultats de notre délégataire actuel seraient meilleurs. En tout cas, il faut le souhaiter.

Certes, il y a les abonnements à 20 € par mois (180 € l'année), mais nous entendons aussi les gens dire qu'ils aimeraient avoir des temps d'abonnement plus courts (deux semaines, peut-être), afin de répondre à des besoins particuliers. Il y a là une réflexion à mener.

En tout cas, merci pour la présentation.

M. TUDER. - Il n'existe pas que des abonnements annuels, il existe aussi des abonnements mensuels, trimestriels et semestriels. Cela ouvre le champ des possibles en termes d'abonnements.

En ce qui concerne les résultats de notre délégataire, les - 101 149 € de l'année 2024, il faut garder à l'esprit que nous sommes parmi l'une des premières villes à avoir réglementé le stationnement au moment de la dépenalisation du stationnement payant.

Nous étions partis d'une page blanche aussi bien les villes que les Cabinets qui nous accompagnaient, les AMO, que les candidats eux-mêmes délégataires. Ce sont des business plans qu'ils nous ont apportés lorsque nous avons été amenés à négocier cette DSP.

Effectivement, il faut garder à l'esprit que ce déficit, je le dis clairement, est celui du délégataire, non celui de la ville. Le choix qu'il avait fait avec un business plan à l'époque était celui de mettre en place des résultats possibles, des comptes prévisionnels, qui ne correspondaient pas à la réalité des faits.

Dans le cadre de la nouvelle DSP, nous avons également essayé de rectifier un peu tout cela, de rééquilibrer un certain nombre de choses. Vous verrez, lors du rapport de présentation du CRACL 2025 de la nouvelle DSP, ce qu'il en est exactement.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Comme expliqué par Bruno Tudér, le résultat négatif de 101 149 € n'est pas à la charge des Balnéolaises et des Balnéolais ni de la ville de Bagneux, mais à la charge de la Société Transdev.

Nous prenons acte à l'unanimité que le rapport a été communiqué.

Nous passons maintenant à des garanties communales au projet de la Coopérative Foncière Francilienne.

Nous vous écoutons, Hélène.

Mme CILLIÈRES. - Merci Madame la Maire.

Si vous me le permettez je vous propose de traiter les rapports 11 et 12 qui portent sur le même projet.

Mme le MAIRE. - Oui.

Mme CILLIÈRES. - Merci.

HABITAT

11 - GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE LA COOPERATIVE FONCIERE FRANCILIENNE POUR UN EMPRUNT SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE LA COOPERATIVE FONCIERE FRANCILIENNE POUR UN PRET DE 1 270 948 € SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS DESTINE A FINANCER L'ACQUISITION DU FONCIER D'UNE OPERATION DE LOGEMENTS EN BRS SITUEE RUE DU GENERAL SARRAIL A BAGNEUX

12 - GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE LA COOPERATIVE FONCIERE FRANCILIENNE POUR UN EMPRUNT SOUSCRIT AUPRES D'ACTION LOGEMENT SERVICES

OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE LA COOPERATIVE FONCIERE FRANCILIENNE POUR UN PRET DE 360 000 € SOUSCRIT AUPRES D'ACTION LOGEMENT SERVICES DESTINE A FINANCER L'ACQUISITION DU FONCIER D'UNE OPERATION DE LOGEMENTS EN BRS SITUEE RUE DU GENERAL SARRAIL A BAGNEUX

Mme CILLIÈRES. - Il s'agit d'une garantie communale pour l'acquisition d'un foncier rue du général Sarrail dans le sud de la ville pour la réalisation de 24 logements en bail réel solidaire (BRS).

Deux prêts sont demandés par le porteur de projet, chacune des délibérations porte sur l'un des deux prêts.

Vous le savez, nous l'avons déjà expérimenté, il existe des projets sur la Plaine Thorez. Le BRS est un outil anti-spéculatif car les acquéreurs des logements n'achètent pas le foncier, celui-ci restant la propriété d'un office foncier solidaire, en l'occurrence, pour ce projet, il s'agit de la Coopérative Foncière Francilienne. Il n'y a donc pas de spéculation sur le foncier à la revente, les acquéreurs ne revendant que les murs avec une logique anti-spéculative.

L'absence d'achat du foncier permet aux acquéreurs de bénéficier d'un prix très maîtrisé pour de l'acquisition, ce qui est extrêmement intéressant dans cette période tendue en termes d'accession, et donc favorable au parcours résidentiel des Balnéolaises et des Balnéolais.

Nous vous avons fourni la convention dans le dossier qui est proposé.

La contrepartie, ce n'est pas, comme pour le parc social, un pourcentage de logements sociaux du contingent communal. Là, la contrepartie proposée par la Coopérative Foncière Francilienne et l'opération Coopimmo est une convention de priorisation de la vente aux Balnéolais notamment aux décohabitants, aux jeunes de la ville salariés, qui souhaiteraient et pourraient acquérir.

Nous avons déjà expérimenté cette convention avec le lot Onyx de la Plaine Thorez. Elle a bien fonctionné. Nous avons déjà connu dans le courant du mandat cette garantie sur du BRS.

Je ne peux que vous inviter à soutenir ces deux délibérations, tant le BRS constitue un outil d'utilité sociale dans une période où la maîtrise du foncier est un enjeu face à l'explosion des prix du foncier et à une forte spéculation.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix ces deux délibérations.

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 11 : ADOPTE A L'UNANIMITE**

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 12 : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

13 - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION BILATERALE 2024-2026 ENTRE CDC HABITAT SOCIAL ET LA COMMUNE, RELATIVE A LA GESTION EN FLUX

APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION BILATERALE 2024-2026 DU 4 FEVRIER 2025 ENTRE CDC HABITAT ET LA COMMUNE DE BAGNEUX, DETERMINANT LES REGLES APPLICABLES A LA COMMUNE, RESERVATAIRE DE LOGEMENTS SOCIAUX, SUR SON TERRITOIRE COMMUNAL

Mme le MAIRE. - Hélène, à vous.

Mme CILLIÈRES. - Merci Madame la Maire.

Chers collègues, il s'agit d'approuver un avenant à la convention de gestion en flux du logement social, dont nous avons déjà parlé ici même, entre notre ville et le bailleur social CDC Habitat.

Dorénavant, pour cette gestion en flux du logement social, les attributions et le fléchage des logements vers les réservataires, des conventions nous lient avec des objectifs liés au taux de rotation global dans le patrimoine du bailleur et indiquent ce à quoi le contingent communal a droit.

Cet avenant met à jour les chiffres notamment du taux de rotation dans le patrimoine de CDC Habitat, donc du nombre de logements mis à disposition pour la ville en 2026.

Le taux de rotation qui est déjà extrêmement bas continue de s'aggraver avec une diminution importante de départs dans le logement social. Cette situation de crise et d'attente est d'autant plus longue pour celles et ceux qui attendent l'attribution d'un logement.

Je crois qu'il y a aussi, dans notre région, le signe d'une crise profonde de construction de logements sociaux neufs pour répondre aux besoins. Aujourd'hui, un million de demandeurs en Île-de-France est en attente d'un logement social. Ces chiffres ne sont pas très rassurants pour l'avenir.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Y a-t-il des remarques sur cette délibération ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

FINANCES

14 - CONVENTION FINANCIERE PORTANT SUR LES CHARGES D'ELECTRICITE ENTRE LA COMMUNE ET LE CCAS

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PAIEMENT DES FACTURES D'ELECTRICITE DU CCAS PAR LA COMMUNE DE BAGNEUX ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Corinne Pujol, nous vous écoutons.

Mme PUJOL. - Merci Madame la Maire. Chers collègues voici un rappel de quelques éléments de

contexte concernant cette délibération.

Dans le cadre de la mutualisation des achats, la commune de Bagneux passe des marchés pour la fourniture d'énergie électrique par l'intermédiaire du Sipperec dont notre collègue, Paul Bensoussan, nous a longuement parlé tout à l'heure. Je ne réexpliquerai donc pas ce qu'est le Sipperec, je pense que tout le monde a compris.

Ces marchés incluent les locaux de la résidence autonomie, dite résidence du Clos la Paume, à la charge du CCAS.

La présente convention a pour objet de renouveler la convention qui existe entre les deux collectivités et de déterminer les modalités de refacturation entre la commune de Bagneux et le Centre Communal d'Action Sociale pour cette fourniture d'électricité dans le cadre de la mutualisation des achats.

Cette convention est établie pour une durée de cinq années à compter du 1^{er} janvier 2026.

Il est donc proposé de se prononcer comme suit :

- Approuver la convention évoquée de facturation relative à la fourniture de l'énergie électrique à la résidence autonomie Le Clos la Paume,
- Autoriser Mme la Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

CITOYENNETÉ ET VIE DES QUARTIERS

15 - CREATION DE TROIS QUARTIERS ADMINISTRATIFS

APPROBATION DE LA CREATION DE TROIS QUARTIERS ADMINISTRATIFS

Mme le MAIRE. – Olivier, nous vous écoutons.

M. BARBEROUSSE. - Merci Madame la Maire.

Chers collègues, la délibération que je vous présente préconise de faire évoluer le découpage des quartiers de notre ville. C'est plutôt la poursuite d'une évolution. Nous étions déjà passés de six à cinq quartiers.

Là, nous vous proposons de passer à trois grands quartiers plus cohérents qui tiendraient compte des composantes de l'évolution de notre ville très importantes ces dernières années pour la rendre plus cohérente par rapport à ses composantes structurelles en termes de transport et de commerce, mais aussi du poids démographique des différents quartiers et enfin pour permettre un meilleur ajustement avec les dispositifs de démocratie participative.

Vous avez sans doute vu la carte de ces trois quartiers jointe à la délibération. Le quartier nord comprendrait le quartier nord actuel et l'ancien quartier du chant des oiseaux. Le centre resterait identique et assez étendu comme actuellement. Le sud comprendrait le quartier sud actuel et le

quartier des Bas Longchamps.

Je vous demande donc de bien vouloir d'approuver la création des trois quartiers administratifs (nord, centre et sud).

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ou des questions ? Monsieur Rousseau.

M. ROUSSEAU. - Merci Madame la Maire.

Nous avons, bien évidemment, en tête les trois quartiers. Nous nous abstiendrons néanmoins sur cette délibération car l'opposition n'a pas été concertée sur le périmètre de ces trois quartiers, sans compter que nous percevons, comme vous venez de le rappeler, que l'objectif est de mettre en œuvre une politique publique pour ces quartiers. Il aurait vraiment été bien de nous associer à la définition du périmètre.

Il s'agit d'une abstention de principe.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci.

C'est l'objet du Conseil municipal que de pouvoir en discuter. Il n'y a pas de souci, si vous le souhaitez.

Je mets aux voix.

☞ ***VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX ET LE GROUPE RENOUVEAU POUR LA REPUBLIQUE S'ABSTENANT***

Je vous remercie. Je crois que vous vous étiez également exprimé en ce sens en commission.

16 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE BAGNEUX ENVIRONNEMENT

APPROBATION DE LA SUBVENTION EXCEPTIONNELLE BAGNEUX ENVIRONNEMENT

Mme le MAIRE. - Je ne vais pas vous présenter les nombreuses activités de Bagneux Environnement ni son dynamisme pour développer une sensibilité à la protection de notre planète et les actions la favorisant. L'objet de la présente délibération porte sur une demande de l'association, dans sa phase actuelle de croissance, d'être accompagnée par un Conseil indépendant.

Il s'agit pour Bagneux Environnement de reconsidérer son organisation et d'ajuster ses pratiques à son développement.

Nous vous proposons de répondre positivement à cette demande pour soutenir la poursuite des animations proposées à un public large et divers.

Le choix de cet accompagnement cible un conseil spécialisé dans le soutien au tiers-lieu.

Il vous est proposé d'approuver une subvention de 4 000 € pour permettre à cette association d'avoir ce conseil et ce soutien.

Y a-t-il des remarques ou des questions ? Monsieur Rousseau.

M. ROUSSEAU. - Merci Madame la Maire, l'objectif est d'aider l'association Bagneux Environnement à mieux fonctionner et à clarifier ses priorités sur le fond, nous sommes d'accord.

Cette structure joue un rôle important, elle rend service à de nombreux habitants. Dans ces conditions, il est normal que la ville puisse l'accompagner lorsqu'elle rencontre des difficultés.

Notre interrogation ne porte pas sur l'utilité de l'association mais sur sa capacité à gérer un nombre très important d'activités.

Multiplier les projets demande des compétences précises, une organisation solide et une gestion rigoureuse. Si la structure n'a pas les moyens adaptés, elle peut se retrouver rapidement en difficulté. Vouloir trop en faire peut fragiliser l'ensemble.

Nous voterons donc en faveur de cette subvention exceptionnelle mais cette aide doit permettre une amélioration concrète du fonctionnement. Elle ne peut pas devenir qu'une solution temporaire.

Merci beaucoup.

Mme le MAIRE. - Merci.

Plusieurs collègues ne prennent pas part au vote : Pascale Meker, Lionel Chassat parce qu'ils représentent la commune au Conseil d'administration et Fanny Douville, Agnès Balseca et Paul Bensoussan parce qu'ils ont des responsabilités au sein de l'association.

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

17 - SUBVENTION AMICALE DES LOCATAIRES DE LA CITE DU 8 MAI 1945 - EXERCICE 2026

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'AMICALE DES LOCATAIRES DE LA CITE DU 8 MAI 1945 AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Mme le MAIRE. - Lionel, nous vous écoutons.

M. CHASSAT. - Merci Madame la Maire.

Chers collègues, il s'agit ici de l'attribution d'une subvention à l'amicale des locataires de la cité du 8 mai 1945 au titre de l'année 2026.

Suite à un souci technique, l'association n'a pas pu finaliser cette année sa demande de subvention dans les délais impartis de la campagne de subventions 2026. Elle a donc déposé postérieurement une demande de subvention.

La commune de Bagnaux encourage systématiquement les locataires en habitat collectif à se regrouper sous forme d'amicales pour coordonner leurs actions et mieux se faire entendre de leurs bailleurs respectifs.

Pour ce faire, elle octroie à ces amicales qui la sollicitent une subvention permettant de les aider à faire face à leurs charges essentielles de fonctionnement, notamment leurs bancaires et d'assurance.

Afin de soutenir le fonctionnement de cette amicale, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer comme suit :

- D'attribuer, au titre de l'année 2026, une subvention de fonctionnement d'un montant de 150 € à l'association Amicale des locataires de la cité du 8 mai 1945.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix cette délibération.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

JEUNESSE

18 - CONVENTION SEJOUR INTERCOMMUNAL BOURG-LA-REINE, SCEAUX, FONTENAY-AUX-ROSES ET BAGNEUX

APPROBATION DE LA CONVENTION D'ORGANISATION DE SEJOUR INTERCOMMUNAL ENTRE LES COMMUNES DE BOURG-LA-REINE, SCEAUX, FONTENAY-AUX-ROSES ET BAGNEUX POUR L'ANNEE 2026

Mme le MAIRE. - Aïcha, nous vous écoutons.

Mme MOUTAOUKIL. - Merci Madame la Maire.

Chers collègues, c'est une délibération que vous avez l'habitude de voir. L'année dernière, il me semble à la même période, nous l'avions déjà fait passer.

Il s'agit d'approuver la convention d'organisation du séjour intercommunal entre les communes Bourg-la-Reine, Sceaux, Fontenay-aux-Roses et Bagneux pour l'année 2026.

Ces quatre communes ont souhaité développer une action commune à visée éducative et citoyenne.

La présente convention a pour objet l'organisation du séjour intercommunal destiné à 32 jeunes âgés de 13 à 16 ans à raison de huit participants par commune.

Le séjour se déroulerait sur une durée de cinq jours et de quatre nuits pendant les vacances scolaires 2026 dans un centre de vacances agréé par les services compétents.

La commune de Fontenay-aux-Roses est désignée, comme ce fut le cas l'année dernière, comme commune porteuse de ce projet.

À ce titre, elle va assurer la déclaration du séjour, la coordination générale, la prise en charge des principales dépenses et l'organisation administrative.

Quant aux autres communes dont Bagneux, elles interviendraient comme coorganisatrices notamment par la mise à disposition d'agents et de matériels selon les modalités définies par les conventions spécifiques.

Le séjour sera encadré par une équipe pédagogique composée d'au moins quatre agents incluant un directeur de séjour et des animateurs issus des différentes communes.

Les jeunes sont évidemment étroitement associés à la préparation de leur séjour.

Les objectifs poursuivis sont multiples : prévention des risques, renforcement de la mixité sociale et territoriale, promotion de l'égalité filles-garçons, accompagnement des jeunes en situation de fragilité, développement de la citoyenneté.

Tout un programme repose sur des activités sportives, culturelles et de loisirs, complétées par des ateliers citoyens et des actions solidaires.

Sur le plan financier, la commune de Fontenay-aux-Roses, qui est porteuse du projet, avance

l'ensemble des frais liés au séjour.

Le coût global net, après déduction des subventions perçues, est réparti équitablement entre les quatre communes, chacune supportant in fine 25 % de la charge nette du projet.

Il vous est donc demandé chers collègues d'approuver la convention d'organisation de séjour intercommunal entre ces quatre communes.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - C'est une des actions du contrat de ville intercommunal des Blagis que nous menons pour la seconde année consécutive.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

19 - CONVENTION PARTENARIAT VVL - BAFA CITOYEN

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ORGANISME VACANCES VOYAGES LOISIRS RELATIVE A L'ORGANISATION D'UNE FORMATION BAFA ET DE SEJOURS ADOLESCENTS

Mme MOUTAOUKIL. - La commune de Bagneux mène une politique active en faveur de la formation, de l'engagement citoyen et de l'insertion des jeunes.

Dans ce cadre, elle a mis en place le dispositif BAFA Citoyen par lequel elle finance chaque année une formation du BAFA destiné à 30 jeunes balnéolais moyennant une participation financière symbolique de 70 € par stagiaire et un engagement de 50 heures de bénévolat au sein des structures municipales ou associatives locales.

Afin de mettre en œuvre cette action, la commune souhaite formaliser un partenariat avec l'association Vacances Voyages Loisirs (VVL) qui est un organisme disposant d'une expertise reconnue dans l'organisation de ce type de formation et de séjour éducatif collectif.

La session de formation générale se déroulera du 21 au 28 février 2026 au centre du château de Trilbardou et accueillera ces 30 stagiaires.

Dans le cadre de ce partenariat, VVL assure la conception pédagogique, l'encadrement de la formation, la mobilisation des formateurs agréés ainsi que l'hébergement, la restauration et la logistique du séjour dans le respect de la réglementation en vigueur.

La commune de Bagneux, pour sa part, organise la campagne d'information et de sélection des jeunes, assure le suivi administratif des inscriptions et facilite la mise en œuvre de ce projet.

Elle encadre également les heures de bénévolat réalisées par les participants à l'issue de la formation et assure le lien institutionnel avec VVL.

Le coût global de la formation BAFA est fixé à 19 500 € incluant la formation, l'hébergement, la restauration, le transport et l'encadrement.

La convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature et prévoit des modalités de suivi et d'évaluation.

Il vous est donc proposé, chers collègues, d'approuver cette convention de partenariat dans le cadre du dispositif BAFA citoyen entre la commune de Bagneux et l'organisme VVL.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

À noter évidemment l'effort de la ville de continuer tous les ans à permettre à 30 jeunes de notre commune d'être formés quasi gratuitement au BAFA.

Y a-t-il des remarques ou des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix ;

Mme Boudjenah et Mme Bidault ne prendront pas part au vote.

☞ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

SPORTS

20 - MISE A DISPOSITION EQUIPEMENTS VSGP - BAGNEUX

APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION, A TITRE GRACIEUX, DE LA PISCINE DE BAGNEUX ENTRE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL VALLEE SUD GRAND PARIS ET LA COMMUNE DE BAGNEUX

Mme le MAIRE. – Monsieur Haddad, nous vous écoutons.

M. HADDAD. - Merci Madame la Maire.

Chers collègues, vous le savez, apprendre à nager fait aujourd'hui partie du socle commun des apprentissages pour les élèves de l'élémentaire.

La ville de Bagneux s'inscrit évidemment dans cette ambition notamment à travers deux dispositifs qui concernent plus de 400 enfants par an, des semestres de natation à l'EMS, notre école municipale des sports, et des stages organisés au sein du dispositif J'apprends à nager sous l'égide de la Fédération de natation.

La présente délibération consiste ainsi à demander l'approbation du Conseil municipal quant à une convention à signer entre la commune et notre territoire Vallée Sud Grand Paris qui gère la piscine et d'autoriser Mme la Maire à signer cette même convention.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Je suppose qu'il n'y a pas de remarque.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

CULTURE

21 - CONCESSION ART DANS LA VILLE - CRACL POUR L'ANNEE 2025

**APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE A LA COLLECTIVITE LOCALE (CRACL)
ETABLI PAR L'OPERATEUR ANAGRAPHIS AU TITRE DE LA CONCESSION ART DANS LA VILLE POUR
L'ANNEE 2025**

Mme le MAIRE. - Élisabeth, à vous.

Mme FAUVEL. - Merci Madame la Maire.

Chers collègues, c'est avec une certaine émotion que je vous présente ce soir le dernier compte rendu annuel d'activité du concessionnaire Anagraphis à la collectivité locale qui marque la clôture de notre concession Art dans la ville.

Pendant six ans, la commune a confié à Anagraphis la recherche de financements ainsi que la conduite et la coordination de projets artistiques destinés à enrichir notre cadre de vie et à renforcer l'identité culturelle de notre ville.

Il serait difficile de citer toutes les réalisations qui ont vu le jour tant elles ont été nombreuses et marquantes : du Ba-Ba de Ricardo Mosner à Extra Natural de Miguel Chevalier en passant par l'intervention de C215 à la gare Lucie Aubrac jusqu'à Résistez de B Toy, autant d'œuvres qui ont su transformer notre ville en un véritable musée à ciel ouvert accessible à tous.

Bien sûr, la crise économique et celle de l'immobilier qui se sont prolongées en 2025 ne nous ont pas permis de mener à bien tous les projets que nous aurions souhaité voir aboutir et je le regrette sincèrement.

Cependant, nous pouvons être fiers du chemin parcouru. Peu de communes peuvent aujourd'hui se prévaloir d'avoir développé un tel parcours artistique dans l'espace public avec autant de qualités et d'ambitions.

Je vous invite donc à prendre acte de ce CRACL.

Pour conclure, je souhaitais dire combien cette délégation à la culture aura été pour moi une expérience précieuse et profondément enrichissante. Elle m'a permis de mesurer à quel point l'art et la culture sont essentiels pour créer du lien, donner du sens à l'espace public et faire vivre une ville autrement.

Je quitte ce Conseil municipal avec une grande gratitude, gratitude envers Mme la Maire pour sa confiance, envers mes collègues et les services de la ville pour leur travail collectif et envers tous les partenaires qui ont permis à ces projets d'exister.

Je formule le vœu, et je sais qu'il sera réalisé, que cette dynamique culturelle se poursuive et continue de faire rayonner notre ville car l'art dans la ville n'est pas un luxe, c'est une richesse, un héritage et une fierté partagée.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup Élisabeth Fauvel.

(Applaudissements...)

Y a-t-il des questions ou des remarques ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Voici une belle unanimité pour ces beaux projets menés tout au long de ce mandat, qui se voient. Tout le monde en profite tous les jours.

Merci beaucoup à Élisabeth et aux équipes.

TRANQUILLITÉ ET SÉCURITÉ PUBLIQUES

22 - Exploitation de la fourrière automobile - rapport annuel d'exploitation de la DSP pour 2024 **INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU CONCESSIONNAIRE EN CHARGE DE L'EXPLOITATION DU SERVICE DE FOURRIERE AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

Mme le MAIRE. - Je vais vous présenter cette délibération en l'absence de Michel Reynaud.

C'est le rapport annuel 2024. L'exploitation de la fourrière est confiée à la Société Dodeca qui organise les prestations d'enlèvement de véhicules, de garde et de restitution aux propriétaires, de mise en fourrière ou de destruction des véhicules.

Je ne vais pas vous lire la délibération, vous avez le bilan sur les enlèvements et les mises en fourrière, la restitution et la destruction des véhicules ainsi que le rapport financier qui indique un chiffre d'affaires 2024 de 29 669 € hors taxes pour la Société Dodeca et une indemnité de 6 910 € hors taxes versée par la collectivité, somme correspondant au total des véhicules mis en destruction.

Il s'agit de prendre acte du compte rendu présenté par le délégataire, la Société Dodeca.

Je suppose que cela ne soulève aucune remarque.

Je vous remercie.

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Les délibérations suivantes concernent le lancement de concours de maîtrise d'ouvrage pour plusieurs opérations.

MARCHÉS PUBLICS ET CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

23 - MAITRISE D'ŒUVRE - LANCEMENT CONCOURS OPERATION DE TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE DES MATHURINS

AUTORISATION DE LANCEMENT DU CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES OPERATIONS DE TRAVAUX DU GROUPE SCOLAIRE DES MATHURINS

Mme le MAIRE. - Je passe la parole à Paul Bensoussan.

M. BENSOUSSAN. - Merci Madame le Maire.

Chers élus, notre ville se développe et va continuer d'accueillir de nouveaux habitants.

Beaucoup de projets sont en cours ou à venir aux Mathurins, dans la ZAC Victor Hugo, la ZAC des Musiciens, à l'APIM, etc. Cela demande un accroissement de nos équipements municipaux.

Ainsi, comme vous le savez, il est envisagé d'ouvrir une nouvelle école aux Mathurins. Ce sera la troisième en peu de temps, après Rosenberg et Niki de Saint Phalle.

Il est proposé que vous autorisiez Mme le Maire à lancer un concours de maîtrise d'œuvre pour une école aux Mathurins, un groupe scolaire, dans le dernier bâtiment qui reste encore de l'histoire de la Thomson et de la DGA, le bâtiment Y, pour lequel il restera une coque brute qui sera réalisée en clos et couvert. Le projet consiste en un réaménagement intérieur complet de cette structure existante.

L'équipement se développera sur 7 000 mètres carrés de surface sur quatre niveaux, accueillera un groupe scolaire (maternelle et élémentaire), un centre de loisirs, un rased, un service de restauration scolaire ainsi qu'une salle polyvalente.

L'enveloppe financière allouée est de 9 M€ hors taxes.

Il va être procédé à un concours de maîtrise d'œuvre permettant de sélectionner un architecte ou une équipe de maîtrise d'œuvre sur la base de critères qualitatifs et techniques.

La phase de sélection permettra de retenir trois équipes.

La procédure prévoit de verser une prime, à chaque concurrent ayant déposé un projet, fixée à 10 000 €.

La commune a souhaité confier à la Société Ubique une mission d'AMO pour accompagner la collectivité dans l'organisation du concours.

Enfin, à titre indicatif, ce concours va débiter en mars 2026.

La désignation interviendra au dernier trimestre 2026 avec un démarrage des études en 2027 et après livraison de la coque du bâtiment. La fin des travaux est estimée à l'été 2029.

Je vous propose d'autoriser Mme le Maire à lancer la procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'école des Mathurins.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

24 - MAITRISE D'ŒUVRE - LANCEMENT CONCOURS OPERATIONS DE TRAVAUX DU GYMNASSE DES MATHURINS

AUTORISATION DE LANCEMENT DU CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES OPERATIONS DE TRAVAUX DU GYMNASSE DES MATHURINS

M. BENSOUSSAN. – Ce lancement est pour un nouvel équipement sportif dans un bâtiment neuf qui reste à construire, le gymnase des Mathurins qui ne porte pas de nom aujourd'hui, évidemment.

La surface sera 2 355 mètres carrés répartis sur deux niveaux avec des vestiaires, des locaux techniques, un espace d'accueil et une salle polyvalente.

L'enveloppe allouée est de 4,50 M€ HT.

Petite précision, cet équipement sera un ERP (Équipement Recevant du Public) de troisième catégorie.

Il s'agit de la même procédure de lancement d'un concours. Trois équipes ont été retenues.

La Société d'AMO n'est pas la même, il s'agit de la Société Asciste Ingénierie Grand Ouest.

Le calendrier prévu pour ce concours débutera mars 2026.

La désignation du maître d'œuvre interviendra au cours du dernier trimestre 2026 pour permettre ainsi un démarrage des études début 2027.

Le démarrage des travaux est prévu au deuxième trimestre 2028 pour une fin des travaux estimée à l'été 2029.

Je vous propose d'autoriser Mme la Maire à lancer la réalisation du concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du gymnase des Mathurins.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup à Paul Bensoussan.

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

25 - CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE - LANCEMENT CONCOURS / PHASE 2 DES TRAVAUX DE RENOVATION STADE RENE ROUSSEAU

AUTORISATION DE LANCEMENT DU CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA PHASE 2 DES OPERATIONS DE TRAVAUX DE RENOVATION DU STADE RENE ROUSSEAU

M. BENSOUSSAN. - Il s'agit d'un deuxième équipement sportif dont la ville a besoin. Les travaux ont débuté avec une première phase de reprise de la pelouse synthétique qui a été livrée il y a presque une année avec la piste d'athlétisme et la zone de sport (basket, foot à cinq et teqball).

Ici, il s'agit de rénover le stade René Rousseau, puisqu'il existe avec des vestiaires. Cette opération est inscrite dans le cadre du PPI 2020-2026. La modernisation est achevée.

La phase 2 va concerner la construction d'un bâtiment qui disposera de vestiaires et de tribunes et l'aménagement d'espaces verts pour une surface de 1 044 mètres carrés.

L'enveloppe allouée se monte à 3,80 M€ HT.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de transition écologique. Une attention particulière est évidemment apportée à la performance énergétique du bâtiment car il sera RE2020, à la gestion des eaux pluviales et à l'intégration paysagère.

Le futur terrain homologué est d'un niveau T4 en tranche ferme et T3 en option.

Comme pour les deux précédentes délibérations, il vous est soumis l'idée de faire appel à un concours en deux phases pour retenir trois équipes qui seront appelées à concourir.

Nous avons comme troisième AMO, la Société MOTT MacDonald.

Le calendrier est un peu différent puisque la procédure de concours est lancée en avril, la désignation au dernier trimestre 2026 avec un démarrage des études début 2027. Le démarrage est prévu au quatrième trimestre 2027 avec une livraison en octobre 2028.

Il vous est proposé d'autoriser Mme la Maire à lancer la procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la phase 2 des travaux du stade René Rousseau.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

26 - ACCORD-CADRE - PRESTATION MAITRISE D'ŒUVRE - PROJETS D'AMENAGEMENT PAYSAGER DE L'ESPACE PUBLIC

ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE SOUS FORME D'ACCORD-CADRE MIXTE (BON DE COMMANDE ET MARCHÉ SUBSEQUENT) RELATIF A LA PRESTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR DIVERS PROJETS D'AMENAGEMENT PAYSAGER DE L'ESPACE PUBLIC

Mme le MAIRE. - Patrick Duru, nous vous écoutons.

M. DURU. - Merci Madame la Maire.

Cette délibération a pour objet l'attribution d'un marché passé sous forme d'accord-cadre mixte pour des prestations de maîtrise d'œuvre sur divers projets d'aménagement paysagé.

Comme vous le savez, nous avons beaucoup d'aménagements paysagers qui vont se développer sur la ville suite à la transformation de la ville, comme le parc Robespierre ou encore la renaturation du stade Albert Petit.

Pour cela, nous avons sollicité l'aide de plusieurs bureaux d'études afin de pouvoir suivre ces différents projets d'aménagement paysagés et d'autre part la suite sur les quatre prochaines années.

Cet accord-cadre est reconductible chaque année pour une période de reconduction de trois ans.

Le marché a un montant d'exécution maximum de 1,50 M€ HT.

Le marché s'exécutera par bons de commande pour les prestations dont le montant n'excèdera pas 50 000 €, avec une rotation entre les différentes entreprises qui ont répondu. Là, deux entreprises ont été sélectionnées par la commission d'attribution des marchés publics. Ces deux entreprises sont le bureau d'études Bureau Assist Technique Topographie BATT et le bureau d'études Espace Libre.

Lors de la commission du 4 février 2026, ces entreprises ont été retenues suite à l'étude des analyses et celles liées à cet appel d'offres.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer comme suit :

- d'approuver l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement paysager

aux entreprises suivantes : BATT (Bureau Assist Technique Topographie) et Espace Libre,
- d'autoriser Mme la Maire à signer tous les documents liés à cet appel d'offres.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Je suppose qu'il n'y a pas de remarques.

Je mets aux voix cette délibération.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

27 - MARCHÉ DE FOURNITURE DE MATÉRIELS HORTICOLES ET DE PRESTATIONS LIÉES À LA PROPRIÉTÉ URBAINE

ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE SOUS FORME D'ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE RELATIF À LA FOURNITURE DE MATÉRIELS HORTICOLES ET PRESTATIONS LIÉES À LA PROPRIÉTÉ URBAINE ALLOTI EN 6 LOTS

M. DURU. – Il s'agit également d'un accord-cadre pouvant aller jusqu'à quatre ans, un an reconductible trois fois.

C'est un marché qui a six lots répartis comme suit :

- Lot 1 : petit matériel pour un montant maximal annuel de 150 000 € HT.
- Lot 2 : fournitures de matériels horticoles pour un montant maximal annuel de commande de 150 000 € HT.
- Lot 3 : sacs-poubelle, consommables liés à l'image de la ville pour un montant maximum de 20 000 € HT.
- Lot 4 : service de nettoyage spécialisé pour un montant de 4 000 € HT.
- Lot 5 : produits spécifiques pour un montant de 10 000 € HT.
- Lot 6 : fourniture de bennes d'un montant maximum de 50 000 € HT.

Au vu des offres reçues et du rapport d'analyse sur cette dernière commission d'appel d'offres du 4 février 2026, deux lots ont été fructueux et quatre infructueux.

La commission a statué pour le lot 1, l'attribution du petit matériel à la Société d'équipement et, pour le lot 2, la fourniture de matériels horticoles, à la Société Cobalys.

Les autres lots ont été déclarés infructueux en l'absence de réponse durant la période ouverte pour y répondre.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer comme suit :

- D'approuver l'attribution du marché relatif à la fourniture de matériels horticoles et aux prestations liées à la propriété aux entreprises Société d'équipement pour le lot 1 et Cobalys pour le lot 2.
- De déclarer infructueux les lots 3, 4, 5 et 6.
- D'autoriser Mme la Maire à signer tous les documents afférents à cet appel d'offres.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Cela appelle-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

28 - MARCHÉ DE FOURNITURE DE PIÈCES DÉTACHÉES, D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION DES VÉHICULES DE LA VILLE

ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE SOUS FORME D'ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LES PRESTATIONS LIÉES A LA FOURNITURE DE PIÈCES DÉTACHÉES, CONSOMMABLES, LA MAINTENANCE PREVENTIVE ET CURATIVE DES VÉHICULES DE LA VILLE ALLOTI EN 12 LOTS

M. BENSOUSSAN. - Il s'agit d'attribuer le marché passé sous forme d'accord-cadre à bon de commande pour les prestations liées à la fourniture de pièces détaillées, de consommables pour la maintenance préventive et curative des véhicules de la ville.

Ces marchés sont passés en CAO avec un avis favorable le 4 février 2026.

Ce marché est alloti en douze lots. Je ne vous dresserai pas la liste des douze lots car ce sera compliqué, mais cela va des pièces détaillées à la carrosserie au contrôle technique aux pneus au contrôle hydraulique aux fournitures de consommables aux équipements de garage, etc.

Sur les douze lots, un a été déclaré sans suite, le lot n° 7 relatif au contrôle technique des véhicules légers, utilitaires et deux-roues, car il n'a pas fait l'objet de réponse.

Les différents lots sont attribués pour des sommes allant de 5 000 € à 150 000 €.

La liste des lots et les attributions sont détaillées dans la délibération.

Je vous remercie.

Si c'est possible, je souhaiterais prendre la parole, car je l'ai prise pour la dernière fois dans le mandat.

Après cette dernière délibération me concernant, je tiens à remercier toutes les entités et toutes les personnes avec qui j'ai été en contact pour faire avancer notre ville dans mes délégations bâtiment et patrimoine.

Je cite nos agents communaux consciencieux, la Direction des bâtiments, la DGA des services techniques, l'administration générale bien sûr mais aussi les autres directions (la DAC, la DEPE, la DAU, l'Éducation, l'Entretien, le CCAS, la Citoyenneté, la PM, et j'en oublie) et, bien sûr, leur DGA à leur tête.

Merci à vous, chers élus, pour toutes nos interactions, nos échanges sur les sujets partagés.

Un remerciement spécial appuyé à Jean-Pierre Morel pour sa compétence, sa disponibilité, ses choix et sa manière de conduire les projets.

Merci aussi aux autres agents de la Direction des bâtiments que je voudrais citer : Isabelle, Ali, Léa, Clément, Olivier, Pierrot et ses équipes, Myriem au secrétariat et la comptabilité.

Je n'oublie pas le service patrimoine bien sûr, Clément en tête pour ses connaissances, sa compétence et sa disponibilité.

Merci au Cab pour son aide précieuse et à nos secrétaires compétentes.

Enfin, merci à Mme le Maire pour la confiance à la représenter et les délégations que vous m'avez confiées.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup Paul.

Je mets aux voix la délibération n° 28.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Merci.

29 - MARCHÉ FOURNITURE DE MATERIEL SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

LANCEMENT DU MARCHÉ RELATIF A LA FOURNITURE DE MATERIEL SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE ET AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER L'ACCORD-CADRE

Mme BOUDJENAH. - Je ne vais pas rallonger en saluant et remerciant toutes celles et tous ceux que je voudrais remercier, mais là, c'est l'occasion de remercier le service éducation.

Cette fois, il ne s'agit pas d'attribution puisque nous lançons, ce soir, un marché pour préparer un certain nombre de choses, je n'entrerai pas dans les détails, il est question de notre marché actuel de fourniture de matériels de papeterie et pédagogique, livres scolaires et non-scolaires, de la petite enfance jusqu'aux écoles en passant par les accueils culturels et de loisirs, qui arrive à son terme fin mars 2026.

Nous vous proposons de le renouveler et de profiter de ce renouvellement pour l'ajuster.

Je pointerai juste quelques points : nous passons de cinq à sept lots, notamment pour pouvoir mieux inclure la commande de kits de fournitures scolaires désormais offerts à tous les élèves des écoles élémentaires publiques de la commune. C'est un vrai coup de pouce pour les familles.

Nous ajustons aussi le lot des livres non scolaires pour aussi permettre une meilleure intégration de la commande des livres offerts à tous les élèves des écoles élémentaires depuis septembre 2024, ou encore pointer l'ajustement sur le matériel pédagogique pour les enfants de 0 à 3 ans, afin d'intégrer des nouveaux éléments pour les publics à besoins particuliers comme on dit maintenant, tels que les enfants porteurs de handicap, ou encore le matériel pédagogique pour les enfants de 3 à 16 ans pour mieux intégrer les jeux de société qui répondent à un besoin courant dont nos services, mais aussi les équipes dans les écoles, peuvent être vraiment friands, ce qui est très bien.

Ce soir, nous vous proposons de permettre à Mme le Maire de publier rapidement ce marché, afin de pouvoir retenir les offres le moment venu et passer les commandes pour la préparation de la future rentrée.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

PERSONNEL

30 - COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN DE LA COMMUNE ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BAGNEUX

APPROBATION DU RENOUELEMENT DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST) LOCAL COMMUN A LA COLLECTIVITE ET AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE BAGNEUX AVEC L'INSTITUTION EN SON SEIN D'UNE FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (F3SCT)

Mme le MAIRE. - Hélène Cillières, nous vous écoutons.

Mme CILLIÈRES. - Merci Madame la Maire.

Cette délibération fait état d'un scrutin important également cette année : les élections professionnelles se tiendront le 10 décembre prochain au sein de notre collectivité.

Nous vous proposons une reprise de la délibération précédente, celle de 2022, qui a mis en place le CST (Comité Social Territorial), ainsi qu'en son sein la F3SCT (formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail), d'où les 3S.

Cette délibération, pour permettre la tenue du scrutin au mois de septembre, doit être prise au moins six mois avant la date des élections professionnelles.

Considérant le renouvellement du Conseil municipal, nous proposons de ne pas prendre de risque et de délibérer dès aujourd'hui, afin de sécuriser les prochaines instances et l'organisation de ces élections professionnelles.

Cela a été présenté en Comité Social Territorial aux représentantes et représentants du personnel et cela fait l'objet d'un accord de tout le monde.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

M. ROUSSEAU. - Les oppositions ne seront pas oubliées ?

Mme CILLIÈRES. - Pour les élections professionnelles, ce n'est pas nous qui sommes candidats. Je n'ai pas bien compris votre question, veuillez m'en excuser.

Mme le MAIRE. - Je mets aux voix cette délibération.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

31 - TABLEAU TAUX DE VACATION DE LA COLLECTIVITE - ÉLECTIONS

APPROBATION DU TABLEAU DES TAUX DE VACATIONS POUR LA PARTICIPATION AUX ACTIVITES ELECTORALES

Mme CILLIÈRES. - Il s'agit d'un nouveau tableau de vacation pour la participation d'agents, autres que communaux, à la tenue des activités électorales de notre collectivité, que nous puissions élargir le champ des agents à mobiliser pour tenir les élections et les rémunérations qui vont avec.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des remarques ou des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

32 - TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

APPROBATION DE LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Mme CILLIÈRES. - Pas grand-chose à signaler sur ce tableau des emplois, si ce n'est des transformations pour le centre municipal de santé notamment des adaptations de quotité horaire pour des médecins du CMS, transformations aussi passées en instance paritaire au CST.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions ou des remarques ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

Nous arrivons au dernier point de l'ordre du jour qui concerne le vœu qui vous a été soumis.

VŒU

33 - VŒU - MOYENS DE FORMATION CNFPT

VŒU POUR LE MAINTIEN DES MOYENS DE FORMATION AU CNFPT

Mme le MAIRE. - Le vœu que je vous propose de soutenir ce soir concerne l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale. Il touche donc directement les Balnéolaises et les Balnéolais.

Dans le cadre du budget d'austérité 2026 que le Gouvernement a passé aux forceps via le 49.3 le 30 janvier dernier parmi les nombreux articles et dispositions qui affectent les collectivités locales, un amendement a retenu toute notre attention.

Il prive le CNFPT, cet organisme de formation des collectivités locales, de 45 M€ de recettes. Comment ? En maintenant le taux de cotisation de ces collectivités et en fixant un plafond de financement à 397 M€. Cela induit une baisse budgétaire de près de 10 % pour son fonctionnement.

Inévitablement, les ressources de la formation des agents sont donc amputées avec des conséquences graves pour le droit à leur formation qui est gage de qualité et d'efficacité du service public communal.

À Bagneux qui compte près de 900 agents, ce droit s'exerce pleinement tant pour les métiers techniques que pour les missions administratives, notamment à travers la préparation des concours.

Moins de moyens, ce sont moins d'agents formés au cours de leur carrière, des évolutions de carrière ralenties et des compétences freinées.

Cette disposition constitue une étape supplémentaire dans la remise en cause du statut des fonctionnaires.

Le CST de la ville de Bagneux, réuni en séance ordinaire le mardi 3 février, a décidé, à l'unanimité des représentants de l'employeur et des organisations syndicales des agents communaux, de s'adresser au ministre délégué de la fonction publique, M. David Amiel, pour lui faire part de leur forte opposition à cet amendement déposé le 20 janvier dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances.

Ce soir, nous vous proposons que notre Conseil municipal saisisse le Premier Ministre pour qu'il revienne sur cette décision injuste et préoccupante pour les agents publics et la qualité de notre service public. C'est le sens du vœu qui vous est proposé ce soir.

Je vous passe volontiers la parole.

Madame Salaün, nous vous écoutons.

Mme SALAUN. - Merci Madame la Maire.

Chers collègues, au nom du Groupe communistes et citoyens, dans le cadre du projet de la loi de finances pour 2026, et sans concertation ni information préalable faite au Président du CNFPT, le Gouvernement a déposé, le 20 janvier 2026, un amendement des recettes versées.

Il vise à plafonner les recettes de la cotisation des collectivités territoriales au CNFPT et à imposer de reverser 45 M€ à l'État.

C'est un hold-up financier de la part du Gouvernement pour les collectivités, sans concertation ni dialogue social, qui remet en cause l'équilibre financier du CNFPT.

Cette mesure est injuste. Elle va toucher les 2 millions de fonctionnaires territoriaux, alors que leur droit à la formation est garanti par le statut de la fonction publique territoriale. C'est inacceptable et cela constitue une atteinte grave à ce droit à la formation. Ce n'est pas une simple question budgétaire, c'est une attaque contre le service public local et contre les agents qui le font vivre au quotidien.

Ces formations sont essentielles pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail des agents territoriaux car leur expertise, leur savoir-faire et leur adaptabilité sont les piliers essentiels de la cohésion sociale et territoriale.

Cela aura nécessairement un impact pour notre ville où le droit à la formation est mis en œuvre de façon particulièrement active. Il contribue à ce que nos agents communaux au quotidien délivrent un service public de qualité à nos citoyennes et nos citoyens.

Au nom du Groupe Communistes, nous soutenons les actions de nos organisations syndicales et nous voterons ce vœu.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Hélène Cillières, à vous.

Mme CILLIÈRES. - Merci Madame la Maire.

Si vous me le permettez, je souhaite exprimer, en ma qualité d'élue au personnel de Bagneux, après vos propos Madame la Maire et ceux de notre collègue Laurence Salaün, l'émotion que provoque cette décision totalement imprévue, pas annoncée et brutale du Gouvernement : ponctionner le budget de formation des collectivités pour en détourner une partie vers d'autres usages.

Aujourd'hui, les collectivités cotisent, il y a des objectifs de cotisations, il y a des pourcentages et chacun et chacune cagnotent, participent à cet effort de formation. Or là, nous allons être écrêtés.

L'argent que la ville consacrera à la formation pourrait ne pas être pleinement consommé à cette fin. Cela choque et nécessite tout de même une mobilisation, je l'espère, de l'ensemble du Conseil municipal autour de ce vœu.

Nous ne pouvons pas accepter cette décision.

Le CNFPT est un partenaire privilégié, principal, central de la formation des agents publics territoriaux. Lui couper ses vivres, c'est faire courir le risque d'une dégradation de la situation de formation pour nos agents, qui n'est déjà pas parfaite : le CNFPT rencontre des difficultés pour pouvoir répondre, déjà aujourd'hui, aux besoins de nos fonctionnaires.

Je crois que cette décision n'est pas entendable. Elle est intolérable et nécessite une mobilisation maximale pour faire revenir le Gouvernement sur cette décision injuste.

Vous l'avez dit, Madame la Maire, à l'occasion du CST, notre instance paritaire au sein de la collectivité : le point de vue était unanime des deux côtés de la table, côté employeur et côté salarié. Je crois que c'est un signe, quand cela va dans ce sens. Il faut vraiment que le Gouvernement nous entende et revienne sur cette décision injuste qui ne sera que néfaste pour la formation du personnel territorial.

C'est avec beaucoup de soutien que j'appelle à voter ce vœu, je l'espère, de manière unanime ce soir.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci. Monsieur Housni, nous vous écoutons.

M. HOUSNI. - Merci Madame la Maire.

Chers collègues, au nom des Écologistes, nous exprimons notre soutien plein et entier à ce vœu pour le maintien des moyens de formation du CNFPT.

Le mécanisme proposé qui consiste à plafonner les ressources réellement disponibles pour le CNFPT alors que les collectivités continuent de cotiser au même taux revient à priver la formation des agents territoriaux d'une partie de ses moyens. C'est un très mauvais signal envoyé aux collectivités locales et à leurs agents qui sont en première ligne pour assurer la cohésion sociale et territoriale et mettre en œuvre la transition écologique, sociale et démocratique. Nous savons qu'il n'y aura pas de transition réussie sans agent formé, outillé, capable d'accompagner la transformation des services publics.

En fragilisant le CNFPT, on fragilise directement la qualité du service public local, en particulier pour les collectivités les plus modestes.

Le Groupe des Écologistes soutient et vote donc ce vœu.

Mme le MAIRE. - Merci.

M. KANDEL. – Je ne vais pas répéter ce qui vient d'être dit, mais une fois de plus, ce Gouvernement s'attaque au service public et en particulier au service public communal. Après les budgets, après les rémunérations des agents et le gel du point d'indice, il s'attaque maintenant à la formation de ces agents. C'est totalement inadmissible et cela va à l'encontre des besoins des habitants de nos communes. Nous soutiendrons évidemment ce vœu.

Mme le MAIRE. - Merci.

D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ? Aïcha, nous vous écoutons.

Mme MOUTAOUKIL. - Merci, Madame la Maire.

Je ne vais pas répéter tout ce qui a été dit auquel le Groupe Socialistes et Citoyens souscrit évidemment, je souhaiterais juste rappeler que tout cela est une suite d'événements qui se sont déjà produits et qui mettent à mal le bloc communal.

Rappelons-nous tout de même que ce Gouvernement a supprimé la taxe professionnelle et la taxe d'habitation, deux leviers essentiels financiers qui permettaient aux communes de les utiliser pour financer des politiques publiques, des services publics.

S'attaquer aujourd'hui au budget du CNFPT, c'est s'attaquer à la formation des agents. Or, nous savons que - certains de mes collègues l'ont rappelé - les services publics que nous sommes aujourd'hui amenés à offrir réclament de plus en plus de technicité. Nous avons même d'ailleurs du mal à recruter aujourd'hui : la fonction publique territoriale est en difficulté parce que les salaires ne sont pas si attractifs que cela, quoi que l'on en dise. Nous faisons des efforts évidemment, mais nous sommes déjà en grande difficulté. Ce coup supplémentaire sur la formation des agents n'est pas de nature à nous rassurer. Nous nous demandons même comment tout cela va se terminer.

Bien évidemment, mon Groupe soutiendra de toutes ses forces ce vœu pour contrer cette mesure si nous en avons encore la possibilité.

Merci beaucoup.

Mme le MAIRE. - Merci. Monsieur Rousseau, je vous en prie.

M. ROUSSEAU. - Merci Madame la Maire.

Vous vous doutez bien que je ne ferai pas de politique nationale dans mon intervention ce soir. Nous voterons ce vœu par rapport à l'importance de développer les compétences des équipes de notre administration. Sans compétences, on a des difficultés à faire son travail au quotidien. La montée en compétences des équipes est importante pour une commune.

Dans ce cadre, nous allons voter ce vœu ce soir.

Madame la Maire, avant que vous ne clôturiez ce Conseil, je vous remercie de bien vouloir me redonner la parole tout à l'heure.

Mme le MAIRE. - Volontiers.

Y a-t-il d'autres interventions concernant ce vœu ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous en remercie.

Nous indiquerons ce vote unanime au Premier Ministre.

Nous en avons fini avec l'ordre du jour du Conseil municipal. Habituellement, à ce moment de notre séance, je vous indique la date de notre prochaine séance, mais cette fois-ci, je ne peux pas vous fixer ce rendez-vous.

Le Conseil municipal qui s'achève est en effet le dernier de notre mandat, c'est aussi mon dernier, vous l'avez compris, après 22 années, comme Maire de la ville.

À cette occasion, vous comprendrez que je souhaite vous remercier toutes et tous, remercier les équipes successives qui m'ont accompagnée et qui ont contribué à faire avancer Bagneux.

Le mandat qui vient de s'écouler restera marqué par deux premières années consacrées à protéger les habitants face à la pandémie de Covid. Ce furent deux années éprouvantes pour les plus fragiles, ce furent aussi deux années où la solidarité, notre valeur cardinale, s'est déployée à plein entre agents communaux, pour celles et ceux qui ont assuré les missions de premier rang, mais aussi avec les habitants qui, pour beaucoup, se sont mobilisés dans des conditions difficiles.

Dans cette période-là, notre service public communal a été, je crois, à la hauteur.

Certes, pour une équipe d'élus renouvelés, j'ai bien conscience que le début de ce mandat a été particulièrement compliqué et que les nouveaux Conseillers adjoints ont été jetés dans le bain de façon un peu inhabituelle, mais je ne peux que me réjouir que, même dans cette période, ensemble, nous ayons pu aussi accueillir le terminus tant attendu de la ligne 4, l'un des moments particulièrement marquants de ce mandat et de ma vie de Maire vous vous en doutez.

Je ne vais bien sûr pas vous dresser un bilan détaillé. Je tiens juste à souligner l'importance d'avoir pu compter sur une équipe d'élus divers attachés à la proximité, des conseillers et des adjoints déterminés à faire évoluer Bagneux et à agir pour la solidarité et la protection de la planète.

Je ne peux remercier ici chacune et chacun individuellement, notamment celles et ceux qui ne poursuivront pas un mandat d'élu. Ce n'est ni le moment ni le lieu. J'aurai l'occasion de le faire prochainement. Je souhaite en tout cas vous dire à quel point j'ai apprécié d'œuvrer à vos côtés, vous qui avez des parcours divers, des approches complémentaires, mais surtout Bagneux au cœur.

Merci aux élus de l'opposition, je me suis attachée à promouvoir un débat démocratique, serein et respectueux au sein de notre assemblée. Je veux souligner la qualité de nos échanges. Vous allez aussi me manquer.

Un très grand merci à notre administration, à l'ensemble de la Direction générale, toute l'équipe qui est là autour de Cécile Alliaud, à mon Cabinet et particulièrement à Lysiane Alezard, qui ont su vous accompagner, je crois, tout au long de ces années et lors de nos nombreuses séances de Conseil municipal.

À ce stade, vous comprendrez que j'adresse un remerciement particulier à Yasmine, ma première adjointe depuis 2008, d'abord évidemment la remercier pour l'immense travail accompli, pour les liens créés entre nous et avec vous.

Vous avez toutes et tous pu le constater, Yasmine, c'est une capacité de travail hors du commun, des compétences de haut vol, une militante de tous les instants dès lors que les injustices sont à combattre en France ou dans le monde. C'est une grande humanité aussi dont les traits d'humour ne gâchent rien. L'exigence qu'elle porte vis-à-vis des autres, elle se l'applique aussi à elle-même. Ses interventions, je crois, ont toujours une grande pertinence, elle sait être constamment force de propositions et, on peut le dire, depuis 2022, elle a souvent un métronome d'avance. C'est une grande chance de pouvoir compter sur une élue de cette trempe.

Chère Yasmine, je te souhaite le meilleur pour les prochaines années et te renouvelle tous mes remerciements.

Je sais que l'on va pouvoir encore compter sur toi pour faire avancer Bagneux, mais un peu différemment.

Encore une fois, un très grand merci à vous toutes et à vous tous et, avant de fêter entre élus la fin de ce mandat, je vais évidemment laisser la parole aux collègues qui le souhaitent.

Monsieur Rousseau, vous me l'avez demandée.

Encore un très grand merci à vous toutes et tous.

(Applaudissements...)

M. ROUSSEAU. - Merci beaucoup. Madame la Maire, vous avez vu que mon collègue Patrice Martin vous a écrit. Il m'a demandé de relayer son message à l'assistance ici, ce que je fais vraiment avec plaisir.

« Madame la Maire, chère Marie-Hélène Amiable, mes chers collègues,

Je tiens tout d'abord à vous présenter mes excuses pour mon absence lors de ce dernier Conseil municipal de la mandature.

Au moment où s'achève ce cycle de travail au service de Bagneux, je souhaite remercier sincèrement Madame la Maire, ainsi que l'ensemble des élus de cette assemblée. Malgré nos divergences d'idées, parfois franches et assumées, nous avons su travailler en bonne intelligence. Je crois pouvoir dire que nous avons toujours partagé une même exigence : agir dans l'intérêt des Balnéolaises et des Balnéolais, et chercher, chacun à notre place, le meilleur pour notre ville.

Je tiens également à remercier les responsables et les agents des différents services municipaux. Leur disponibilité, leur professionnalisme et leur sens du service public ont toujours été au rendez-vous lorsque nous avons besoin d'un éclairage, d'une précision ou d'un échange.

Enfin, je veux saluer et remercier mes colistiers qui ont œuvré avec constance tout au long de cette mandature pour faire entendre nos convictions, dans un esprit à la fois critique et constructif, Valérie, Joëlle et Gilbert pour leur engagement fidèle et leur travail sérieux.

À chacune et chacun d'entre vous, je souhaite de belles réussites dans vos projets politiques et personnels à venir.

Quant à moi, je profite de la douceur rochelaise, avec encore de nombreux projets politiques et personnels en tête, animé par la même passion de l'engagement public.

Avec mes sentiments les plus cordiaux,

Patrice Martin. »

C'est de sa part. Il était important de partager ce message avec vous tous.

Si vous permettez, Madame la Maire, je vais faire moi aussi mon message personnel.

En complément du message de mon collègue Patrice Martin, je tiens aussi à partager quelques mots avec vous.

Je suis très attaché au rôle des élus locaux et évidemment à la fonction de Maire et des responsabilités qui y sont attachées au service des concitoyens.

Nous avons eu, j'allais dire la chance, où en tout cas l'opportunité de partager trois mandats. Vous m'avez rappelé tout à l'heure en aparté que vous aviez commencé beaucoup plus tôt que moi,

évidemment.

De nos échanges, je retiendrai le côté humain. Presque toujours d'humeur égale, presque, vous avez toujours un petit mot pour chacun et un geste de courtoisie, c'est appréciable.

Je retiendrai votre disponibilité parfois tard le soir, le samedi, le dimanche. Par exemple l'an dernier, lorsque nous avons eu deux événements graves dans mon quartier, vous avez su apporter votre soutien et l'appui des services municipaux pour nous aider. J'en profite pour remercier aussi à cette occasion toutes les équipes de Mme Alliaud, toutes les équipes de la mairie.

Sur la tenue du Conseil municipal - c'est important d'en dire un mot – nous vous remercions avec Patrice d'avoir toujours laissé le temps de parole nécessaire à l'expression de l'opposition et c'est appréciable.

Vous avez remarqué que nous avons toujours cherché à maîtriser notre temps d'intervention.

Je vous souhaite de bien profiter de votre nouvelle vie dans les semaines à venir.

Merci Madame la Maire.

(Applaudissements...)

M. KANDEL. - Madame la Maire, chère Marie-Hélène, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce Conseil municipal a une résonance particulière pour nous, membres de la majorité, mais je crois aussi pour tout notre Conseil, les habitantes et les habitants. Il est chargé d'émotion car il marque un moment important de la vie de notre commune, mais aussi parce qu'il nous permet de nous adresser à vous, Madame la Maire, autrement qu'à travers la seule fonction que vous occupez aujourd'hui.

Marie-Hélène, nous nous connaissons depuis très longtemps, aussi, je vais me permettre de faire une entorse à l'étiquette et de continuer à t'appeler Marie-Hélène et te tutoyer dans mon intervention.

Bien avant les responsabilités municipales, bien avant les mandats électifs, nous avons partagé de nombreux combats, de nombreuses luttes et surtout des valeurs communes, des valeurs de justice sociale, de solidarité, de démocratie, de service public et de respect des habitantes et des habitants de Bagneux. Ces valeurs ont été le fil conducteur de ton engagement et de notre action collective.

Au fil des années, nous avons mené ensemble de nombreux combats, certains ont été victorieux, d'autres plus difficiles, mais ils ont été portés avec sincérité et détermination.

Cette fidélité dans le temps long, cette constance dans l'engagement donne tout leur sens à ton parcours et à ce que tu représentes aujourd'hui pour notre ville, mais au-delà des fonctions et des responsabilités, tu as incarné une certaine idée du rôle de Maire, une maire profondément humaine, attentive aux autres, à l'écoute et particulièrement sensible aux besoins des habitantes et des habitants, une Maire qui n'a jamais oublié que, derrière chaque dossier, chaque décision, il y avait des hommes, des femmes, des familles, des vies concrètes, une Maire de proximité qui a toujours veillé à ne jamais perdre le lien avec le terrain, avec la réalité vécue, avec les préoccupations concrètes des Balnéolaises et des Balnéolais.

Nous savons, parce que nous l'avons vécu à tes côtés, ce que présente l'exercice de cette fonction : la charge quotidienne, les décisions complexes, les arbitrages parfois douloureux, l'exposition et l'engagement permanent. Tu as assumé cette responsabilité avec rigueur, courage et humanité sans jamais renier les valeurs qui nous rassemblent ni le sens de l'intérêt général.

Même ton choix de quitter ta fonction de Maire aujourd'hui est empreint de ce sens de l'intérêt général et c'est tout à ton honneur.

Sous ton mandat, Bagneux a poursuivi sa transformation en restant fidèle à son identité et à son histoire populaire. Tu as porté des choix clairs, parfois difficiles toujours assumés dans des contextes contraints, marqués par des crises successives et des réformes qui ont mis à l'épreuve les collectivités locales.

Au sein de notre majorité, tu as été un point d'appui, une référence, une élue d'expérience, une militante engagée, une Maire déterminée, mais aussi une camarade de longue date avec qui le dialogue, même exigeant, s'est toujours inscrit dans le respect, la confiance et l'écoute, même si nous n'étions pas de la même formation politique.

Ce soir, nous voulons te dire merci, merci pour ces années de combat partagé, merci pour ta fidélité à nos valeurs communes, merci pour ton attention constante aux habitants et habitantes de Bagneux, merci pour le travail collectif mené au service de notre ville.

Tu laisses une empreinte durable dans la vie municipale à Bagneux et si tu quittes bientôt la fonction de Maire, tu restes pleinement une des figures de cette histoire collective que nous avons construite ensemble dans la durée.

Chère Marie-Hélène, nous te souhaitons le meilleur pour la suite, du temps pour toi, pour les tiens et pour poursuivre autrement, nous n'en doutons pas, les engagements humains et politiques qui t'ont toujours animée.

Merci encore avec respect, reconnaissance et amitié.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

(Applaudissements...)

Mme GABIACHE. – Nous vous avons un peu habitué à parler à deux voix. Au nom du Groupe France Insoumise, je m'adresse à toi, Yasmine, chère première adjointe, je souhaite ce soir te dire merci.

Je suis arrivée jeune élue avec mes convictions, mon énergie et parfois mes désaccords, j'ai beaucoup appris au contact de ton expérience. J'ai appris ce que signifie tenir une promesse, respecter une parole donnée et assumer pleinement les décisions prises collectivement.

Cette rigueur et cette loyauté au collectif sont des repères forts et je crois pouvoir dire qu'elles ont marqué l'ensemble de notre Groupe.

Je souhaite également dire au nom du Groupe un mot à l'ensemble des élus avec qui nous avons travaillé au sein de cette majorité. Nous avons porté des sensibilités différentes, des nuances dans notre approche mais toujours dans la même ambition pour notre ville. Cette diversité a été une richesse et a renforcé notre action collective.

À celles et ceux qui quittent leur fonction, nous exprimons notre respect pour le travail accompli et l'engagement constant au service des habitants et des habitantes.

Je me permets un autre mot personnel adressé à Élisabeth. Pour moi, tu as été une véritable alliée dans les avancées féministes que nous avons portées dans les moments où il fallait convaincre, argumenter, tenir bon. Tu étais là et cette solidarité a compté.

Enfin, je voudrais avoir une pensée pour Jean-Pierre Quilgars qui n'est pas parmi nous ce soir pour

des raisons de santé. Il détestera probablement que je le dise ainsi, mais pour nous, il est notre working héros.

Jean-Pierre nous a constamment rappelé que l'on peut être un bon responsable politique en gardant les deux pieds ancrés dans le réel, le monde syndical, la vie associative, sur le terrain. Cette exigence de cohérence entre l'engagement et l'action publique a profondément marqué notre Groupe.

Ce soir, au nom du collectif, nous saluons l'engagement, la constante et le sens du travail du commun qui ont guidé ces années de travail partagées.

(Applaudissements...)

M. HOUSNI. - Bonsoir. C'est avec émotion que je vais essayer de lire ce que j'ai écrit. Sachez-le bien, au moment où j'ai commencé à écrire ces quelques lignes, j'ai eu énormément de difficultés, donc je vais essayer de lire ou de raconter ce que j'ai pu écrire.

Chère Marie-Hélène, je veux d'abord, au nom du Groupe les écologistes, te dire un grand merci, simple et sincère.

Chère Marie-Hélène, tu as transformé la ville : la ligne 4, bien plutôt la ligne 15, la géothermie, le soutien aux associations... parce que j'ai oublié plein de choses.

Grâce à ton courage, à ta ténacité, à ta capacité à rassembler, Bagneux a profondément changé.

Tu es, et j'en suis sûr tu resteras toujours, à l'écoute des habitants et habitantes et toujours proche des gens, capable de défendre de grandes ambitions pour Bagneux, tout en restant attentive aux situations individuelles, aux fragilités, aux colères comme aux espoirs.

Je te souhaite sincèrement le meilleur pour la suite, chère Marie-Hélène.

Je veux aussi remercier chaleureusement les adjointes et les adjoints, ainsi que les élus qui ne se représenteront pas. Je pense particulièrement à Yasmine Boudjenah, Pascale Meker, Cloé, Bruno, désolé, je ne vais pas citer les autres, et tous les autres collègues, vous avez beaucoup donné en temps, en énergie, en conviction, souvent au prix de sacrifices personnels.

Au nom des Écologistes de Bagneux, merci pour ce que vous avez apporté à la ville, à ses habitantes et habitants.

Je vous souhaite très chaleureusement une belle suite à vos engagements et vos vies. Encore une fois, merci pour tout.

(Applaudissements...)

Mme MOUTAOUKIL. - Merci beaucoup chère Marie-Hélène, Madame la Maire, chers collègues, chers amis présents dans la salle, chers habitantes et habitants qui sont également là, ce soir n'est pas un Conseil municipal comme les autres.

Ce soir, nous tournons une page importante de l'histoire de notre commune, 22 ans, en réalité 21 ans et dix mois au mois de mars prochain. Rien que de le dire, cela force évidemment le respect. 21 ans et dix mois à servir notre ville, 21 ans et dix mois à être présente, disponible, engagée, 21 ans et dix mois à porter les responsabilités parfois extrêmement lourdes, toujours exigeantes de la fonction de Maire, chère Marie-Hélène.

Ce n'est pas seulement une durée, c'est une part de vie consacrée à l'intérêt général.

Pendant toutes ces années, tu as accompagné les habitantes et les habitants dans les moments heureux (mariages, fêtes, inaugurations), mais aussi dans les périodes plus difficiles quand il fallait rassurer, décider, tenir bon - et tu l'as rappelé dans ton intervention tout à l'heure - notamment pendant cette période absolument douloureuse qu'a été la Covid.

Tu as vu grandir des générations d'enfants, évoluer des quartiers, naître des projets qui font aujourd'hui la fierté de notre ville. Tu as évoqué tout à l'heure le métro, mais il y en a tellement d'autres... Tellement d'autres.

Être Maire pendant presque 22 ans, c'est bien plus qu'un mandat en réalité, c'est un engagement quotidien, c'est répondre aux appels tardifs, certains l'ont appelé, gérer l'imprévu, arbitrer, expliquer, parfois trancher. C'est avancer surtout avec conviction, même quand le chemin est exigeant, mais ce que nous retiendrons surtout, c'est ton énergie, certains l'ont rappelé, ta proximité avec les habitantes et les habitants, c'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles je me suis toujours dit qu'être Maire à Bagneux, c'est vraiment un sacerdoce, et ton attachement sincère à notre ville. Tu n'as jamais exercé cette fonction à distance, tu l'as vécue pleinement, humainement, avec cœur.

Une commune change en 22 ans et elle change grâce à celles et ceux qui la dirigent avec vision et constance.

Ce soir, ce n'est pas seulement la fin d'un mandat, c'est la fin d'un chapitre remarquable de notre histoire locale et ce chapitre, chère Marie-Hélène, porte définitivement ta signature.

Alors, au nom de tout le Groupe des Socialistes et Citoyens, je veux te dire merci ; merci pour ta détermination, merci pour ta disponibilité, merci pour ta fidélité à notre ville et maintenant place à un nouveau rythme de vie : une retraite que nous te souhaitons active, si tu le souhaites paisible, quand tu le souhaiteras aussi, rempli de moments choisis et non plus dicté par l'agenda municipal.

Madame la Maire, chère Marie-Hélène, tu quittes tes fonctions, mais tu ne quitteras jamais le respect et l'affection que beaucoup ici te portent.

Bravo pour ces 22 ans au service de notre commune et, avant de conclure, permettez-moi d'élargir un tout petit peu cet hommage. Effectivement, ce soir marque la fin de ton mandat, chère Marie-Hélène, mais il marque aussi la décision d'autres élus, notamment de notre Groupe mais pas que, nous avons rappelé les noms, de ne pas repartir en 2026.

S'engager pour sa commune, ce n'est jamais anodin, c'est donné de son temps, souvent beaucoup. C'est accepter les contraintes, les débats, les responsabilités, c'est faire passer l'intérêt collectif avant son confort personnel.

Je voulais, au nom de mon Groupe, adresser quelques mots aussi à mes deux collègues qui, effectivement, ont décidé de tourner cette page et de ne pas repartir sur un engagement sur les prochaines élections. Cher Bruno, cher Michel, merci pour votre investissement, pour votre travail parfois discret mais essentiel. Merci pour toutes ces heures de réunion, les dossiers étudiés, les projets défendus. Merci d'avoir contribué, chacun à votre manière, à faire avancer aussi notre ville.

Une équipe municipale, chère Marie-Hélène, tu l'as souvent rappelé, c'est un collectif et ce collectif, chacun d'entre nous l'a fait vivre, je crois avec loyauté et engagement.

Ce soir, nous saluons les parcours de celles et ceux qui ont décidé de tourner cette page. La politique locale est avant tout une aventure humaine et vous en avez été des acteurs formidables, sincères et impliqués.

Nous vous souhaitons à toutes et tous une nouvelle étape riche, libre et épanouissante et, surtout, nous vous disons avec respect et reconnaissance, à toi en particulier, chère Marie-Hélène, pour tout ce qui tu as donné à notre commune et à nos habitants, Merci.

(Applaudissements...)

M. HADDAD. - Chers collègues, chers amis, chers camarades, chère Marie-Hélène, chère Yasmine, ce soir, c'est avec une profonde émotion, je crois que le terme émotion est un peu le maître mot de nos interventions à toutes et tous, que je prends la parole au nom du Groupe Communistes et Citoyens.

Il y a des moments dans la vie municipale qui comptent davantage que d'autres et celui-ci en fait incontestablement partie.

Nous souhaitons rendre hommage à deux femmes exceptionnelles, deux femmes qui ont donné une part immense d'elles-mêmes à Bagneux : Marie-Hélène, Maire pendant 22 ans et Yasmine Boudjenah, première adjointe à ses côtés durant 18 ans.

Cet hommage, nous avons souhaité qu'il soit le reflet, la synthèse, le florilège des mots, des émotions et des remerciements exprimés par les élus de notre Groupe, votre Groupe, profondément marqué par votre engagement, votre humanité et votre manière si singulière de faire de la politique.

Marie-Hélène, avec toi, parce que l'on se tutoie dans la vie, à la tête de Bagneux, notre ville est restée fidèle à ses valeurs : une ville solidaire, ouverte à toutes et tous sans aucune distinction, pour toutes et tous quelle que soit l'épaisseur de son portefeuille, pour reprendre une de tes expressions favorites.

Dans un monde où les valeurs humaines sont parfois vacillées, tu as fait de Bagneux, un modèle de bienveillance et d'acceptation. Tu as montré qu'une ville unie peut surmonter toutes les épreuves, même les plus pénibles, les plus douloureuses. Tu nous as rappelé que la solidarité n'est pas un choix mais un devoir.

Ainsi, une jeune élue du Groupe nous confiait combien avoir été Conseillère municipale à tes côtés durant ton dernier mandat avait été un véritable honneur.

Un autre élu, plus âgé, résumait ton empreinte en trois lettres, MHA, tes célèbres initiales : M. comme métros car tu t'es battue sans relâche pour les obtenir, nous l'avons évoqué et tu y es parvenu, H comme humanité, et A comme authentique car une Maire si proche, si vraie, si attentive, c'est rare et précieux.

Tu as montré et démontré qu'à Bagneux rien n'était impossible, que l'union des différences est une force et la véritable richesse.

À ce propos, un élu élu en 2020 pour un premier mandat nous dit : « J'ai accepté avec enthousiasme de faire partie de cette belle aventure au service des Balnéolaises et Balnéolais, un engagement qui, loin d'être un sacrifice, est devenu un moteur de croissance personnelle et collective ».

J'espère, dans les années à venir, que mes jeunes enfants comprendront pourquoi leur papa était parfois absent, parce que le sens de la vie se trouve aussi dans l'engagement pour les autres.

Marie-Hélène, tu as su écouter, comprendre, rassembler, tu as porté Bagneux avec une vision claire, celle d'une ville populaire, solidaire, inventive, précurseuse dans tant de domaines. Tu as défendu des projets ambitieux, accompagné des transformations profondes, tenu bon dans des

moments difficiles toujours avec une constance remarquable.

22 ans comme Maire, c'est une vie entière de rencontres, de combats, de décisions, de joies, de doutes, de réussites, une vie de service public au sens le plus noble du terme.

Et puis, il y a toi Yasmine. Une élue, que tu reconnaîtras sans peine, nous demandait de te dire : « J'ai eu le double plaisir d'être élue avec toi et de travailler à tes côtés au fil de plusieurs mandats. Nous avons partagé des projets d'aménagement, des réunions tardives, des débats passionnés, des convictions profondes ». Yasmine, en effet, tu incarnes ce qui est essentiel dans la vie publique. Chaque décision est une graine semée pour un avenir meilleur.

Tu connais les dossiers au scalpel, rien n'est approximatif, rien n'est laissé au hasard. Tu vas au fond des choses, tu comprends les enjeux, tu anticipes les conséquences, tu maîtrises les détails avec une précision presque chirurgicale et, pourtant, tu ne perds jamais de vue l'essentiel : l'humain, le quotidien, la vie réelle des habitants.

Ce souci de l'humain, tu l'as eu aussi avec tes collègues élus. L'un d'entre eux tenait d'ailleurs à te remercier tout particulièrement pour ton accompagnement sur la délégation du futur lycée, un projet auquel nous tenons tant et qui, nous l'espérons, verra bientôt le jour. Je me demande bien de qui il s'agit !

La manière dont tu as porté tes délégations et notamment l'urbanisme, chère Yasmine, a permis de faire progresser une idée essentielle : la ville peut se construire autrement avec les habitantes et les habitants, avec le souci du vivant, avec un équilibre entre le bâti et le végétal, avec la volonté d'offrir des espaces pour toutes et tous, des lieux qui rassemblent plutôt que des lieux qui séparent.

22 ans pour l'une, 18 ans pour l'autre, un duo solide, complémentaire, respecté, respecté aussi par nos partenaires et pas toujours nos meilleurs amis du département, de la région et même de l'État, un duo qui a porté Bagneux avec force, conviction et une fidélité absolue à ses valeurs.

Ce soir marque votre dernier Conseil municipal. Oui, mais pas certainement pas votre dernier engagement ni votre dernière contribution à la vie de cette ville que vous aimez temps. Et ne vous emballez pas, le repos, ce n'est pas pour tout de suite, il nous reste encore quelques jours de travail ensemble, au moins jusqu'au 15 mars.

Ce qui domine dans tous les témoignages du Groupe, vous l'avez compris, c'est votre humanité, votre proximité, votre écoute, votre manière de considérer chaque élu, chaque agent, chaque habitant comme quelqu'un qui compte.

Pour beaucoup d'entre nous, travailler avec vous a été une expérience humaine profondément enrichissante. Vous avez été des repères, des soutiens, des sources d'inspiration. Vous êtes devenues plus que des collègues, plus que des camarades, vous êtes devenues des amies.

Vous avez fait de Bagneux un lieu d'espoir, d'humanité, de progrès et, comme le disait un grand philosophe : « Ce que nous avons semé ensemble, nous le récolterons demain ».

Merci pour votre énergie, pour votre engagement sans faille et, vivement, que nous levions notre verre ensemble, parce qu'il commence à faire soif pour reprendre l'une de nos conseillères municipales que je ne dénoncerai pas ici, du moins pas tout de suite.

On vous embrasse.

(Applaudissements...)

Mme KADOUCI. - Madame la Maire, chers collègues, ce soir a une saveur particulière. Il marque la fin de ce mandat et, pour beaucoup d'entre nous, la fin d'un chapitre important de notre engagement municipal.

Madame la Maire, Marie-Hélène, je souhaite m'adresser à vous tout particulièrement. Durant ces années, j'ai siégé dans l'opposition, une opposition que j'ai toujours voulu constructive, exigeante, mais profondément respectueuse. Nos divergences ont parfois été franches, assumées et c'est sain dans une démocratie vivante. Le débat fait partie de notre responsabilité d'élu.

Mais au-delà des positions politiques, je veux saluer la femme que vous êtes. Je vous connais depuis bien avant ce mandat et si la politique nous a parfois placées de part et d'autre de cette salle de conseil, l'estime, elle, n'a jamais disparu.

Votre engagement constant au service de Bagnaux, votre sens des responsabilités, votre attachement aux valeurs républicaines et votre capacité à maintenir un cadre respectueux dans nos échanges méritent d'être reconnus.

Vous avez incarné votre fonction avec sérieux, détermination et humanité et cela est précieux.

Je veux également remercier l'ensemble des élus de la majorité comme de l'opposition. Ces six années ont été faites de débats, de désaccords, parfois de tensions, mais aussi d'écoute, de travail et d'engagement au service des Balnéolais.

Nous n'avons pas toujours été d'accord et c'est normal, mais j'ai toujours eu à cœur de défendre mes convictions avec loyauté sans jamais remettre en cause le respect que je porte à chacun d'entre vous.

Il y a quelques semaines, j'ai fait le choix personnel de retirer ma candidature pour les prochaines élections municipales ; ce fut une décision réfléchie, intime et nécessaire. Elle ne diminue en rien mon attachement à notre ville ni l'engagement que j'ai toujours porté pour l'intérêt général.

Servir Bagnaux a été un honneur et cela restera une part importante de mon parcours.

Ce mandat m'a beaucoup appris : il m'a permis de mesurer la complexité de l'action publique locale, la responsabilité que porte chaque élu et la richesse du débat démocratique lorsqu'il est sincère.

Madame la Maire, je veux vous remercier tout particulièrement pour votre engagement sans relâche, pour votre constance, pour votre capacité à faire vivre le débat républicain avec dignité.

Au-delà des clivages, vous avez toujours su rappeler que nous servons une même ville, un même territoire, une même population. Je tiens à saluer la femme d'engagement que vous êtes, la Maire investie mais aussi la personne profondément attachée à Bagnaux.

Votre parcours laissera une empreinte dans l'histoire de ce mandat.

La politique passe, les mandats s'achèvent mais les relations humaines demeurent et c'est cela que je choisis de retenir ce soir.

Je vous souhaite, Madame la Maire, une nouvelle étape à la hauteur de l'énergie et de la sincérité que vous avez consacrées à notre commune.

Merci à vous, merci à chacun d'entre vous et merci Bagnaux.

(Applaudissements...)

M. OUÉDRAOGO. - Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints, chers collègues, chers habitants, Mesdames, Messieurs, c'est avec une émotion toute particulière que je prends la parole ce soir, parce que, ce soir, ce Conseil municipal ne fut pas tout à fait un Conseil municipal comme les autres, et cela a été rappelé.

Il a le goût des conclusions, celui des bilans et surtout celui de l'engagement que nous avons porté chacun avec sincérité au service de notre ville.

38 880 minutes, c'est le temps que nous avons passé ensemble en séances au Conseil municipal et en commissions durant ces six années.

Pendant ce mandat, j'ai siégé sur ces bancs en tant que Conseiller municipal d'opposition. Je voulais dire avec solennité que nous avons cherché, comme Fatima l'a rappelé, à être une opposition digne, une opposition utile, une opposition constructive.

Nous n'avons jamais considéré que notre rôle était de nous opposer par facilité, mais bien de nous opposer lorsque cela nous semblait nécessaire et de soutenir lorsque cela nous semblait juste, toujours avec une seule exigence : défendre sans relâche l'intérêt des Balnéolaises et des Balnéolais car, au fond, c'est cela qui nous rassemble.

Au-delà de nos appartenances politiques, au-delà de nos sensibilités, au-delà de nos divergences parfois profondes, nous avons en partage une responsabilité immense, celle d'avoir été, pendant ces années, les dépositaires de la confiance que nos concitoyens nous ont accordée dans les urnes en 2020.

Bien sûr, tout n'a pas été parfait, loin de là, tout n'a pas été réussi, il y a eu des désaccords, des regrets, parfois des incompréhensions, c'est la nature même de la vie démocratique, mais je crois que notre Conseil municipal peut collectivement affirmer une chose : nous n'avons jamais renoncé, jamais.

Nous avons agi, nous avons débattu, nous avons pris nos responsabilités, nous avons fait vivre la démocratie locale avec les moyens à notre échelle et cela mérite d'être connu.

Pour ma part, je veux dire simplement que ce fut un honneur de servir Bagneux, un honneur de représenter ses habitants, un honneur enfin de siéger à vos côtés mes chers collègues.

J'ai grandi à vos côtés et j'ai compris que l'essentiel de notre jeu politique est de cultiver le compromis et de savoir quelquefois solliciter ses propres convictions.

Madame le Maire, chère Marie-Hélène, vous avez fait le choix de ne pas solliciter un nouveau mandat, décision très difficile, j'imagine.

Je veux ici vous adresser une mention particulière.

Nos divergences politiques sont réelles, elles ont structuré nos échanges et elles continueront d'exister, mais la démocratie ne se nourrit pas de l'effacement des différences, elle se nourrit plutôt de leur confrontation lorsqu'elle est sincère et qu'elle reste au service du bien commun.

Travailler à vos côtés, débattre parfois, combattre politiquement vos choix m'a forgé personnellement. Cela m'a appris l'exigence, cela m'a appris aussi la responsabilité, cela m'a appris surtout que l'intérêt général est une conquête permanente, jamais acquise, toujours à défendre.

Je veux vous souhaiter en toute sincérité une bonne continuation pour la suite.

Je veux également remercier l'ensemble des élus de ce Conseil municipal, de la majorité comme de

l'opposition, car au-delà de nos débats, il y a un engagement commun, celui de n'être jamais indifférent au destin de Bagneux.

Je veux remercier tous les services de la ville pour le sens du devoir et le travail laborieux qu'ils ont abattu durant cette mandature pour nous produire des documents de qualité et surtout appliquer nos délibérations.

Mention spéciale à Mme Alezard pour son professionnalisme, sa constante disponibilité et sa bienveillance.

Ce mandat s'achève, mais notre responsabilité, elle, ne s'achève jamais vraiment car servir sa ville ne se résume pas à un mandat. Et je pense que vous en conviendrez tous ce soir, c'est un engagement qui vous marque, qui vous transforme et qui vous oblige.

Ce qui doit rester au-delà des personnes, au-delà des fonctions, au-delà des échéances, je sais que des échéances sont à venir, c'est une conviction simple mais essentielle. Nous ne sommes que de passage mais Bagneux, elle, nous survivra. Et ce que nous aurons fait ou ce que nous n'aurons pas fait restera. Alors, ayons toujours cette exigence : être à la confiance des Balnéolais et ne jamais cesser de servir avant de prétendre diriger cette ville.

Merci à toutes et à tous.

(Applaudissements...)

Mme BOUDJENAH. - Je n'avais pas prévu de parler, je serai très courte.

Je tiens tout d'abord à remercier toutes celles et ceux qui ont pris la parole en me citant notamment et remercier l'ensemble du Conseil municipal, remercier tous les agents avec qui j'ai partagé tant de sujets, tant de projets, en particulier celles et ceux qui sont ici ce soir, la Direction générale, un merci tout particulier à ma chère Lysiane. Marie-Hélène, merci pour cette belle aventure riche de valeur, cette belle aventure au service de Bagneux et des Balnéolais. Merci de m'avoir embarquée dans ce train.

Sous ton impulsion et avec notre engagement collectif acharné à toutes et tous, Bagneux est sur de bons rails.

Merci à tous.

(Applaudissements...)

(Remise d'un bouquet de fleurs à Mme Yasmine Boudjenah et à Mme Marie-Hélène Amiable).

(Applaudissements fournis...)

Mme le MAIRE. - Un grand merci à vous toutes et tous pour tous ces mots qui nous ont beaucoup touchés, merci pour cette belle aventure.

Nous allons continuer autrement, mais nous allons continuer avec vous toutes et tous. Merci à vous encore du fond du cœur.

(Applaudissements...)

Je me dois de clore la séance du Conseil municipal.

Merci. À très bientôt à toutes et tous.

(La séance est levée à 22 h 35.)

République française

Département des Hauts-
de-SeineArrondissement
d'Antony

COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le quatorze avril, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 8 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de
membres composant le
Conseil municipal : 43

Nombre de membres
présents et représentés
lors de la séance, à
l'appel :

- présents : 41
- représentés : 2
- absents : 0

Étaient présents :

Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Mouloud HADDAD, Madame Corinne PUJOL, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Farid HOUSNI, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Kevin NOUAR, Madame Fanny DOUVILLE, Madame Laura STORNI, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Monica FABRE, Monsieur Maxime FAURE, Madame Christiane HOCHET, Monsieur Thierry TANZILLI, Monsieur Marc ABRAMSON, Madame Laurence SALAUN, Madame Marlyse MONNEY, Monsieur Naïm BEN ROMDHANE, Monsieur Moussa KONATE, Madame Sabine GRAUX, Madame Adria NECIR, Monsieur Guillaume PEAN, Monsieur Anthony LAFITTE, Monsieur Hakim ABDOU, Madame Béatrice BORZACCA, Madame Léa BIZERAY, Monsieur Valentin GARNIER, Monsieur Bidjad CHAOUCH, Madame Jeanne QUILGARS-NUNES, Monsieur Soheib MABROUKI, Madame Laura HINIGER-KIEFFER, Monsieur Jean-Luc ROUSSEAU, Monsieur Antonio CEDIEL, Madame Julienne KUETCHA DABOVE SIMO, Madame Raphaëlle PIGNARRE, Madame Anabelle GUEDJ, Monsieur Augustin BIETTE, Monsieur Saloum KEITA

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur James NDJEHOYA à Monsieur Kevin NOUAR, Madame Blondine B.CANAL à Madame Aïcha MOUTAOUKIL

Votes pour : 43
Votes contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

La Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

M. Mouloud HADDAD ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

DEL_20260414_2

**Approbation du compte rendu de la
séance du Conseil municipal en date du
samedi 21 mars 2026**

COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20260414_2

Administration générale

Compte rendu de la séance précédente (21 mars 2026)

Objet : Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal en date du samedi 21 mars 2026

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;

Considérant qu'il y a lieu d'adopter le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 21 mars 2026 qui a été dressé des interventions des conseillers municipaux à l'occasion de cette séance sur la base de la retranscription sténographique qui en a été faite ;

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : le compte rendu de la séance précédente en date du 21 mars 2026, tel que joint en annexe à la présente délibération sous forme d'une retranscription sténographique, est approuvé.

Article 2 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérecours citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 3 : la présente délibération sera transmise au Préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge, et publiée en ligne sur le site Internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

**Pour extrait conforme,
Pour la Maire, et par délégation,**

Signé électroniquement par : Cécile ALLIAUD
Date de signature : 16/04/2026
Qualité : Directrice Générale des Services



Bagneux

- : - : - : - : -

CONSEIL MUNICIPAL

- : - : - : - : -

- 21 MARS 2026 -

Corinne Imbertie

Sténotypiste de Conférences
120, avenue Roger Salengro
92 290 Châtenay-Malabry



06 09 06 67 01

corinne.imbertie@gmail.com

SOMMAIRE

ADMINISTRATION GENERALE.....	8
1 - ÉLECTION DU MAIRE	8
Installation du Conseil municipal : élection du Maire de Bagneux	8
2 - FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS.....	22
Installation du Conseil municipal : fixation du nombre des adjoints au Maire	22
3 - ÉLECTION DES ADJOINTS.....	23
Installation du Conseil municipal : élection des adjoints au Maire	23
4 - LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL	30
Installation du Conseil municipal : charte de l'élu local et conditions d'exercice des mandats locaux	30
5 - ÉLECTIONS DES CONSEILLERS TERRITORIAUX.....	31
Installation du Conseil municipal : élections des conseillers territoriaux	31
6 - DELEGATION AU MAIRE DES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	33
Délégation au Maire des attributions du Conseil municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales	33
7 - FIXATION INDEMNITES DES ELUS	33
Installation du Conseil municipal : fixation des indemnités de fonction des élus.....	33
8 - FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE	34
Installation du Conseil municipal : frais de représentation du Maire	34

Bagneux

CONSEIL MUNICIPAL
- SAMEDI 21 MARS 2026 -

(La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme AMIABLE. - Mesdames, Messieurs, très chers collègues, je vous souhaite la bienvenue à cette séance d'installation du Conseil municipal, après le scrutin de dimanche 15 mars qui a permis à Bagneux de conclure l'élection municipale à l'issue du premier tour.

Je vais commencer par vous donner lecture des résultats de l'élection du 15 mars 2026.

- Électeurs inscrits : 24 601.
- Électeurs votants : 10 251.
- Blancs et nuls : 364.
- Suffrages exprimés : 9 887.

Ont obtenu :

La liste Bagneux pour les travailleurs et les services publics contre la guerre conduite par Dominique Teixeira : 296 voix, soit 2,99 % des suffrages exprimés.

La liste Libre, égale, fraternelle, Bagneux pour toutes et tous conduite par Hélène Cillières : 6 170 voix, soit 62,41 % des suffrages exprimés.

(Applaudissements...)

La liste Mieux vivre à Bagneux conduite par Antonio Cediél : 2 626 voix, soit 26,56 % des suffrages exprimés.

(Applaudissements...)

La liste Lutte ouvrière, le camp des travailleurs conduite par Franck Rollot : 290 voix, soit 2,93 % des suffrages exprimés.

(Applaudissements...)

La liste Mouvement citoyen balnéolais conduite par Saloum Keita : 505 voix, soit 5,11 % des suffrages exprimés.

(Applaudissements...)

Au vu de ces résultats, sont élus :

36 conseillers municipaux pour la liste Libre, égale, fraternelle, Bagneux pour toutes et tous.

(Applaudissements...)

6 conseillers municipaux pour la liste Mieux vivre à Bagneux.

(Applaudissements...)

1 conseiller municipal pour la liste Mouvement citoyen balnéolais.

(Applaudissements...)

Les conseillers municipaux sont élus dans l'ordre des listes qui étaient présentées.

Je vais procéder à l'appel des conseillères et conseillers municipaux.

Je vous précise que cet appel est réalisé en fonction de l'ordre des candidats sur la liste dans l'ordre de l'importance des suffrages obtenus.

Après l'élection de ce matin, ce tableau sera modifié, puisque la Maire et ses adjoints prendront place en tête de ce document, puis les conseillers municipaux dans l'ordre d'importance des suffrages obtenus, puis par date de naissance du plus âgé au plus jeune, mais dans cette attente, je procède à l'appel.

Hélène Cillières.

(Applaudissements soutenus...)

Laurent Kandel.

(Applaudissements...)

Aïcha Moutaoukil.

(Applaudissements...)

Farid Housni.

(Applaudissements...)

Ingrid Bidault.

(Applaudissements...)

Mouloud Haddad.

(Applaudissements...)

Claire Gabiache.

(Applaudissements...)

Kevin Nouar.

(Applaudissements...)

Corinne Pujol.

(Applaudissements...)

Olivier Barberousse.

(Applaudissements...)

Monica Fabre.

(Applaudissements...)

Hakim Abdou.

(Applaudissements...)

Fanny Douville.

(Applaudissements...)

Anthony Lafitte.

(Applaudissements...)

Laurence Salaün pouvoir à Mouloud Haddad. J’excuse son absence. Nous lui adressons toutes nos pensées, elle a un souci familial important avec ses parents. Elle ne peut exceptionnellement pas être parmi nous aujourd'hui.

James Ndjehoya.

(Applaudissements...)

Blodine B. Canal.

(Applaudissements...)

Maxime Faure.

(Applaudissements...)

Adria Necir.

(Applaudissements...)

Moussa Konaté.

(Applaudissements...)

Laura Storni.

(Applaudissements...)

Bidjad Chaouch.

(Applaudissements...)

Marlyse Monney.

(Applaudissements...)

Marc Abramson.

(Applaudissements...)

Christiane Hochet.

(Applaudissements...)

Soheib Mabrouki.

(Applaudissements...)

Laura Hiniger-Kieffer.

(Applaudissements...)

Lionel Chassat.

(Applaudissements...)

Béatrice Borzacca.

(Applaudissements...)

Valentin Garnier.

(Applaudissements...)

Jeanne Quilgars-Nunes. Elle va nous rejoindre dans quelques instants.

Thierry Tanzilli.

(Applaudissements...)

Sabine Graux.

(Applaudissements...)

Naïm Ben Romdhane.

(Applaudissements...)

Léa Bizeray.

(Applaudissements...)

Guillaume Pean.

(Applaudissements...)

Antonio Cediél.

(Applaudissements...)

Raphaëlle Pignarre.

(Applaudissements...)

Jean-Luc Rousseau.

(Applaudissements...)

Annabelle Guedj.

(Applaudissements...)

Augustin Biette.

(Applaudissements...)

Julienne Kuetcha Dabove Simo.

(Applaudissements...)

Saloum Keita.

(Applaudissements...)

Je vous déclare officiellement installés dans vos fonctions de conseillères et conseillers municipaux.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de désigner Mouloud Haddad pour assurer la fonction de secrétaire de séance.

Êtes-vous d'accord, Mesdames et Messieurs les conseillers ?

Les conseillères et conseillers acceptent que Mouloud Haddad assure la fonction de secrétaire de séance.

Monsieur Haddad, je vous remercie de bien vouloir prendre place à mes côtés.

(M. Mouloud Haddad s'installe à la tribune.)

Merci à Mouloud Haddad.

Vous comprendrez que je dise quelques mots à ce moment du Conseil municipal.

Monsieur le Député, M. le vice-Président du Sénat, chère collègue Maire de Malakoff, chère Jacqueline, chère Catherine Margaté - cela me fait très plaisir, Catherine, que tu sois à mes côtés - Madame la Conseillère régionale, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les Présidents d'association, chers amis, chers Balnéolaises et chers Balnéolais, avant d'appeler à la présidence de séance la doyenne d'âge des conseillères et conseillers municipaux, vous comprendrez que je vous adresse quelques mots, mes derniers en tant que Maire.

S'il n'y en avait qu'un seul, ce serait évidemment merci.

(Applaudissements...)

Merci pour ce chemin parcouru ensemble, cette aventure humaine hors du commun, cette vie de lutte, de rencontres, d'histoires partagées, de succès, mais aussi de moments difficiles. J'ai voulu l'inscrire dans les pas tracés par les grands maires qui m'ont précédée.... Je vous prie de m'excuser, je suis un peu émue.

Ce matin, je veux avoir une pensée pour celui et celle que j'ai connus :

- Henri Ravera, le bâtisseur et le résistant ;

(Applaudissements...)

- Janine Jambu, cette femme courageuse et combative qui m'a fait confiance.

(Applaudissements...)

Depuis, mon fil rouge a été que Bagneux ne soit pas réduite à des clichés, à des regards condescendants, mais qu'elle soit vue pour ce qu'elle est : une ville digne, vivante, créative, solidaire et combative, une ville qui compte dans la métropole.

Ce ne fut pas sans tempête ni crise et des épreuves, nous en avons traversé comme lors de ce mandat avec la pandémie de Covid, mais ensemble, nous avons fait entrer Bagneux dans le XXI^e siècle avec cette volonté que les transformations de la ville profitent à toutes et tous, quelle que soit l'épaisseur de son portefeuille.

Nous avons aussi remporté de belles victoires.

Je pense au métro qui, depuis 2022, change notre vie.

Je pense aussi au lycée d'enseignement général, un combat que nous allons gagner.

(Applaudissements...)

Alors, un très grand merci à mon équipe d'élus et à l'ensemble du Conseil municipal avec qui j'ai beaucoup apprécié de travailler. Je sais que vous êtes nombreuses et nombreux à notre séance.

On n'est pas Maire pendant vingt-deux ans sans une équipe, sans des équipes sur qui s'appuyer au quotidien. J'ai eu la chance de pouvoir compter sur des femmes et des hommes engagés au service des Balnéolaises et des Balnéolais.

Merci pour votre sens de la proximité et votre motivation.

Divers et unis, nous avons su faire avancer Bagneux. J'ai beaucoup appris auprès de vous.

Je veux saluer tout particulièrement ma première adjointe, Yasmine Boudjenah.

(Applaudissements soutenus...)

(Arrivée de Mme Quilgars-Nunes à 10 h 13.)

Les applaudissements sont plus que mes mots.

Ton engagement sans faille, ta fidélité, tes immenses compétences, ton énergie ont été un pilier essentiel. Merci de tout cœur, Yasmine.

Je n'oublie pas les élus d'opposition, nos discussions parfois vives, mais toujours dans le respect de l'esprit républicain auquel je suis très attachée.

Merci à vous.

(Applaudissements...)

Un grand merci à mes trois Directeurs et Directrices généraux des services successifs qui sont présents ce matin, aux Directions générales plus largement. Avec Jean-Pierre Buffet qui est là ce matin, Fabien Fabbri, Cécile Alliaud et vos équipes, nous avons tant partagé, y compris quelques nuits lors de moments difficiles.

(Applaudissements...)

Vous avez été d'un appui très efficace. Vous avez su faire évoluer notre administration pour qu'elle serve toujours plus et mieux l'intérêt général.

À travers vous trois, je tiens aussi à remercier l'ensemble des Directrices et Directeurs de services. Certaines et certains sont à mes côtés depuis le début. Il est précieux, pour une Maire, de pouvoir être épaulée en toutes circonstances grâce à leurs compétences et à leur savoir-faire. Merci à eux.

(Applaudissements...)

Je salue particulièrement Martine Marchand et Lysiane Alezard...

(Applaudissements...)

... Mes super Directrices de Cabinet sur qui j'ai pu compter chaque jour, week-ends et jours fériés. Votre engagement autour d'équipes précieuses de collaboratrices et de collaborateurs, d'assistantes,

et je salue Virginie et Samya, je me permets cette familiarité - m'a été indispensable.

(Applaudissements...)

Comment bien sûr ne pas remercier immensément les agents communaux au cœur de toutes les politiques publiques que nous déployons. Sans eux, rien ne serait possible.

(Applaudissements...)

Je ne peux que saluer leur sens de la solidarité et de l'entraide, des valeurs si importantes dans une ville populaire comme Bagneux.

Mon plus grand merci évidemment va à vous, chères Balnéolaises et chers Balnéolais. Je suis très fière d'avoir été la Maire de cette ville dynamique, populaire, verte et attachante, fière d'avoir pu faire avancer notre commune avec vous et pour vous. Un grand grand merci à vous toutes et tous.

(Applaudissements...)

Enfin, un dernier merci à ma famille et à mes amis :

- ma mère pour sa gentillesse et sa bienveillance et elle est là ce matin. Merci maman ;

(Applaudissements...)

- mon fils qui a supporté que sa mère soit dans la lumière ;

(Applaudissements...)

- mes amis qui m'ont soutenue fidèlement.

Ce matin, vous vous en doutez, je suis très fière et très émue de pouvoir passer le relais à Hélène Cillières dont vous avez élu la liste dimanche dernier à plus de 62 %.

(Applaudissements...)

Bagneux sera, j'en suis sûre, entre de bonnes mains. Je vous le dis depuis plusieurs mois. Je sais qu'avec son équipe renouvelée, elle va continuer à agir à vos côtés pour que notre ville fasse honneur à notre devise républicaine : liberté, égalité, fraternité.

(Applaudissements...)

Je reste et je resterai, vous vous en doutez, une Balnéolaise très attachée à ma ville et une habitante engagée. J'aurai plaisir à vous voir et à vous revoir lors de nombreuses initiatives dont Bagneux a le secret.

Plein succès à Hélène Cillières et à son équipe, et merci à vous toutes et à vous tous.

(Applaudissements soutenus...)

Merci beaucoup.

Enfin, et conformément à l'article L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, je vais demander à notre doyenne d'âge des conseillers municipaux présents, à Mme Christiane Hochet, de présider la séance, fonction qu'elle assurera jusqu'à la proclamation du résultat de l'élection du ou de la Maire.

Je vous laisse la parole, Christiane.

(Applaudissements...)

(Arrivée de Mme Hochet à la tribune.)

Mme HOCHET. - Merci, Madame la Maire.

Permettez-moi une petite intervention personnelle préalable. Si l'on m'avait dit, lorsque j'ai emménagé à Bagneux que, vingt ans plus tard, je serais élue au Conseil municipal et que j'en serais la doyenne, jamais, je ne l'aurais cru. Comme quoi, il ne faut jamais dire jamais.

Rassurez-vous, je ne garderai la présidence de la séance que le temps de la transition entre la Maire sortante, Marie-Hélène Amiable, et le nouveau nom qui sortira de cette assemblée.

C'est l'occasion pour moi de remercier chaleureusement et très sincèrement Marie-Hélène Amiable qui a fait un travail remarquable avec toute l'équipe municipale.

Si nous sommes bien à Bagneux, c'est grâce à l'accueil et au soin porté à ses habitantes et ses habitants, aux associations, aux personnes connaissant des difficultés, à toutes les tranches d'âge, à toutes les cultures. L'attention à chacune et à chacun est ici portée à un niveau exceptionnel et maintient une atmosphère bienveillante, sereine, fraternelle, à laquelle on a envie de participer.

C'est dans cet esprit, je crois, que le nouveau Conseil municipal se met en place, et je suis heureuse et honorée de l'intégrer au service de toutes et tous.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 - ÉLECTION DU MAIRE

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL : ELECTION DU MAIRE DE BAGNEUX

Mme HOCHET. - Je vous invite à procéder à l'élection du Maire qui doit se dérouler, comme vous le savez, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Conformément à l'article L.2122-4 précité du Code général des collectivités territoriales, je fais appel aux candidatures et propose à celles et ceux qui le souhaitent de présenter la candidature qu'ils déposent.

Qui souhaite prendre la parole ?

Monsieur Mouloud Haddad.

M. HADDAD. - Merci.

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers municipaux, chères Balnéolaises, chers Balnéolais, chère Marie-Hélène, c'est au nom de la majorité municipale issue du scrutin du 15 mars 2026 que je prends la parole aujourd'hui à l'occasion de ce conseil d'installation.

Dimanche dernier, notre ville a vécu un moment démocratique fort. Dès le premier tour, les électrices et les électeurs ont accordé une confiance claire, massive et sans ambiguïté à la liste Libre, égale et fraternelle, Bagneux pour toutes et tous conduite par Hélène Cillières. En effet, elle a réuni 62,4 % des suffrages.

Ce résultat historique dépasse la seule arithmétique électorale. Il exprime une volonté, une espérance collectivité, celle de poursuivre une trajectoire de progrès social, d'égalité, de solidarité, de transition écologique portée par l'union de toute la gauche (communistes, écologistes, insoumis, socialistes, mais aussi de citoyens engagés de longue date dans notre ville).

C'est cette confiance, cette responsabilité et cette ambition que nous portons collectivement

aujourd'hui. C'est dans cet esprit que la majorité municipale propose la candidature d'Hélène Cillières au poste de Maire de Bagneux.

(Applaudissements...)

Hélène, vous la connaissez, le mot qui peut-être la caractérise le mieux, c'est ténacité. Elle ne lâche rien :

- ténacité avec les bailleurs sociaux qui rechignent souvent à assurer leurs responsabilités vis-à-vis de leurs locataires ;
- ténacité face à la droite départementale qui dirige le département le plus riche de France. Avec Marie-Hélène, par exemple, elle a ainsi obtenu 13 M€ pour la réhabilitation des quartiers Abbé Grégoire Mirabeau Montesquieu et la Pierre Plate qui en avaient grandement besoin ou encore des financements pour que s'installe, dans le quartier Mirabeau, l'Ecole française des femmes ;
- ténacité aussi pour obtenir de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) un traitement plus rapide des dossiers, malgré un personnel, et je parle d'expérience, dévoué et professionnel, mais largement sous doté.

Comme je l'ai vu faire au quotidien dans l'exercice de ses mandats, Hélène Cillières a conduit cette campagne avec sérieux, détermination et une profonde attention aux habitantes et aux habitants.

Conseillère municipale depuis 2014, Conseillère départementale depuis 2021, elle connaît parfaitement les enjeux de notre ville et de notre territoire. Elle porte une vision claire pour les années à venir, vision qui est d'ailleurs contenue dans notre programme co-élaboré avec les habitantes et les habitants, une ville plus juste, plus écologique, plus solidaire et plus démocratique.

Elle saura rassembler, écouter, agir et poursuivre le travail engagé tout en ouvrant une nouvelle étape pour Bagneux, nouvelle étape qui s'ouvre alors que le ciel s'assombrit et augure des mois et des années difficiles pour notre pays comme pour l'ensemble de l'humanité.

Chers collègues, Mesdames, Messieurs, permettez-moi de dire aussi un mot à propos de celle qui a tant donné à notre ville, notre Maire, Marie-Hélène Amiable.

Pendant vingt-deux années de mandat, elle a profondément transformé Bagneux. Elle a accompagné les grandes mutations urbaines, renforcé les services publics, rendue possible l'arrivée des métros et du futur lycée. Elle a défendu les droits sociaux des personnes les plus fragiles, soutenu la vie associative, culturelle et sportive et, surtout, elle a tissé avec les Balnéolaises et les Balnéolais un lien de proximité exceptionnel.

Son empreinte est durable, indélébile, façonnée par l'esprit de solidarité qui caractérise notre ville.

Durant cette campagne, elle a mené avec brio et tambour battant le comité de soutien à la liste menée par Hélène Cillières. Sa confiance s'est portée en la personne d'Hélène pour prendre le relais.

Nous le savons, Hélène saura relever le défi avec engagement et sincérité à la tête de cette nouvelle équipe, de cette nouvelle majorité profondément renouvelée et rajeunie.

Chers collègues, chères Balnéolaises et chers Balnéolais, forte de votre confiance, fidèle aux valeurs qui ont guidé notre engagement, j'ai donc l'honneur de proposer, au nom de la majorité municipale, la candidature d'Hélène Cillières à la fonction de Maire de Bagneux.

Je vous remercie.

(Applaudissements...)

Mme HOCHET. - Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole ?

M. CEDIEL. - Bonjour à tous.

Je tiens tout d'abord à vous dire que nous sommes très heureux, mon équipe et moi-même, d'être présents aujourd'hui à ce conseil d'installation.

Nous serons heureux avec notre équipe de pouvoir participer aux futurs débats qui auront lieu lors des prochains conseils municipaux.

Je tiens également à remercier les 2 626 électeurs votants qui se sont portés sur notre liste.

Notre but et notre mission seront d'élargir notre base électorale pour convaincre une majorité de Balnéolaises et de Balnéolais que nous avons une autre politique et une alternative à proposer à notre ville.

Je voulais également dire que j'étais fier de la campagne qui s'est déroulée. Je pense qu'elle s'est déroulée dans de très bonnes conditions. Nous avons fait cela en bonne intelligence. Il y a eu du respect mutuel : pas d'insulte, pas d'invective. Je suis personnellement attaché à ce que nous soyons le plus éloignés possible de la brutalité qui caractérise aujourd'hui notre politique au niveau national.

Nous serons des opposants résolus à la majorité municipale. Nous nous opposerons fermement à des mesures que nous considérons comme néfastes pour la majorité de nos concitoyens mais toujours dans le respect et le dialogue avec les membres du Conseil municipal.

(Applaudissements...)

Enfin, pour terminer, je dirai que ce qui m'a beaucoup frappé lors de ces dernières élections c'est le taux, vraiment énorme, d'abstention : un taux d'abstention de 58 % lors d'élections qui se sont déroulées normalement me paraît très inquiétant.

Je pense que cela nous concerne tous. Je pense que nous devons nous mobiliser pour que les électeurs aillent plus souvent aux urnes. Je pense que notre mission, et lors de notre prochain mandat en ce qui nous concerne, sera de mobiliser les électeurs pour qu'ils aillent voter.

Ce que je peux vous dire, c'est que si l'électorat ne se mobilise pas, si les électeurs ne vont pas voter comme il se doit, nous risquons d'avoir des problèmes au niveau institutionnel : nous mettons en danger nos propres institutions.

Je vous remercie.

(Applaudissements...)

Mme HOCHET. - Y a-t-il une autre intervention ?

M. KEITA. - Bonjour. J'avoue ne pas être habitué à cet exercice. Je vais essayer de faire court et d'être concis.

Bonjour à la doyenne, au secrétaire de séance, à Mme Marie-Hélène Amiable, Maire sortante, et à Mme Hélène Cillières, nouveau Maire.

Chers Balnéolaises et chers Balnéolais, bonjour. Certains me connaissent, d'autres non, je vais

donc me présenter.

Je suis Saloum Keita. Avant d'être conseiller municipal d'opposition, je suis un citoyen engagé depuis plus d'un quart de siècle au service de ma commune. J'ai présidé, pendant vingt-cinq ans, une association à vocation sociale. Cela m'a permis de développer ma connaissance approfondie des réalités de terrain, des quartiers balnéolais et des attentes des familles.

Fort de ce parcours associatif ancré dans la proximité et le lien humain, je mets aujourd'hui mon expérience au service de ce mandat d'élus avec une attention particulière portée à la jeunesse et au bien commun.

Mon engagement se veut constructif, transpartisan et résolument tourné vers l'action concrète et au bénéfice des habitants de Bagneux.

Je vous remercie.

(Applaudissements...)

Mme HOCHET. - J'ai donc reçu les candidatures de Mme Hélène Cillières, de M. Antonio Cediel et de M. Saloum Keita.

Avant de procéder au vote, y a-t-il des demandes d'intervention pour des déclarations ?

Mme MOUTAOUKIL. - Oui, il y a des demandes d'intervention, en effet. Merci beaucoup, chère Christiane.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, chers amis, chers Balnéolaises, chers Balnéolais, ce matin, c'est avec une profonde émotion et une grande humilité que je prends la parole devant vous.

Les Balnéolaises et Balnéolais nous ont accordé leur confiance et je veux, au nom du Groupe politique Socialistes et Citoyen-nes leur adresser un immense merci.

Merci pour leur engagement, pour leur participation, pour les échanges que nous avons eus tout au long de cette campagne et surtout pour le choix qu'ils ont fait, celui de nous confier une fois de plus la responsabilité de conduire l'avenir de notre ville.

Cette confiance nous honore, elle nous oblige aussi ; elle nous oblige à être à la hauteur de leurs attentes, à agir avec sérieux, avec transparence et avec une volonté constante de rassembler.

Cette confiance, nous la recevons avec fierté, mais surtout nous la recevons avec une détermination totale, car oui, nous sommes prêts, prêts à agir, prêts à décider, prêts à tenir nos engagements.

Je veux aussi saluer avec respect et sincérité Marie-Hélène Amiable, Mme la Maire sortante.

Ton engagement, chère Marie-Hélène pour Bagneux, ton travail au quotidien ont contribué à construire la ville que nous aimons.

Être Maire, c'est porter une responsabilité exigeante, faite de décisions difficiles, d'écoute, de présence et de dévouement. Pour tout cela, nous te devons reconnaissance et respect.

Nous savons pouvoir nous inscrire dans la continuité de ce qui a été construit tout en ouvrant une nouvelle étape, une étape que nous souhaitons collective, dynamique, respectueuse de nos différences et tournée vers l'avenir.

Je vais ici redire toute la confiance que mon groupe politique place dans celle qui va dont te

succéder aujourd'hui, chère Hélène Cillières, en tout cas, je l'espère.

Nous sommes convaincus de ta capacité à rassembler, à décider et à porter avec force et humanité les projets dont notre ville a besoin. Tu pourras compter sur des élus socialistes et citoyens et citoyennes engagés, déterminés, profondément attachés à l'intérêt général.

Durant cette campagne, nous avons pris des engagements clairs. Nous les tiendrons, non pas comme des promesses abstraites, mais comme une feuille de route concrète guidée par une vision, celle d'une ville plus juste, plus solidaire et plus viable pour toutes et tous.

La séquence d'aujourd'hui marque donc une nouvelle étape car, soyons clairs, nous avons été élus pour agir. Et au cœur de ce projet, il y a pour mon groupe politique une priorité absolue : la mixité sociale.

La mixité sociale, ce n'est pas un concept abstrait, c'est un choix politique fort. C'est ce qui permet de faire vivre une ville où chacun a sa place. C'est ce qui garantit que Bagneux reste une ville populaire, ouverte et fière de sa diversité parce que de la mixité sociale découle tout.

Elle permet plus de solidarité concrètement dans nos quartiers, elle permet des écoles où tous les enfants, quelle que soit leur origine sociale, grandissent ensemble dans de bonnes conditions qui augmentent leur chance de réussite. Elle permet des équipements culturels et sportifs accessibles, vivants, agréables et partagés. Elle permet enfin des politiques publiques, solides, durables, financées au service de toutes et tous.

C'est pourquoi nous agissons concrètement, nous agissons pour construire des logements accessibles tout en garantissant un équilibre entre logements sociaux, intermédiaires et accession à la propriété dans nos différents quartiers.

Nous agissons pour renforcer la qualité de nos écoles, accompagner les familles et investir dans la réussite éducative de toutes et tous.

Nous agissons pour accompagner notre jeunesse dans son parcours vers une citoyenneté éclairée.

Nous agissons pour développer nos équipements culturels et sportifs qui rassemblent, qui donnent à chacun les moyens de s'épanouir.

Nous agissons aussi pour améliorer le cadre de vie avec des espaces publics plus agréables, plus verts, mais aussi plus sûrs et nous le ferons avec une exigence simple : que personne ne soit laissé de côté.

Mais je veux être claire avec vous : rien de tout cela ne se fera sans engagement, le nôtre bien sûr mais aussi le vôtre. Nous aurons besoin d'une ville mobilisée, d'une ville qui participe, d'une ville qui continue à débattre car la démocratie ne s'arrête pas au vote, elle vit chaque jour dans nos quartiers, dans les associations, dans les échanges que nous aurons et que nous poursuivrons avec vous.

Bagneux a une force immense vous le savez, sa diversité, son énergie, sa jeunesse ; à nous d'en faire un levier pour construire une ville encore plus juste et encore plus unie.

Alors, oui, nous serons au rendez-vous. Oui, nous tiendrons nos engagements. Oui, nous ferons avancer Bagneux avec vous, pour vous et pour toutes celles et ceux qui y vivent aujourd'hui et y vivront demain.

Chères Balnéolaises, chers Balnéolais, c'est à vous maintenant que je m'adresse plus directement.

Merci pour votre confiance ; nous la recevons encore une fois avec sérieux, nous la porterons avec fierté et nous en serons dignes.

Nos convictions et les raisons évoquées ici nous amènent à croire sans équivoque, vous l'avez compris, qu'Hélène Cillières est la bonne personne pour nous représenter toutes et tous et pour devenir ainsi le visage de notre ville. C'est pourquoi le Groupe des élus socialistes et citoyens et citoyennes que j'ai la chance et l'honneur de présider votera aujourd'hui pour qu'Hélène Cillières devienne la nouvelle Maire de Bagneux.

Je vous remercie.

(Applaudissements...)

M. KANDEL. - Mesdames et Messieurs, chers collègues, chères Balnéolaises et chers Balnéolais, je vais commencer par dire quelques mots en remerciant - je ne referai pas l'intervention que j'ai faite au dernier Conseil municipal - Marie-Hélène pour son engagement pour la ville, pour les habitants, engagement qui va perdurer, j'en suis sûr, sous d'autres formes. Nous nous reverrons bientôt.

Je prends la parole au nom du Groupe France Insoumise, Citoyennes et Citoyens pour expliquer le sens de notre vote à cette élection de la Maire.

Le message envoyé par les urnes dimanche dernier est d'une clarté rare : dès le premier tour, plus de 62 % des électrices et des électeurs ont choisi la liste union de la gauche. Ce résultat n'est pas seulement une victoire électorale, c'est la démonstration qu'un choix politique fort, celui du rassemblement, peut être un pari gagnant.

Oui, l'union de toute la gauche était un pari, un pari dans un contexte où les divisions sont souvent présentées comme inévitables.

Un pari face à celles et ceux qui doutaient de notre capacité à construire un projet commun.

Un pari enfin parce qu'il exigeait de dépasser les étiquettes pour se concentrer sur l'essentiel : répondre aux besoins des habitantes et des habitants.

Et ce pari, les électeurs l'ont validé de manière éclatante. Ils ont validé une méthode, celle du dialogue, du respect mutuel de la construction collective. Ils ont validé une orientation, une politique sociale, écologique et profondément démocratique. Ils ont validé une conviction : quand la gauche est rassemblée et porteuse d'un projet fort, elle peut gagner et surtout elle peut agir.

Ce résultat nous engage, il engage chacune et chacun d'entre nous à être à la hauteur de cette confiance. Il engage aussi à respecter l'esprit dans lequel cette victoire a été construite, celle de l'unité, de la clarté politique et du travail collectif.

C'est dans ce cadre que s'inscrit notre vote aujourd'hui.

Sans surprise, nous votons pour la candidature d'Hélène Cillières car elle incarne cette union victorieuse. Nous votons pour prolonger ce choix clair exprimé par les urnes, nous votons pour donner à cette majorité les moyens de mettre en œuvre le projet pour lequel les habitantes et habitants se sont mobilisés.

Mais nous voulons le dire avec la même clarté, cette union n'est pas seulement une stratégie électorale, elle est une responsabilité politique, une responsabilité de rester fidèle à ce qui a fait notre force : l'écoute, le respect des engagements, la capacité à travailler ensemble sans renoncer à

nos exigences, une responsabilité de traduire concrètement, dans les politiques publiques, l'espoir qui s'est exprimé, une responsabilité enfin de faire vivre cette union tout au long du mandat dans la transparence et le débat.

Notre vote est donc un vote de cohérence, de confiance dans ce collectif que nous avons construit ensemble. C'est aussi un vote exigeant. Nous serons des partenaires loyaux car nous croyons que la réussite de ce mandat dépend de notre capacité à rester unis, mais nous serons aussi vigilants pour que l'ambition sociale, écologique et démocratique portée dans la campagne ne s'affaiblisse pas au fil du temps.

Nous serons au rendez-vous pour défendre les services publics, pour accompagner les transitions nécessaires, pour renforcer la démocratie locale et pour faire en sorte que personne ne soit laissé de côté.

Nous serons des partenaires loyaux mais vigilants, loyaux parce que nous croyons à la force du collectif et à la nécessité de réussir ce mandat pour les habitants et les habitants, vigilants parce que nous porterons sans relâche les engagements pris en particulier ceux qui concernent les plus précaires, la bifurcation écologique et la participation citoyenne.

Nous veillerons à ce que la démocratie locale ne soit pas un mot creux, mais une réalité vécue : transparence des décisions, association des citoyennes et des citoyens, respect du pluralisme au sein de la majorité du Conseil municipal. Nous serons également force de propositions en lien avec les habitantes et les habitants, les associations, les collectifs pour enrichir et faire vivre ce projet commun durant tout le mandat.

Nous travaillerons avec la majorité à la mise en place des propositions fortes de notre programme auxquelles nous tenons comme la gratuité de la cantine scolaire, la mise en place d'un nouveau droit, lutter contre toutes les formes de discrimination en particulier le sexisme, le racisme et l'antisémitisme, soutenir les locataires face aux bailleurs sociaux et leurs droits, la mise en place d'un référendum initiatives citoyennes, adapter notre ville aux enjeux climatiques et sociaux, l'expérimentation d'un revenu étudiant, la gratuité des transports pour les moins de 11 ans, développer un jumelage avec la Palestine parce que nous ne pouvons laisser faire ce génocide sans rien faire, travailler avec d'autres communes à la remunicipalisation de l'eau, bien commun qui ne peut rester dans les mains des grandes multinationales et bien d'autres propositions qui sont dans notre programme, voyez très riche, que nous allons mettre en œuvre.

Notre vote aujourd'hui est donc à la fois un soutien et une responsabilité partagée ; le soutien à une majorité choisie clairement par les urnes, la responsabilité de répondre à l'attente forte exprimée par nos concitoyens.

Nous avons une opportunité, celle de montrer qu'une gauche rassemblée peut agir concrètement pour améliorer la vie des gens, mais aussi un devoir de ne pas décevoir.

Le résultat de cette élection municipale nous donne une force particulière, celle d'une légitimité large construite sur l'union. À nous maintenant de prouver que ce pari gagnant peut devenir une réussite durable au service de toutes et tous. C'est dans cet esprit que nous allons voter pour la candidature d'Hélène Cillières et que nous poursuivrons notre engagement pour une ville populaire, solidaire, démocratique, écologiste et féministe.

Je vous remercie.

(Applaudissements...)

Mme HOCHET. - Farid Housni, nous vous écoutons.

M. HOUSNI. - Bonjour à toutes et à tous. Permettez-moi tout d'abord de dire clairement que notre Groupe votera pour la candidature d'Hélène Cillières.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, Mesdames et Messieurs de l'administration, chères habitantes, chers habitants, nous sommes réunis aujourd'hui avec un sens aigu des responsabilités.

Depuis 2020, notre monde a profondément changé. La crise sanitaire a laissé place à d'autres urgences, tout aussi déterminantes : les crises géopolitiques, les guerres, l'accélération du changement climatique, les tensions sociales, les incertitudes économiques et les transformations rapides de mode de vie, ces bouleversements nous obligent et nous obligent à agir avec lucidité, mais aussi avec détermination. Ils nous obligent surtout à faire un choix clair, celui d'une écologie populaire, une écologie qui ne laisse personne de côté, une écologie qui améliore concrètement la vie quotidienne, qui protège les plus vulnérables et qui s'appuie sur la solidarité et l'entraide, car il ne peut y avoir de transition écologique sans justice sociale, l'écologie que nous portons est une écologie du quotidien, celle qui permet de mieux se loger, de mieux se nourrir de mieux respirer et de mieux vivre.

Dans le même temps, nous devons être lucides face à une autre menace, une menace majeure : la montée des idées de repli, de rejet et de haine. Ces idées fracturent notre société, opposent les habitantes et les habitants entre eux, elles affaiblissent notre capacité collective à relever le défi.

Nous devons y répondre avec force et constance par la solidarité, par la justice, par le respect et par la conviction de notre diversité qui est une richesse, jamais un problème.

Notre engagement repose sur une conviction simple, l'action publique doit être sincère, lisible et partagée :

- sincère parce qu'il doit répondre correctement aux habitantes et habitants ;
- lisible parce qu'il doit être compris par toutes et tous ;
- partagée enfin parce qu'il ne peut plus se construire sans la participation active des habitantes et des habitants.

Aujourd'hui plus que jamais la démocratie locale doit se réinventer. Elle ne peut pas être seulement représentative. Elle doit être participative. Donner à chacun les moyens de comprendre, de s'exprimer, d'évaluer et de construire les décisions publiques, c'est renforcer la confiance et l'efficacité de notre action.

Notre responsabilité est immense : préparer notre ville aux défis de demain. Cela signifie accompagner pleinement la transition écologique non pas comme une contrainte, mais comme une opportunité, une opportunité de créer plus de solidarité, plus de qualité de vie et plus de justice sociale. L'échelle locale est une force. Ici naissent les solutions concrètes et les innovations pour relever les grands défis globaux.

Nous avons devant nous un défi exigeant mais porteur d'espoir : bâtir et continuer de bâtir une ville résiliente, juste, écologique et profondément humaine.

Le Groupe des Écologistes est convaincu que la nouvelle, conduite par Hélène Cillières, saura relever, dans l'unité et le respect, ce défi.

Avant de conclure, permettez-moi de le dire comme mes collègues, le Groupe des Écologistes tient

à renouveler ses remerciements à Marie-Hélène Amiable pour tout ce qu'elle a accompli à Bagneux et pour Bagneux. Elle restera toujours une grande mère qui a su accompagner le changement et la transformation de notre ville.

Merci.

Je suis très content de vous voir si nombreuses et si nombreux.

(Applaudissements...)

Mme FABRE. - Chers collègues, Mesdames, Messieurs, chères Balnéolaises, chers Balnéolais, c'est avec beaucoup d'émotion et de fierté que je prends la parole aujourd'hui au nom des élus du Groupe Communistes et Citoyens.

Aujourd'hui est un moment important pour notre ville, un moment à la fois solennel parce qu'il marque une nouvelle étape de notre vie démocratique, mais aussi profondément collectif parce qu'il est le fruit d'un travail mené ensemble sur le terrain pendant des semaines dans les quartiers, dans les rues en frappant aux portes, parfois sous la pluie souvent dans le froid, mais toujours avec conviction et le résultat est là.

Nous remercions les électrices et les électeurs qui ont fait gagner, notre liste de rassemblement Libre, égale, fraternelle, Bagneux pour toutes et tous, dès le premier tour.

Dans un contexte d'abstention que nous ne devons pas ignorer, ce choix nous honore autant qu'il nous oblige. Il nous oblige à rester fidèles à ce qui fait notre force, l'union, une union de gauche large, sincère, construite avec les Communistes, les Écologistes, les Insoumis, les Socialistes et des citoyennes et des citoyens engagés.

Une union construite non pas par hasard, mais autour de valeurs communes : la justice sociale, la solidarité, l'écologie et le service de l'intérêt général.

Je veux ici remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui se sont engagés dans cette campagne : les militantes, les militants, les membres du Comité de soutien.

Grâce à votre énergie et votre disponibilité, vos idées et votre détermination, nous avons pu aller à la rencontre des habitants, faire vivre notre projet et construire cette victoire.

C'est dans ce cadre que je prends la parole aujourd'hui pour expliquer pourquoi nous soutenons avec enthousiasme la candidature d'Hélène Cillières à la fonction de Maire, mais avant cela, je veux prendre un moment particulier, un moment pour saluer une femme qui a profondément marqué notre ville, Marie-Hélène Amiable.

(Applaudissements...)

Avant d'être Maire, elle était institutrice et ce n'est pas un détail parce que transmettre, être présente, prendre le temps, ce n'est pas seulement un métier, c'est une manière d'être. Je crois que celles et ceux qui vivent à Bagneux le savent, Marie-Hélène ce n'est pas seulement une Maire, c'est une présence, une présence auprès des habitants, toujours disponible, toujours à l'écoute, une présence qui rassure, qui accompagne, qui compte. Pendant vingt-deux ans, elle a été là. Pour beaucoup de Balnéolaises et de Balnéolais, elle fait partie du quotidien.

Forcément aujourd'hui, il y a de l'émotion parce qu'elle ne s'est pas contentée de diriger cette ville, elle l'a habitée, elle l'a vécue et l'a portée.

(Applaudissements...)

Et jusqu'au bout dans cette campagne, elle a été pleinement engagée, présente, active, déterminée. Elle a accompagné, soutenu, défendu Hélène Cillières avec une énergie et une fidélité admirables.

C'est aussi pour cela que le moment que nous vivons aujourd'hui est important parce qu'il est un passage de relais, un passage de relais construit, assumé et fait avec confiance. Et ce choix, nous ne l'avons pas seulement respecté, nous l'avons pleinement partagé parce que - nous l'avons vu pendant cette campagne - ce n'est pas seulement une candidate ; Hélène Cillières, c'est une femme engagée, ancrée qui connaît Bagneux et ses habitants, une femme qui a pris le temps d'écouter, de comprendre et de rencontrer.

Elle vient d'un parcours qui compte : d'une famille du sud-ouest proche de la terre et du travail. Cela lui a donné le sens du concret de l'effort et une attention sincère à ce qui nous entoure, aux habitants comme à la nature, mais surtout elle a montré tout au long de cette campagne sa capacité à rassembler, à décider, à porter une ambition pour la ville et, pour nous, c'est essentiel.

Alors oui, notre vote est un vote de confiance, un vote pour la continuité, pour le sérieux mais aussi pour le renouveau, un vote pour une Maire proche de ses habitants, exigeante, attentive et pleinement engagée pour Bagneux.

Aujourd'hui, nous ouvrons un nouveau chapitre et nous l'aborderons, comme nous l'avons gagné, ensemble, avec sérieux, avec énergie, toujours avec cette volonté d'aller au contact des habitants.

Notre responsabilité désormais, c'est d'être à la hauteur de cette union, à la hauteur de l'espoir qui s'est exprimé et nous serons au rendez-vous.

Je vous remercie.

(Applaudissements...)

Mme HOCHET. - Y a-t-il d'autres prises de parole ?

(Aucune.)

Avant de procéder au vote, il convient de constituer le Bureau.

En ma qualité de doyenne du Conseil municipal, j'en assurerai la présidence.

Je vous propose que le secrétaire de séance, Mouloud Haddad, soit aussi secrétaire des opérations de vote.

Il convient également de désigner au moins deux assesseurs. Je vous propose de désigner les deux plus jeunes conseillers municipaux, à savoir : Augustin Biette et Laura Hiniger-Kieffer.

Nous allons donc maintenant procéder au vote.

À l'appel de son nom, chaque conseiller municipal sera invité à se rendre aux isoloirs, les enveloppes de scrutin et les bulletins de vote, y compris les bulletins vierges, sont installés sur la table de décharge.

Les conseillers municipaux déposeront leur enveloppe de scrutin dans l'urne transparente installée au centre de la salle et seront invités à signer la liste d'émargement.

Si vous êtes porteur d'un pouvoir, vous voterez également pour votre mandant et procéderez à l'émargement face à son nom.

J'appelle donc les conseillers municipaux à voter.

(Il est procédé au vote.)

Nous allons procéder à l'ouverture de l'urne et au dépouillement.

(Il est procédé à l'ouverture de l'urne.)

43 émargements, 43 enveloppes.

(Il est procédé au dépouillement.)

Mme HOCHET. - Proclamation des résultats : Antonio Cediél a obtenu 6 suffrages, Hélène Cillières 36 suffrages, Saloum Keita 0 suffrage et il y a un bulletin blanc.

Hélène Cillières est élue à la majorité absolue des suffrages.

(Applaudissements...)

Je proclame Hélène Cillières Maire de Bagneux.

(Applaudissements soutenus...)

J'appelle à mes côtés Marie-Hélène Amiable pour remettre l'écharpe de Maire à Hélène Cillières.

(Remise de l'écharpe par Marie-Hélène Amiable à Hélène Cillières.)

(Applaudissements soutenus...)

Mme la MAIRE. - Que d'émotions chères Balnéolaises, chers Balnéolais.

Monsieur le vice-Président du Sénat, Monsieur le Député, Madame la Conseillère régionale, Madame la Maire de Malakoff, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les représentants associatifs, Mesdames et Messieurs, chères Balnéolaises, chers Balnéolais, très chère Marie-Hélène Amiable, c'est avec une émotion profonde, vous l'imaginez, que je prends la parole aujourd'hui.

Recevoir cette écharpe de Maire de tes mains, Marie-Hélène, a une signification particulière. Elle porte en elle une histoire, un engagement, une exigence, celle de servir avec détermination les habitantes et les habitants de notre si belle ville.

Je veux te dire merci, merci pour tout ce que tu as fait pour Bagneux, pour le chemin que tu as ouvert, pour la confiance que tu m'as accordée.

J'ai eu l'honneur de travailler à tes côtés pendant plus de douze ans et, bien avant cela, j'avais déjà eu la chance de te connaître à Montrouge comme Députée de notre circonscription alors que j'étais encore étudiante.

Il y a des rencontres qui comptent, des personnes qui marquent et changent votre vie. Pour moi, Marie-Hélène tu es tout cela.

Tu es une femme politique de valeur, de cœur et d'engagement ; bienveillante, attentive aux autres, exigeante dans l'action, déterminée dans les combats que tu mènes et, pour toutes ces raisons, ton parcours au service de Bagneux force le respect et l'admiration.

Tu es la Maire présente aux côtés des Balnéolaises et des Balnéolais dans les bons comme dans les mauvais moments. Avec toi, on se sait soutenu, entendu, défendu.

Tu es aussi la Maire de tant de réalisations. Je pense bien sûr à l'arrivée du métro qui a profondément transformé notre ville et ouvert de nouvelles perspectives, aux grands projets de

rénovation urbaine, au sud comme au nord, qui ont amélioré concrètement la vie des habitantes et des habitants, aux écoles nouvelles, aux équipements sportifs, aux crèches. Je pense - tu l'as dit tout à l'heure - à la bataille pour un lycée général public et, oui, je le dis, ce lycée, Marie-Hélène, nous l'ouvrirons ensemble bientôt.

(Applaudissements...)

Grâce à toi, Bagneux est entrée pleinement dans le XXI^e siècle, à deux pas de Paris, portée par une nouvelle dynamique et, dans le même temps, elle est restée fidèle à ce qu'elle est : une ville à taille humaine, accueillante, respirable avec ses espaces verts, accessible à toutes et à tous quel que soit son parcours ou la taille de son porte-monnaie. C'est cela la force de Bagneux : avoir su se transformer sans se renier, une ville reconnue, respectée qui ose et qui innove, qu'il s'agisse de maîtriser des prix des logements avec notre charte de la promotion, de faire vivre des projets culturels ambitieux comme Le Plus Petit Cirque du Monde au cœur des quartiers populaires, de donner une place réelle aux habitantes et aux habitants dans les décisions qui les concernent ou encore de préparer l'avenir et je pense aux cours oasis dans nos écoles que tant d'autres viennent aujourd'hui visiter pour s'en inspirer.

Pendant toutes ces années, Marie-Hélène Amiable a incarné une certaine idée de la ville, une ville digne, solidaire, exigeante, qui ne renonce jamais quand il s'agit de ses habitantes et de ses habitants. Cet héritage est précieux et je mettrai toute mon énergie à en être digne.

Je tiens aussi à saluer ici celles et ceux qui ont siégé au sein de cette assemblée, ces femmes et ces hommes, mes collègues, mes amis qui ont contribué par leur engagement, leur travail, leurs convictions à faire avancer Bagneux ; je tiens à leur exprimer ma reconnaissance pour tout ce qui a été accompli. Nombreuses et nombreux sont là ce matin. Nous savons ce que nous vous devons.

Merci à vous.

(Applaudissements...)

Chères Balnéolaises et chers Balnéolais, je veux vous remercier. Par leur vote, dimanche, les habitantes et les habitants de Bagneux nous ont accordé une confiance forte. Cette confiance nous honore et nous oblige. Être élue Maire aujourd'hui, c'est, pour moi, une immense responsabilité et je la mesure pleinement, je m'y engage, je serai la Maire de toutes les Balnéolaises et de tous les Balnéolais, de celles et ceux qui ont voté pour la liste que je conduisais dimanche comme de celles et ceux qui ont fait d'autres choix car je sais ce que nous avons en partage : l'attachement à Bagneux.

Je veux m'adresser aux élus de ce Conseil municipal dans toute leur diversité. À celles et ceux qui m'ont accordé leur confiance, je suis fière de l'équipe que nous formons aujourd'hui, une équipe renouvelée, engagée à l'image de Bagneux, une équipe unie qui rassemble toutes les forces de gauche, communistes, écologistes, insoumis, socialistes et des citoyennes et citoyens qui ont Bagneux au cœur.

Cette union, cette force, nous l'avons construite au service d'un même objectif : Bagneux et ses habitantes et habitants. Je veillerai à ce qu'elle reste vivante, respectueuse de chacune de ses composantes, exigeante dans le travail collectif avec le souci constant de l'efficacité au service des Balnéolaises et des Balnéolais.

Je veux aussi m'adresser à celles et ceux élus sur d'autres listes. Le débat, la confrontation des idées font partie de la vie démocratique. Nous ne serons pas toujours d'accord et c'est normal mais je

serai attentive à la qualité de nos échanges. Je souhaite que nous puissions travailler dans un esprit constructif et respectueux au service de l'intérêt général.

Nous avons une responsabilité commune : être à la hauteur de ce que les habitantes et les habitants attendent de nous : être dignes de celles et ceux que nous représentons.

Bagneux est une ville singulière, une ville populaire, vivante, chaleureuse où l'on se connaît, où l'on se parle, où l'on se soutient, une ville qui, depuis toujours, fait le choix de la solidarité.

Bagneux est aussi une ville qui s'est transformée, qui a gagné en attractivité, en dynamisme, en qualité de vie.

Avec l'équipe municipale, nous portons un projet clair : faire en sorte que ces évolutions profitent à toutes et à tous, à celles et ceux qui vivent ici depuis toujours comme à celles et ceux qui nous ont rejoints plus récemment.

Bagneux est une ville où l'on peut bien vivre, se loger dignement, bien respirer grâce à ses parcs, ses arbres, ses espaces apaisés,

Une ville où l'on grandit, où l'on apprend, où l'on s'épanouit, où l'on peut se déplacer, se loger, travailler, faire du sport, se cultiver, se divertir,

Une ville qui accélère sa transition écologique, qui rend le changement concret dans la vie de chacune et de chacun au coin de la rue, dans nos écoles, nos logements, nos parcs et améliore le quotidien de toutes et tous,

Une ville qui prouve que l'on peut allier solidarité, écologie et qualité de vie,

Une ville attentive aux familles et qui donne, à chaque enfant, les moyens de réussir, de rêver, de construire son avenir, qui fait confiance à sa jeunesse, qui reconnaît son énergie, sa créativité, son talent.

Une ville qui prend soin des plus vulnérables et refuse les injustices, qui respecte ses aînés, où bien vieillir est possible et même un droit, nous leur devons tant.

C'est cette identité que nous allons faire grandir. Cela suppose d'agir concrètement sur tout ce qui touche au quotidien. Parce que la santé n'est pas une marchandise, nous poursuivrons nos efforts pour des politiques publiques de santé innovantes avec l'agrandissement de notre centre municipal de santé.

Parce qu'aucun enfant ne doit être exclu du bien mangé et que l'alimentation est à la base même de la vie et du bien vivre, nous mettrons en place la gratuité de la cantine scolaire dans les écoles primaires publiques.

Parce que se déplacer et découvrir doivent être accessibles à chacun, dès le plus jeune âge, nous avancerons vers la gratuité des transports pour les moins de onze ans.

Parce que les relations du quotidien doivent s'améliorer entre les bailleurs sociaux et les locataires, nous mettrons en place une charte ville bailleurs - amicale - locataires.

Parce que nos espaces verts sont notre bien commun et un joyau à protéger, nous sanctuariserons les parcs existants et en créerons de nouveaux à Albert Petit, aux Mathurins, Abbé Grégoire.

Parce que l'éducation, la culture et le sport sont des piliers de l'émancipation, des lieux où l'on apprend, où l'on se construit, où l'on se rencontre, nous poursuivrons nos investissements pour

rénover notre patrimoine existant et ouvrir de nouveaux bâtiments publics.

Enfin, je veux porter une ambition forte pour notre démocratie locale, une démocratie vivante, concrète qui ne s'arrête pas au moment du vote, une démocratie qui se construit avec vous au quotidien : faire avec les habitantes et habitants, jamais à leur place ; donner à chacune et chacun la possibilité de s'impliquer, de proposer, de débattre, de décider. Cela passera par des assemblées, des rencontres, des ateliers au plus près de la vie quotidienne.

Nous inventerons ensemble de nouvelles manières de faire vivre la proximité dans chaque quartier, dans chaque lieu de vie parce que les meilleures décisions sont celles que l'on construit ensemble, c'est ainsi que notre ville continuera d'avancer, fidèle à ce qu'elle est : une ville qui ne laisse personne de côté et où chacune et chacun compte.

(Applaudissements...)

Avec l'ensemble des élus du conseil municipal, nous travaillerons avec sérieux, exigence et détermination et, je le dis avec lucidité, le mandat qui s'ouvre ne sera pas facile.

Nous avons devant nous l'austérité budgétaire imposée par le Gouvernement et les inégalités qui continuent de se creuser au profit des plus riches.

Je pense aussi aux guerres à l'échelle internationale et aux nombreux peuples qui résistent pour leurs droits et, dans le même temps, les idées d'extrême droite, de repli, de division qui progressent ailleurs comme ici en France.

Dans ce contexte, notre responsabilité est de tenir un cap : faire de Bagnaux une ville qui protège, une ville qui agit, qui ne renonce pas à ses valeurs, une ville de paix qui refuse toutes les formes de haine, de racisme, d'antisémitisme et qui reste fidèle à une certaine idée du vivre ensemble.

(Applaudissements...)

Notre ville est et sera un rempart qui protège ses habitantes et ses habitants et refuse les politiques injustes quand elles abîment la vie des gens. Nous défendrons nos projets, irons chercher les moyens nécessaires, ferons entendre la voix des habitantes et des habitants.

Bagnaux n'est pas une ville qui subit, elle est une ville qui compte et qui se fait respecter au sein du territoire, du département, de la région. Dans nos échanges avec l'État, je serai une Maire exigeante pour Bagnaux.

(Applaudissements...)

Mesdames et Messieurs, être Maire, c'est décider, c'est agir.

Être Maire de Bagnaux, c'est aussi être présente, en proximité, écouter, associer, construire avec vous.

Je pense aux associations, aux collectifs d'habitants, aux bénévoles, à toutes les forces vives de notre ville, à toutes celles et ceux qui créent du lien, font vivre et rayonner Bagnaux au quotidien. Ils et elles sont indispensables.

Je pense aussi aux agentes et aux agents du service public communal. Par leur engagement, leur professionnalisme, leur sens du service public, ils sont au cœur de la vie de la ville. Ils sont souvent la première réponse apportée aux habitants ; je serai à leur côté avec confiance et respect pour leur donner les moyens d'agir.

(Applaudissements...)

Bagneux a toujours avancé grâce à la force de son collectif. C'est ensemble que nous avons construit ce qu'elle est aujourd'hui et c'est ensemble que nous construirons la suite.

Je prends aujourd'hui cet engagement devant vous : servir notre ville, servir ses habitantes et ses habitants avec sincérité, avec exigence, avec toute mon énergie et avec cette conviction : Bagneux est une ville où l'on tient les uns aux autres, une ville qui regarde l'avenir avec confiance, une ville libre, égale, fraternelle.

(Applaudissements...)

Vous comprendrez qu'avant de terminer, je veux à mon tour remercier ma famille qui est présente ce matin : ma mère, mon frère, ma belle-sœur et mon neveu.

(Applaudissements...)

Et la famille, c'est souvent au sens large pour moi avec mes amis de vingt-cinq ans qui sont présents aujourd'hui : Caroline et Matthieu. Merci.

Et merci encore une fois toutes et tous pour votre confiance. Elle m'honore.

Merci, merci Bagneux.

(Applaudissements soutenus...)

Maintenant, il me revient de présider le Conseil municipal. Je vais essayer de faire aussi bien que Marie-Hélène Amiable qui m'a beaucoup appris.

Je vous propose maintenant de fixer par délibération le nombre d'adjointes et d'adjoints puis de procéder à leur élection.

2 - FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL : FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE

Mme la MAIRE. - Aux termes de l'article L.2122-1 du Code général des collectivités territoriales, il y a dans chaque commune un ou une Maire et un ou plusieurs adjointes, adjoints élus parmi les membres du Conseil municipal.

Je rappelle qu'en application de l'article L.2122-10 du Code général des collectivités territoriales, les Maires et adjoints sont nommés pour la même durée que le Conseil municipal.

En vertu de l'article L.2122-2, le Conseil municipal détermine librement le nombre des adjointes et des adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Pour Bagneux, l'effectif du Conseil municipal est de 43 membres. Cette limite porte le nombre d'adjoints à 12.

Toutefois, cette limite peut donner lieu à dépassement en vue de la création de postes d'adjointes et d'adjoints chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers, dans la limite de 10 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Cette règle est de droit pour les communes de plus de 80 000 habitants.

L'article L.2143-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que les communes de plus de 20 000 habitants ont également cette possibilité si elles ont défini, par délibération préalable, des quartiers dotés d'un conseil de quartier.

La commune de Bagneux est ainsi découpée en trois quartiers : nord, centre et sud.

Au regard des dispositions légales et du découpage territorial communal en trois quartiers, il est pertinent de se saisir de cette possibilité pour créer des postes d'adjointes et d'adjoints qui seront délégués aux quartiers.

Au-delà du cadre juridique, il s'agit d'un choix politique fort. Ces adjointes et adjoints de quartiers auront un rôle essentiel pour faire vivre la démocratie de proximité, être au plus près des habitantes et des habitants, mieux prendre en compte les réalités de chaque quartier, leurs attentes, leurs initiatives, leurs difficultés aussi. C'est une manière concrète de renforcer le lien entre les habitantes, les élus et les services de la ville et de faire en sorte que les décisions publiques soient toujours mieux ancrées dans le quotidien.

C'est pourquoi je vous propose de fixer le nombre des adjointes et adjoints à quinze.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?...

(Aucune.)

Je vous propose de passer au vote.

☞ **VOTE : LES ELUS SONT D'ACCORD POUR QUE LE NOMBRE D'ADJOINTES ET D'ADJOINTS SOIT FIXE A QUINZE, A L'EXCEPTION DE M. KEITA QUI S'ABSTIENT.**

(Applaudissements...)

Merci beaucoup.

Nous allons procéder à l'élection des adjointes et adjoints.

3 - ÉLECTION DES ADJOINTS

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Mme la MAIRE. - Je vous rappelle que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, et, conformément à la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 ainsi qu'à la loi n° 2007-128 du 31 janvier 2007 instaurant la parité entre hommes et femmes, les adjointes et adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel. L'ordre de présentation de la liste des candidates et candidats aux fonctions d'adjoint n'est pas lié à l'ordre de présentation des candidats à l'élection municipale et peut être différent de celui-ci.

Les textes précisant que les listes de candidats doivent comporter au plus autant de conseillers que d'adjoints à désigner, il n'est donc pas interdit de présenter des listes incomplètes.

Je fais donc appel aux candidatures.

Je vais présenter les candidatures pour la liste Libre, égale, fraternelle, Bagneux pour toutes et tous qui est donc déposée.

Premier adjoint, Mouloud Haddad.

(Applaudissements...)

Deuxième adjointe, Corinne Pujol.

(Applaudissements...)

Troisième adjoint, Laurent Kandel.

(Applaudissements...)

Quatrième adjointe, Aïcha Moutaoukil.

(Applaudissements...)

Cinquième adjoint, Farid Housni.

(Applaudissements...)

Sixième adjointe, Ingrid Bidault.

(Applaudissements...)

Septième adjoint, Lionel Chassat.

(Applaudissements...)

Huitième adjointe, Claire Gabiache.

(Applaudissements...)

Neuvième adjoint, Kevin Nouar.

(Applaudissements...)

Dixième adjointe, Fanny Douville.

(Applaudissements...)

Onzième adjoint, James Ndjehoya.

(Applaudissements...)

Douzième adjointe, Laura Storni.

(Applaudissements...)

Treizième adjoint, Olivier Barberousse.

(Applaudissements...)

Quatorzième adjointe, Monica Fabre.

(Applaudissements...)

Quinzième adjoint, Maxime Faure.

(Applaudissements...)

J'ai compris qu'il n'y avait pas d'autres listes présentées.

Je vais tout de même vous présenter mes propositions.

Je veux dire un mot de l'esprit qui a guidé la composition de cette équipe.

Elle est à l'image de Bagneux, c'est une équipe de terrain, qui connaît les réalités du quotidien au plus près des habitants dans chaque quartier.

Comme je vous le disais, je propose, comme premier adjoint, Mouloud Haddad. Adjoint sortant, Mouloud a déjà exercé des responsabilités importantes notamment aux finances et aux sports. Je souhaite lui confier les finances, le personnel communal, l'administration générale, la communication, ainsi que la coopération internationale et le jumelage. Dans un contexte exigeant pour les collectivités, je sais pouvoir compter sur son sens de l'intérêt général.

Merci Mouloud.

(Applaudissements...)

Je propose comme deuxième adjointe, Corinne Pujol, adjointe sortante. Je propose que Corinne prenne en charge la transition écologique, l'action sociale, la solidarité et l'entraide ainsi que le suivi du quartier sud. Cette proposition traduit concrètement notre volonté de lier justice sociale et transformation écologique.

(Applaudissements...)

Comme troisième adjoint, je propose Laurent Kandel. Adjoint sortant, je propose de lui confier de nouveau l'attractivité économique et commerciale, l'économie sociale et solidaire, l'emploi et l'innovation sociale, des enjeux déterminants pour un développement équilibré de la ville.

(Applaudissements...)

Je vous propose comme quatrième adjointe Aïcha Moutaoukil, adjointe sortante. Aïcha a porté avec constance une politique essentielle pour notre ville. Je souhaite ainsi qu'elle continue à porter cette priorité structurante : accompagner les parcours, ouvrir des expertises, soutenir l'engagement et donner toute leur place aux jeunes dans la ville.

(Applaudissements...)

Comme cinquième adjoint, Farid Housni, adjoint sortant. Je propose que Farid continue de piloter les délégations espaces publics, voirie et numérique, des politiques concrètes au cœur du quotidien des habitantes et des habitants qui demandent exigence et réactivité.

(Applaudissements...)

Comme sixième adjointe, je propose Ingrid Bidault, adjointe sortante. Je propose de lui confier la responsabilité de la petite enfance en plus de l'enfance et des affaires générales et élections. Dans une ville jeune comme la nôtre, ces politiques sont essentielles.

(Applaudissements...)

Comme septième adjoint, je vous propose Lionel Chassat, adjoint sortant. Déjà en charge de la vie associative et des retraités, je propose qu'il poursuive cet engagement avec en plus la délégation de l'événementiel très en lien avec la vie associative. Être aux côtés de nos aînés et reconnaître leur place dans la ville, lutter contre l'isolement constitue une exigence forte et soutenir le tissu associatif, accompagner son développement, encourager l'engagement bénévole, c'est faire vivre concrètement le lien social à Bagneux.

(Applaudissements...)

Je propose comme huitième adjointe Claire Gabiache. Claire est conseillère municipale déléguée sortante. Je propose de confier à Claire la culture, le patrimoine et le patrimoine et l'université populaire, des politiques essentielles pour l'émancipation et l'identité de notre ville.

(Applaudissements...)

Comme neuvième adjoint, je propose Kevin Nouar. Kevin rejoint aujourd'hui l'exécutif municipal. Je propose de lui confier la tranquillité publique, la prévention et la santé, des enjeux majeurs pour le bien-être des habitantes et habitants, et la vie quotidienne.

(Applaudissements...)

Comme dixième adjointe, Fanny Douville, conseillère municipale déléguée sortante, je lui propose de prendre en charge les travaux, les bâtiments communaux, la transition écologique et la nature en ville, des leviers essentiels pour préparer l'avenir.

(Applaudissements...)

Comme onzième adjoint, James Ndjehoya, conseiller délégué sortant, je lui propose les mobilités, transport et stationnement ainsi que le suivi du quartier centre, des sujets structurant pour le fonctionnement de la ville.

(Applaudissements...)

Comme douzième adjointe, Laura Storni, citoyenne engagée : Laura rejoint aujourd'hui l'exécutif municipal. Je souhaite lui confier la responsabilité de l'éducation au cœur des attentes des familles et de notre projet pour la ville.

(Applaudissements...)

Comme treizième adjoint, Olivier Barberousse, adjoint sortant, je lui propose de continuer à porter les délégations de la citoyenneté, la vie des quartiers, la démocratie participative et le budget participatif, des délégations centrales pour faire vivre une démocratie de proximité, concrète et innovante.

(Applaudissements...)

Je vous propose comme quatorzième adjointe Monica Fabre. Monica est nouvelle élue. Je propose de lui confier la propreté urbaine et le cadre de vie ainsi que le quartier nord, des sujets essentiels pour la qualité de vie quotidienne. Femme de terrain, elle a toute ma confiance pour cela.

(Applaudissements...)

Comme quinzième adjoint, Maxime Faure ; Maxime est aussi nouvel entrant au sein de l'exécutif municipal. Je propose de lui confier l'habitat, l'aménagement, le sport, ainsi que la restauration scolaire et l'alimentation avec une attention portée aux circuits courts, des délégations essentielles pour le quotidien : permettre à chacune et chacun de se loger dignement en étant exigeant avec les bailleurs, accompagner un développement harmonieux et équilibré de la ville, favoriser l'accès aux sports pour toutes et tous et garantir une alimentation de qualité accessible à chacune et à chacun.

(Applaudissements...)

Mesdames et Messieurs, je crois que cette équipe est prête à s'engager à travailler, à être présente dans chaque quartier au plus près de vous. Elle le fera avec exigence, responsabilité et avec un esprit collectif fort. C'est cette force collective que je vous présente aujourd'hui.

Je vous propose maintenant s'il n'y a pas d'autres candidatures de procéder au vote.

Comme pour les élections de la Maire, nous allons procéder à l'élection à bulletin secret. Nous suivrons donc la même procédure.

Pour la constitution du bureau, en ma qualité de Maire, il m'appartient de le présider. Nous conservons les autres membres à l'identique que pour l'élection de la Maire : Mouloud Haddad comme secrétaire des opérations de vote et les deux conseillers municipaux les plus jeunes comme assesseurs Augustin Biette et Laura Hiniger-Kieffer.

À l'appel de son nom, chaque conseiller municipal sera invité à se rendre aux isolements. Les

enveloppes de scrutin et les bulletins de vote y compris des bulletins vierges sont installés sur la table de décharge.

Les conseillers municipaux déposeront leur enveloppe de scrutin dans l'urne transparente installée au centre de la salle et seront invités à signer la liste d'émargement.

Si vous êtes porteur d'un pouvoir, vous voterez également pour votre mandant et procéderez à l'émargement face à son nom.

(Il est procédé au vote.)

Nous allons procéder à l'ouverture de l'urne.

(Il est procédé à l'ouverture de l'urne.)

M. HADDAD. - Il y a 43 enveloppes pour 43 émargements.

Nous allons procéder au dépouillement.

(Il est procédé au dépouillement.)

Mme la MAIRE. - Je vais énoncer les résultats du vote.

Nombre de votants : 43.

Blancs ou nuls : 8.

La liste Libre, égale, fraternelle, Bagneux pour toutes et tous recueille 35 voix.

La liste Libre, égale, fraternelle, Bagneux pour toutes et tous ayant obtenu la majorité absolue, ses membres sont proclamés élus adjointes et adjoints au Maire.

Je vais procéder à votre appel pour vous remettre l'écharpe. Bravo.

(Applaudissements...)

J'appelle :

Mouloud Haddad, premier adjoint.

(Applaudissements...)

(Remise de l'écharpe par Mme la Maire.)

Corinne Pujol, deuxième adjointe.

(Remise de l'écharpe par Mme la Maire.)

(Applaudissements...)

Laurent Kandel, troisième adjoint.

(Applaudissements...)

(Remise de l'écharpe par Mme la Maire.)

(Applaudissements...)

Aïcha Moutaoukil, quatrième adjointe.

(Applaudissements...)

(Remise de l'écharpe par Mme la Maire.)

(Applaudissements...)

Farid Housni, cinquième adjoint.

(Applaudissements...)

(Remise de l'écharpe par Mme la Maire.)

(Applaudissements...)

Ingrid Bidault, sixième adjointe.

(Applaudissements...)

(Remise de l'écharpe par Mme la Maire.)

(Applaudissements...)

Lionel Chassat, septième adjoint.

(Applaudissements...)

(Remise de l'écharpe par Mme la Maire.)

(Applaudissements...)

Claire Gabiache, huitième adjointe.

(Applaudissements...)

(Remise de l'écharpe par Mme la Maire.)

(Applaudissements...)

Kevin Nouar, neuvième adjoint.

(Applaudissements...)

(Remise de l'écharpe par Mme la Maire.)

(Applaudissements...)

Fanny Douville, dixième adjointe.

(Applaudissements...)

(Remise de l'écharpe par Mme la Maire.)

(Applaudissements...)

James Ndjehoya, onzième adjoint.

(Applaudissements...)

(Remise de l'écharpe par Mme la Maire.)

(Applaudissements...)

Laura Storni, douzième adjointe.

(Applaudissements...)

(Remise de l'écharpe par Mme la Maire.)

(Applaudissements...)

Olivier Barberousse, treizième adjoint.

(Applaudissements...)

(Remise de l'écharpe par Mme la Maire.)

(Applaudissements...)

Monica Fabre, quatorzième adjointe.

(Applaudissements...)

(Remise de l'écharpe par Mme la Maire.)

(Applaudissements...)

Maxime Faure, quinzième adjoint.

(Applaudissements...)

(Remise de l'écharpe par Mme la Maire.)

(Applaudissements...)

Mme la MAIRE. - Merci beaucoup.

Les arrêtés arrêtant les délégations à chaque adjointe et adjoint seront pris à l'issue de la séance du Conseil municipal.

Je voudrais également vous informer sur les délégations que je vais donner à cinq conseillères et conseillers municipaux. Ces désignations ne nécessitent pas de vote, mais il me paraît important de les annoncer dès ce premier Conseil municipal.

Je vous remercie chers collègues de vous lever à l'annonce de votre nom, si vous le voulez bien. Je les annonce par ordre alphabétique, il n'y a pas d'ordre d'importance, bien sûr.

Hakim Abdou sera conseiller municipal délégué en charge des centres sociaux et culturels.

(Applaudissements...)

Marc Abramson sera conseiller municipal délégué en charge des mobilités douces et de la culture vélo.

Blodine B. Canal sera conseillère municipale déléguée en charge du handicap.

(Applaudissements...)

Adria Necir sera conseillère municipale déléguée en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que de la lutte contre le racisme et les discriminations.

(Applaudissements...)

Laurence Salaün, que nous excusons et nous pensons fort à elle, sera conseillère municipale déléguée en charge de la mémoire, de la culture de paix et des anciens combattants.

(Applaudissements...)

Comme pour les adjointes et adjoints, les arrêtés attribuant les délégations à chaque conseillère ou conseiller municipal délégué seront pris à l'issue de la séance du Conseil municipal pour une entrée

en vigueur dès ce jour.

Après l'élection de la Maire, des adjoints et adjointes et cette information sur les conseillères et conseillers municipaux délégués, l'administration va remettre sur vos tables le tableau nominatif des indemnités qu'il sera proposé d'accorder à la Maire et aux élus, affaire qui correspond au point sept de notre ordre du jour.

4 - LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL : CHARTE DE L'ELU LOCAL ET CONDITIONS D'EXERCICE DES MANDATS LOCAUX

Mme la MAIRE. - À la suite de notre ordre du jour, conformément aux articles L.1111-1-1 et L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales, je vais vous donner lecture de la charte de l'élu local. Il vous en a été donné une copie dans votre dossier.

Je vais procéder à la lecture des deux articles.

❖ Article L.1111-13 du Code général des collectivités territoriales.

« Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif. »

❖ Article L.1111-14 du Code général des collectivités territoriales.

« Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions

prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la Sécurité Sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du Code de la Sécurité Sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le Code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures. Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L.1111-13. Un décret en Conseil d'État détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues. »

Cette lecture ayant été faite, je vais vous demander de bien vouloir prendre acte de la lecture de la charte de l'élu local.

Il est pris acte à l'unanimité de la lecture de la charte de l'élu local.

5 - ÉLECTIONS DES CONSEILLERS TERRITORIAUX

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL : ELECTIONS DES CONSEILLERS TERRITORIAUX

Mme la MAIRE. - Nous allons maintenant procéder à l'élection des conseillers territoriaux qui doit, elle aussi, se dérouler à bulletin secret, selon les mêmes modalités que pour l'élection de la Maire et des adjointes et adjoints.

Je fais donc appel aux candidatures.

Monsieur Cediél, déposez-vous une liste ?

M. CEDIEL. - Oui.

Mme la MAIRE. - Monsieur Keita, déposez-vous une liste ?

M. KEITA. - Non.

Mme la MAIRE. - La majorité dépose également une liste.

Pour la liste Libre, égale, fraternelle Bagneux pour toutes et tous, je vais vous présenter les candidatures, à savoir :

- première position, Laurence Salaün ;
- deuxième position, Farid Housni ;
- troisième position, Aïcha Moutaoukil ;
- quatrième position Laurent Kandel ;
- cinquième position Corinne Pujol ;
- sixième position Mouloud Haddad ;

- septième position Claire Gabiache ;
- huitième position Soheib Mabrouki.

Il y a aussi la liste de candidatures déposées par la liste Mieux vivre à Bagneux, à savoir :

- première position Antonio Cediél ;
- deuxième position, Raphaëlle Pignarre ;
- troisième position Jean-Luc Rousseau ;
- quatrième position Annabelle Guedj ;
- cinquième position Augustin Biette ;
- sixième position Julienne Kuetcha Dabove Simo.

Je vous propose, si vous en êtes toutes et tous d'accord, qu'il n'y ait pas de nouvelles explications de vote, considérant l'heure avancée dans la matinée. Cela vous convient-il ?

(Approbation.)

Le scrutin va se dérouler comme les deux précédents. Pour la constitution du bureau en ma qualité de Maire, il m'appartient de le présider. Nous conservons les autres membres à l'identique que pour les précédentes élections : Mouloud Haddad comme secrétaire des opérations de vote et les deux conseillers municipaux les plus jeunes comme assesseurs, à savoir : Augustin Biette et Laura Hiniger-Kieffer.

Nous allons passer aux opérations de vote.

(Il est procédé au vote.)

Merci beaucoup.

L'ensemble des élus ayant voté, nous allons procéder à l'ouverture de l'urne et au dépouillement.

(Il est procédé à l'ouverture de l'urne.)

M. HADDAD. - Il y a bien 43 enveloppes pour 43 émargements.

Nous allons procéder au dépouillement.

(Il est procédé au dépouillement.)

Mme le MAIRE. - Les résultats de ce scrutin sont :

- Nombre de votants : 43.
- Nombre d'exprimés : 42.
- Blanc et nul : 1.
- Quotient électoral : 5,25.

La liste Libre, égale, fraternelle, Bagneux pour toutes et tous obtient 35 suffrages et la liste Mieux vivre à Bagneux 7 suffrages.

La liste Libre, égale, fraternelle, Bagneux pour toutes et tous obtient donc 7 sièges et la liste Mieux vivre à Bagneux 1 siège.

Sont donc élus :

- Laurence Salaün ;
- Farid Housni ;
- Aïcha Moutaoukil ;
- Laurent Kandel ;
- Corinne Pujol ;
- Mouloud Haddad ;
- Claire Gabiache ;
- Antonio Cediél.

Merci beaucoup.

(Applaudissements...)

6 - DELEGATION AU MAIRE DES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELEGATION AU MAIRE DES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Mme la MAIRE. - Il s'agit d'une délibération classique.

Le Code général des collectivités territoriales donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer à la Maire certaines de ses attributions.

Il vous est donc proposé de déléguer à la Maire les attributions énumérées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales. La Maire informera le Conseil municipal des opérations réalisées dans le cadre de ces délégations.

Enfin, cette délibération prévoit qu'en cas d'absence de la Maire ou d'empêchement, le Premier adjoint est autorisé à signer les décisions en son nom.

Je pense que cela n'appelle pas d'intervention.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

(Applaudissements...)

7 - FIXATION INDEMNITES DES ELUS

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL : FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Mme la MAIRE. - Le tableau de répartition des indemnités vous a été remis sur table, après l'élection de la Maire, des adjointes et adjoints et l'information sur les Conseillers municipaux délégués.

Les élus locaux disposent de moyens pour exercer leur mandat au nombre desquels figurent les indemnités de fonction. Celles-ci sont strictement encadrées par le Code général des collectivités territoriales.

Je souhaite en rappeler les principaux éléments, afin que chacune et chacun puisse bien comprendre les modalités de calcul et de répartition des indemnités de fonction.

Leur montant ne correspond pas à une somme fixe mais à un pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique. Elles évoluent donc automatiquement avec la revalorisation du point d'indice, quand il y en a.

Pour notre commune, l'enveloppe indemnitaire globale initiale est calculée sur la base suivante : 90 % de cet indice pour la Maire et 33 % pour chacun des adjointes et adjoints.

Avec quinze adjoints, cela représente une enveloppe globale équivalente à 585 % de cet indice.

Comme lors du mandat précédent, cette enveloppe fait l'objet de majorations, notamment au titre de la dotation de solidarité urbaine dont bénéficie notre commune ainsi qu'au titre de chef-lieu de canton.

La répartition proposée dans le tableau qui vous a été mis sur table est tout d'abord de verser une indemnité à l'ensemble des adjointes et adjoints et aussi aux Conseillères, Conseillers délégués tout en restant dans un cadre maîtrisé et transparent.

Les montants des indemnités ne sont pas les mêmes pour toutes et tous. Il s'agit de choix des différentes composantes de la majorité municipale.

Je souhaite également préciser que je fais le choix de renoncer partiellement à mon indemnité de Maire qui ira à deux de mes collègues qui cessent leur activité professionnelle pour être présents à la mairie à mes côtés. Il s'agit de Mouloud Haddad et de Maxime Faure.

(Applaudissements...)

Je crois avoir présenté l'essentiel.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

(Aucune.)

Je vous propose de passer au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX S'ABSTENANT**

Merci beaucoup.

(Applaudissements...)

8 - FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL : FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE

Mme le MAIRE. – Mesdames, Messieurs, chers collègues, nous arrivons au dernier rapport sur la prise en charge des frais de représentation de la Maire.

Comme le prévoit le Code général des collectivités territoriales, ces frais correspondent à des dépenses engagées dans l'exercice des fonctions dans l'intérêt de la commune.

Il est proposé de fixer cette dotation annuelle à 8 400 € par an et sur production de justificatifs de dépenses.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Je vous propose de passer au vote.

☞ VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX ET LE GROUPE MOUVEMENT CITOYEN BALNEOLAIS S'ABSTENANT

Merci beaucoup.

(Applaudissements...)

Avant de terminer cette séance, je vais demander à tous les adjointes et adjoints ainsi qu'aux conseillères et conseillers municipaux délégués de bien vouloir rester à leur place pour pouvoir signer les spécimens de signature, afin que je puisse prendre leurs arrêtés de délégation.

J'invite également les conseillers municipaux qui ont participé aux opérations de vote intervenues au cours de cette séance à signer les procès-verbaux de ces scrutins : Christiane Hochet doyenne et Présidente de séance jusqu'à l'élection de la Maire, Mouloud Haddad, secrétaire et Augustin Biette et Laura Hiniger-Kieffer, assesseurs.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, nous en avons terminé avec l'ordre du jour de notre conseil d'installation.

Avant de lever la séance, je vous annonce que la prochaine séance du Conseil municipal aura lieu le mardi 14 avril 2026 à 20 heures ici même.

Mesdames, Messieurs, très chères Balnéolaises, très chers Balnéolais, une nouvelle fois merci, merci Bagneux.

Je vous invite maintenant, toutes et tous, à trinquer ensemble juste à côté et j'invite les élus à me rejoindre sans attendre pour procéder aux photos de notre nouvelle équipe qui va se faire juste à côté.

Nous vous retrouverons après pour le pot de l'amitié.

Merci à vous.

(La séance est levée à 12 h 49.)

COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le quatorze avril, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 8 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de
membres composant le
Conseil municipal : 43

Nombre de membres
présents et représentés
lors de la séance, à
l'appel :

- présents : 41
- représentés : 2
- absents : 0

Étaient présents :

Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Mouloud HADDAD, Madame Corinne PUJOL, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Farid HOUSNI, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Kevin NOUAR, Madame Fanny DOUVILLE, Madame Laura STORNI, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Monica FABRE, Monsieur Maxime FAURE, Madame Christiane HOCHET, Monsieur Thierry TANZILLI, Monsieur Marc ABRAMSON, Madame Laurence SALAUN, Madame Marlyse MONNEY, Monsieur Naïm BEN ROMDHANE, Monsieur Moussa KONATE, Madame Sabine GRAUX, Madame Adria NECIR, Monsieur Guillaume PEAN, Monsieur Anthony LAFITTE, Monsieur Hakim ABDOU, Madame Béatrice BORZACCA, Madame Léa BIZERAY, Monsieur Valentin GARNIER, Monsieur Bidjad CHAOUCH, Madame Jeanne QUILGARS-NUNES, Monsieur Soheib MABROUKI, Madame Laura HINIGER-KIEFFER, Monsieur Jean-Luc ROUSSEAU, Monsieur Antonio CEDIÉL, Madame Julienne KUETCHA DABOVE SIMO, Madame Raphaëlle PIGNARRE, Madame Anabelle GUEDJ, Monsieur Augustin BIETTE, Monsieur Saloum KEITA

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur James NDJEHOYA à Monsieur Kevin NOUAR, Madame Blondine B.CANAL à Madame Aïcha MOUTAOUKIL

Votes pour : 37
Votes contre : 0
Abstentions : 6
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

La Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

M. Mouloud HADDAD ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

DEL_20260414_3

**Désignation d'un représentant de la
Commune au Conseil d'administration et
à l'Assemblée générale de la SADEV 94**



COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20260414_3

Administration générale

Conseil d'administration de la SADEV 94

Objet : Désignation d'un représentant de la Commune au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de la SADEV 94

Le Conseil municipal,

A LA MAJORITE ABSOLUE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1522-1, L. 1522-4 et L 1524-5 ;

Vu la délibération n° DEL_20201215_10 du Conseil municipal en date du 15 décembre 2020 approuvant la participation de la commune de Bagneux au capital social de la SADEV 94 ;

Vu le procès-verbal du 21 mars 2026 portant élection du Maire et de ses adjoints ;

Vu les statuts de la Société d'aménagement et de développement des villes et du département du Val-de-Marne (SADEV 94) ;

Considérant que la commune de Bagneux est actionnaire de SADEV 94 à hauteur de 3,01 % de son capital et dispose à ce titre d'un siège au sein de son Conseil d'administration et de son Assemblée générale ;

Considérant que suite à l'élection du Maire et de ses adjoints lors de la séance d'installation du Conseil municipal du 21 mars 2026, il y a lieu de procéder à la désignation d'un représentant de la commune dans les instances de la SADEV 94 ;

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Désigne Monsieur Maxime FAURE pour représenter la commune au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de la SADEV 94, dont le siège social est situé 31 rue Anatole-France – 94306 Vincennes.

Article 2 : Autorise Monsieur Maxime FAURE à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par le Conseil d'administration.

Article 3 : Autorise Monsieur Maxime FAURE à percevoir de la société une indemnité de présence au Conseil d'administration, pour un montant annuel maximum de 600€ nets. Cette indemnité est prise en compte dans le calcul du plafond des rémunérations et indemnités que peut percevoir un élu local, conformément aux dispositions de l'article L. 2123-20 du Code général des collectivités territoriales.

Article 4 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérecours citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 5 : la présente délibération sera transmise au Préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge, notifiée à SADEV 94 et publiée en ligne sur le site Internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

Commune de de Bagneux – Délibération du Conseil municipal n° D

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 16/04/2026
ID : 092-219200078-20260414-DEL_20260414_3-DE



**Pour extrait conforme,
Pour la Maire, et par délégation,**



Signé électroniquement par : Cécile ALLIAUD
Date de signature : 16/04/2026
Qualité : Directrice Générale des Services

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Alliaud', written over the printed name and title.

COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le quatorze avril, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 8 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de
membres composant le
Conseil municipal : 43

Nombre de membres
présents et représentés
lors de la séance, à
l'appel :

- présents : 41
- représentés : 2
- absents : 0

Étaient présents :

Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Mouloud HADDAD, Madame Corinne PUJOL, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Farid HOUSNI, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Kevin NOUAR, Madame Fanny DOUVILLE, Madame Laura STORNI, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Monica FABRE, Monsieur Maxime FAURE, Madame Christiane HOCHET, Monsieur Thierry TANZILLI, Monsieur Marc ABRAMSON, Madame Laurence SALAUN, Madame Marlyse MONNEY, Monsieur Naïm BEN ROMDHANE, Monsieur Moussa KONATE, Madame Sabine GRAUX, Madame Adria NECIR, Monsieur Guillaume PEAN, Monsieur Anthony LAFITTE, Monsieur Hakim ABDOU, Madame Béatrice BORZACCA, Madame Léa BIZERAY, Monsieur Valentin GARNIER, Monsieur Bidjad CHAOUCH, Madame Jeanne QUILGARS-NUNES, Monsieur Soheib MABROUKI, Madame Laura HINIGER-KIEFFER, Monsieur Jean-Luc ROUSSEAU, Monsieur Antonio CEDIEL, Madame Julienne KUETCHA DABOVE SIMO, Madame Raphaëlle PIGNARRE, Madame Anabelle GUEDJ, Monsieur Augustin BIETTE, Monsieur Saloum KEITA

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur James NDJEHOYA à Monsieur Kevin NOUAR, Madame Blondine B.CANAL à Madame Aïcha MOUTAOUKIL

Votes pour : 43
Votes contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

La Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

M. Mouloud HADDAD ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

DEL_20260414_4

**Désignation des représentants de la
commune au conseil d'administration et à
l'assemblée générale de la SEMABA**



COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20260414_4

Administration générale

SEMABA

Objet : Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la SEMABA

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 15424-1 et suivants ;

Vu la loi n° 83-597 du 7 juillet 1983 relative aux sociétés d'économie mixte locales ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 27 février 1984, décidant la création d'une société d'économie mixte locale à Bagneux (SEMABA) et approuvant les statuts de celle-ci ;

Vu les statuts de la SEMABA ;

Vu le procès-verbal du 21 mars 2026 portant élection du Maire et de ses adjoints ;

Considérant que le Conseil municipal de la commune de Bagneux a été renouvelé suite aux élections du 15 mars 2026 ;

Considérant que, par suite, il y a lieu de procéder à la désignation des 9 administrateurs publics représentant la commune de Bagneux au conseil d'administration de la SEMABA ;

Considérant qu'il est proposé que cette élection se fasse via une élection à la représentation proportionnelle ;

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : désigne comme administrateurs publics pour représenter le Conseil municipal au conseil d'administration de la SEMABA ;

- Madame Laurence SALAUN ;
- Monsieur Mouloud HADDAD ;
- Madame Ingrid BIDAULT ;
- Monsieur Lionel CHASSAT ;
- Madame Claire GABIACHE ;
- Monsieur Olivier BARBEROUSSE ;
- Madame Blodine B. CANAL ;
- Monsieur Farid HOUSNI ;
- Monsieur Augustin BIETTE.

Article 2 : autorise Madame Laurence SALAUN à présenter, au nom de la commune de Bagneux, sa candidature à la présidence du Conseil d'administration de la SEMABA, à accepter la fonction de Présidente Directrice Générale, et à bénéficier le cas échéant du remboursement des frais occasionnés par l'exercice de cette responsabilité.

Article 3 : désigne Madame Laurence SALAUN comme représentante titulaire de la commune de Bagneux pour la représenter aux assemblées générales des actionnaires de la SEMABA, et lui donne pouvoir d'agir à cet effet dans le cadre des dispositions statutaires de la société.

Article 4 : désigne Monsieur Lionel CHASSAT comme représentant suppléant de la commune de Bagneux pour la représenter aux assemblées générales des actionnaires de la SEMABA, en cas d'absence ou d'empêchement de la représentante titulaire désignée à l'article 3 de la présente délibération, et avec les mêmes prérogatives s'il est appelé à siéger.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le 16/04/2026

ID : 092-219200078-20260414-DEL_20260414_4-DE



Commune de de Bagneux – Délibération du Conseil municipal n° D

Article 5 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérecours citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 6 : la présente délibération sera transmise au Préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge, notifiée à la SEMABA et publiée en ligne sur le site Internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

**Pour extrait conforme,
Pour la Maire, et par délégation,**



Signé électroniquement par : Cécile ALLIAUD

Date de signature : 16/04/2026

Qualité : Directrice Générale des Services

COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le quatorze avril, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 8 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de
membres composant le
Conseil municipal : 43

Nombre de membres
présents et représentés
lors de la séance, à
l'appel :

- présents : 41
- représentés : 2
- absents : 0

Étaient présents :

Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Mouloud HADDAD, Madame Corinne PUJOL, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Farid HOUSNI, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Kevin NOUAR, Madame Fanny DOUVILLE, Madame Laura STORNI, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Monica FABRE, Monsieur Maxime FAURE, Madame Christiane HOCHET, Monsieur Thierry TANZILLI, Monsieur Marc ABRAMSON, Madame Laurence SALAUN, Madame Marlyse MONNEY, Monsieur Naïm BEN ROMDHANE, Monsieur Moussa KONATE, Madame Sabine GRAUX, Madame Adria NECIR, Monsieur Guillaume PEAN, Monsieur Anthony LAFITTE, Monsieur Hakim ABDOU, Madame Béatrice BORZACCA, Madame Léa BIZERAY, Monsieur Valentin GARNIER, Monsieur Bidjad CHAOUCH, Madame Jeanne QUILGARS-NUNES, Monsieur Soheib MABROUKI, Madame Laura HINIGER-KIEFFER, Monsieur Jean-Luc ROUSSEAU, Monsieur Antonio CEDIÉL, Madame Julienne KUETCHA DABOVE SIMO, Madame Raphaëlle PIGNARRE, Madame Anabelle GUEDJ, Monsieur Augustin BIETTE, Monsieur Saloum KEITA

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur James NDJEHOYA à Monsieur Kevin NOUAR, Madame Blondine B.CANAL à Madame Aïcha MOUTAOUKIL

Votes pour : 37
Votes contre : 0
Abstentions : 6
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

La Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

M. Mouloud HADDAD ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

DEL_20260414_5

**Désignation de l'élu habilité à représenter
la Commune, au Conseil d'administration
de la société Coopérative de production
d'HLM Seqens accession, appartenant à
SEQENS, au sein du collège des
collectivités**



COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20260414_5

Administration générale

Société coopérative de production d'HLM SEQENS accession

Objet : Désignation de l'élu habilité à représenter la Commune, au Conseil d'administration de la société Coopérative de production d'HLM Seqens accession, appartenant à SEQENS, au sein du collège des collectivités

Le Conseil municipal,

A LA MAJORITE ABSOLUE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-33 ;

Vu le procès-verbal du 21 mars 2026 portant élection du Maire et de ses adjoints ;

Considérant la proposition de Seqens d'associer la commune de Bagneux à la gouvernance de sa société coopérative de production d'HLM Seqens accession, en lui demandant de siéger comme représentant au sein du collège collectivités ;

Considérant que suite au renouvellement du Conseil municipal et à l'élection du Maire et de ses adjoints lors de la séance d'installation du Conseil municipal du 21 mars 2026, il y a lieu de procéder à la désignation d'un représentant du Conseil municipal devant siéger au sein du collège des collectivités du Conseil d'administration de la société Coopérative de production d'HLM Seqens accession ;

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : désigne Monsieur Maxime FAURE comme représentant de la Commune au sein du collège des collectivités de la société coopérative de production d'HLM Seqens Accession et lui donne pouvoir d'agir à cet effet dans le cadre des dispositions statutaires de la société.

Article 2 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérecours citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 3 : la présente délibération sera transmise au Préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge, notifiée à SEQENS et publiée en ligne sur le site Internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

**Pour extrait conforme,
Pour la Maire, et par délégation,**

Signé électroniquement par : Cécile ALLIAUD
Date de signature : 16/04/2026
Qualité : Directrice Générale des Services



COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le quatorze avril, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 8 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de
membres composant le
Conseil municipal : 43

Nombre de membres
présents et représentés
lors de la séance, à
l'appel :

- présents : 41
- représentés : 2
- absents : 0

Étaient présents :

Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Mouloud HADDAD, Madame Corinne PUJOL, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Farid HOUSNI, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Kevin NOUAR, Madame Fanny DOUVILLE, Madame Laura STORNI, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Monica FABRE, Monsieur Maxime FAURE, Madame Christiane HOCHET, Monsieur Thierry TANZILLI, Monsieur Marc ABRAMSON, Madame Laurence SALAUN, Madame Marlyse MONNEY, Monsieur Naïm BEN ROMDHANE, Monsieur Moussa KONATE, Madame Sabine GRAUX, Madame Adria NECIR, Monsieur Guillaume PEAN, Monsieur Anthony LAFITTE, Monsieur Hakim ABDOU, Madame Béatrice BORZACCA, Madame Léa BIZERAY, Monsieur Valentin GARNIER, Monsieur Bidjad CHAOUCH, Madame Jeanne QUILGARS-NUNES, Monsieur Soheib MABROUKI, Madame Laura HINIGER-KIEFFER, Monsieur Jean-Luc ROUSSEAU, Monsieur Antonio CEDIÉL, Madame Julienne KUETCHA DABOVE SIMO, Madame Raphaëlle PIGNARRE, Madame Anabelle GUEDJ, Monsieur Augustin BIETTE, Monsieur Saloum KEITA

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur James NDJEHOYA à Monsieur Kevin NOUAR, Madame Blondine B.CANAL à Madame Aïcha MOUTAOUKIL

Votes pour : 37
Votes contre : 0
Abstentions : 6
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

La Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

M. Mouloud HADDAD ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

DEL_20260414_6

**Désignation d'un représentant de la
commune au sein du Conseil
d'administration de Logipostel**

COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20260414_6

Administration générale

Logipostel

Objet : Désignation d'un représentant de la commune au sein du Conseil d'administration de Logipostel

Le Conseil municipal,

A LA MAJORITE ABSOLUE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-33 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu la délibération n° DEL_20171218_6 du Conseil municipal du 18 décembre 2017 autorisant Madame le Maire à souscrire 100 parts sociales de LOGIPOSTEL ;

Vu la délibération n° DEL_20210126_6 du Conseil municipal du 26 janvier 2021 approuvant la charte de la construction et de la promotion de la commune de Bagneux ;

Vu le procès-verbal du 21 mars 2026 portant élection du Maire et de ses adjoints ;

Considérant que la Commune veut développer l'accession sociale, afin de fournir les conditions aux ménages modestes, notamment aux locataires du parc social, d'un véritable parcours résidentiel vers l'accession à la propriété ;

Considérant que les statuts de LOGIPOSTEL, société coopérative d'intérêt collectif HLM (SCIC HLM), prévoient une gouvernance en plusieurs collèges dont un collège obligatoire de collectivités locales ;

Considérant que LOGIPOSTEL a proposé à la commune de Bagneux de devenir sociétaire au titre du collège des collectivités publiques ;

Considérant que suite au renouvellement du Conseil municipal et à l'élection du Maire et de ses adjoints lors de la séance d'installation du Conseil municipal du 21 mars 2026, il y a lieu de procéder à la désignation d'un représentant du Conseil municipal devant siéger au sein du collège des collectivités du Conseil d'administration de LOGIPOSTEL ;

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : désigne Monsieur Maxime FAURE, pour siéger au sein du Conseil d'administration de LOGIPOSTEL en qualité de représentant de la Commune.

Article 2 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérécurse citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 3 : la présente délibération sera transmise au Préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge, notifiée à LOGIPOSTEL et publiée en ligne sur le site Internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

Commune de de Bagneux – Délibération du Conseil municipal n° D

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 16/04/2026
ID : 092-219200078-20260414-DEL_20260414_6-DE



**Pour extrait conforme,
Pour la Maire, et par délégation,**



Signé électroniquement par : Cécile ALLIAUD
Date de signature : 16/04/2026
Qualité : Directrice Générale des Services

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Alliaud', written over the printed name and title.

COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le quatorze avril, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 8 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de
membres composant le
Conseil municipal : 43

Nombre de membres
présents et représentés
lors de la séance, à
l'appel :

- présents : 41
- représentés : 2
- absents : 0

Étaient présents :

Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Mouloud HADDAD, Madame Corinne PUJOL, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Farid HOUSNI, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Kevin NOUAR, Madame Fanny DOUVILLE, Madame Laura STORNI, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Monica FABRE, Monsieur Maxime FAURE, Madame Christiane HOCHET, Monsieur Thierry TANZILLI, Monsieur Marc ABRAMSON, Madame Laurence SALAUN, Madame Marlyse MONNEY, Monsieur Naïm BEN ROMDHANE, Monsieur Moussa KONATE, Madame Sabine GRAUX, Madame Adria NECIR, Monsieur Guillaume PEAN, Monsieur Anthony LAFITTE, Monsieur Hakim ABDOU, Madame Béatrice BORZACCA, Madame Léa BIZERAY, Monsieur Valentin GARNIER, Monsieur Bidjad CHAOUCH, Madame Jeanne QUILGARS-NUNES, Monsieur Soheib MABROUKI, Madame Laura HINIGER-KIEFFER, Monsieur Jean-Luc ROUSSEAU, Monsieur Antonio CEDIÉL, Madame Julienne KUETCHA DABOVE SIMO, Madame Raphaëlle PIGNARRE, Madame Anabelle GUEDJ, Monsieur Augustin BIETTE, Monsieur Saloum KEITA

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur James NDJEHOYA à Monsieur Kevin NOUAR, Madame Blondine B.CANAL à Madame Aïcha MOUTAOUKIL

Votes pour : 37
Votes contre : 0
Abstentions : 6
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

La Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

M. Mouloud HADDAD ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

DEL_20260414_7

**Désignation d'un représentant de la
commune à l'assemblée générale de la
Coopérative Foncière Francilienne**



COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20260414_7

Administration générale

Organisme foncier solidaire La coopérative foncière francilienne

Objet : Désignation d'un représentant de la commune à l'assemblée générale de la
Coopérative Foncière Francilienne

Le Conseil municipal,

A LA MAJORITE ABSOLUE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-33 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment l'article L. 301-1 ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (article 164) créant l'Organisme de Foncier Solidaire (OFS) et instaurant l'article L. 329-1 du Code de l'urbanisme ;

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

Vu la Coopérative Foncière Francilienne créée le 26 juin 2017 par onze coopératives HLM d'Ile-de-France et agréée par le Préfet de Région le 24 octobre 2017 ;

Vu la délibération n° DEL_20191216_41 du 16 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Bagneux à la Coopérative Foncière Francilienne ;

Vu les statuts de la Coopérative Foncière Francilienne ;

Vu la délibération n° DEL_20210126_6 du 26 janvier 2021 approuvant la Charte de la construction et de la promotion de la commune de Bagneux ;

Vu le procès-verbal du 21 mars 2026 portant élection du Maire et de ses adjoints ;

Considérant la volonté de la Commune de mener une politique volontariste en matière de développement de dispositifs pour garantir une offre de logement abordable sur son territoire ;

Considérant que les OFS permettent la mise en place des dispositions garantissant la pérennité d'une offre d'accession sociale à la propriété ;

Considérant l'intérêt d'expérimenter des opérations de logements réalisés par un OFS grâce auquel le coût du foncier peut être minoré, favorisant ainsi des prix de sorties inférieurs aux prix du marché ;

Considérant que suite au renouvellement du Conseil municipal et à l'élection du Maire et de ses adjoints lors de la séance d'installation du Conseil municipal du 21 mars 2026, il y a lieu de procéder à la désignation d'un représentant du Conseil municipal devant siéger au sein de l'assemblée générale de la Coopérative Foncière Francilienne ;

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : désigne Madame Yasmine BOUDJENAH en qualité de personnalité qualifiée pour représenter la commune à l'assemblée générale de la Coopérative Foncière Francilienne.

Article 2 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérécurse citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 3 : la présente délibération sera transmise au Préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le 16/04/2026

ID : 092-219200078-20260414-DEL_20260414_7-DE



Commune de de Bagneux – Délibération du Conseil municipal n° 1
Montrouge, notifiée à la Coopérative Foncière Francilienne et publiée e
de la Commune.

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres
présents ayant signé.*

**Pour extrait conforme,
Pour la Maire, et par délégation,**

Signé électroniquement par : Cécile ALLIAUD
Date de signature : 16/04/2026
Qualité : Directrice Générale des Services



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Alliaud', written over the printed name and title.

COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le quatorze avril, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 8 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de
membres composant le
Conseil municipal : 43

Nombre de membres
présents et représentés
lors de la séance, à
l'appel :

- présents : 41
- représentés : 2
- absents : 0

Étaient présents :

Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Mouloud HADDAD, Madame Corinne PUJOL, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Farid HOUSNI, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Kevin NOUAR, Madame Fanny DOUVILLE, Madame Laura STORNI, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Monica FABRE, Monsieur Maxime FAURE, Madame Christiane HOCHET, Monsieur Thierry TANZILLI, Monsieur Marc ABRAMSON, Madame Laurence SALAUN, Madame Marlyse MONNEY, Monsieur Naïm BEN ROMDHANE, Monsieur Moussa KONATE, Madame Sabine GRAUX, Madame Adria NECIR, Monsieur Guillaume PEAN, Monsieur Anthony LAFITTE, Monsieur Hakim ABDOU, Madame Béatrice BORZACCA, Madame Léa BIZERAY, Monsieur Valentin GARNIER, Monsieur Bidjad CHAOUCH, Madame Jeanne QUILGARS-NUNES, Monsieur Soheib MABROUKI, Madame Laura HINIGER-KIEFFER, Monsieur Jean-Luc ROUSSEAU, Monsieur Antonio CEDIÉL, Madame Julienne KUETCHA DABOVE SIMO, Madame Raphaëlle PIGNARRE, Madame Anabelle GUEDJ, Monsieur Augustin BIETTE, Monsieur Saloum KEITA

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur James NDJEHOYA à Monsieur Kevin NOUAR, Madame Blondine B.CANAL à Madame Aïcha MOUTAOUKIL

Votes pour : 37
Votes contre : 0
Abstentions : 6
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

La Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

M. Mouloud HADDAD ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

DEL_20260414_8

**Désignation des représentants de la
commune au Conseil d'administration de
la société IDF HABITAT**



COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20260414_8

Administration générale

Conseil d'administration IDF HABITAT

Objet : Désignation des représentants de la commune au Conseil d'administration de la société IDF HABITAT

Le Conseil municipal,

A LA MAJORITE ABSOLUE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-33 ;

Vu les délibérations du Conseil municipal du 9 février 2016, et du conseil d'administration de la SEMABA du 10 février 2016 approuvant la cession à IDF Habitat du patrimoine locatif social de la Société d'économie mixte dont la Commune est l'actionnaire principal ;

Vu les statuts de la société IDF Habitat ;

Vu le procès-verbal du 21 mars 2026 portant élection du Maire et des adjoints ;

Considérant que la commune de Bagneux dispose de deux représentants au conseil d'administration d'IDF Habitat ;

Considérant que suite à l'élection du Maire et de ses adjoints lors de la séance d'installation du Conseil municipal du 21 mars 2026, il y a lieu de proposer la candidature de deux élus municipaux en tant qu'administrateur pour représenter la commune au Conseil d'administration d'IDF HABITAT ;

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : désigne Madame Laurence SALAUN et Madame Marlyse MONNEY en qualité de représentantes de la commune au sein du conseil d'administration d'IDF HABITAT.

Article 2 : autorise Mesdames Laurence SALAUN et Marlyse MONNEY à percevoir de la société une indemnité de présence au conseil d'administration. Cette indemnité est prise en compte dans le calcul du plafond des rémunérations et indemnités que peut percevoir un élu local, conformément aux dispositions de l'article L. 2123-20 du Code général des collectivités territoriales.


Article 3 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérecours citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 4 : la présente délibération sera transmise au Préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge, notifiée à IDF HABITAT et publiée en ligne sur le site Internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

Commune de de Bagneux – Délibération du Conseil municipal n° D

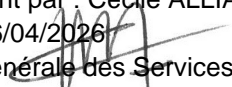
Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 16/04/2026
ID : 092-219200078-20260414-DEL_20260414_8-DE



**Pour extrait conforme,
Pour la Maire, et par délégation,**



Signé électroniquement par : Cécile ALLIAUD
Date de signature : 16/04/2026
Qualité : Directrice Générale des Services



République française

Département des Hauts-
de-SeineArrondissement
d'Antony

COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le quatorze avril, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 8 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de
membres composant le
Conseil municipal : 43

Nombre de membres
présents et représentés
lors de la séance, à
l'appel :

- présents : 41
- représentés : 2
- absents : 0

Étaient présents :

Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Mouloud HADDAD, Madame Corinne PUJOL, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Farid HOUSNI, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Kevin NOUAR, Madame Fanny DOUVILLE, Madame Laura STORNI, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Monica FABRE, Monsieur Maxime FAURE, Madame Christiane HOCHET, Monsieur Thierry TANZILLI, Monsieur Marc ABRAMSON, Madame Laurence SALAUN, Madame Marlyse MONNEY, Monsieur Naïm BEN ROMDHANE, Monsieur Moussa KONATE, Madame Sabine GRAUX, Madame Adria NECIR, Monsieur Guillaume PEAN, Monsieur Anthony LAFITTE, Monsieur Hakim ABDOU, Madame Béatrice BORZACCA, Madame Léa BIZERAY, Monsieur Valentin GARNIER, Monsieur Bidjad CHAOUCH, Madame Jeanne QUILGARS-NUNES, Monsieur Soheib MABROUKI, Madame Laura HINIGER-KIEFFER, Monsieur Jean-Luc ROUSSEAU, Monsieur Antonio CEDIEL, Madame Julienne KUETCHA DABOVE SIMO, Madame Raphaëlle PIGNARRE, Madame Anabelle GUEDJ, Monsieur Augustin BIETTE, Monsieur Saloum KEITA

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur James NDJEHOYA à Monsieur Kevin NOUAR, Madame Blondine B.CANAL à Madame Aïcha MOUTAOUKIL

Votes pour : 37
Votes contre : 0
Abstentions : 6
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

La Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

M. Mouloud HADDAD ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

DEL_20260414_9

**Désignation des représentants de la
commune au Comité syndical du
SIPPEREC**

COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20260414_9

Administration générale

Syndicats intercommunaux / SIPPEREC

Objet : Désignation des représentants de la commune au Comité syndical du SIPPEREC

Le Conseil municipal,

A LA MAJORITE ABSOLUE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-21, L. 2121-33 et L. 5721-2 ;

Vu les statuts du SIPPAREC et notamment son article 10.1 ;

Vu le procès-verbal du 21 mars 2026 portant élection du Maire et de ses adjoints ;

Considérant que les statuts du SIPPAREC disposent d'une part que chaque membre adhérent désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant quel que soit le nombre de compétences transférées au syndicat et que d'autre part, pour l'élection des délégués des Communes, des Départements et des Régions au comité syndical, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres ;

Considérant que le Conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs ;

Considérant qu'une Commune peut être adhérente à un syndicat pour siéger au sein de l'assemblée délibérante de celui-ci et être représentée par un délégué titulaire et délégué suppléant ;

Considérant que la Commune de Bagneux est adhérente au Syndicat ;

Considérant que suite aux élections municipales du 15 mars 2026 et au renouvellement général du conseil municipal il convient de désigner de nouveaux représentants de la commune pour siéger au comité syndical du SIPPAREC ;

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : désigne pour représenter la Commune au Comité syndical du SIPPAREC :

- En qualité de déléguée titulaire : Madame Hélène CILLIERES ;
- En qualité de déléguée suppléante : Madame Fanny DOUVILLE.

Article 2 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérecours citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 3 : la présente délibération sera transmise au Préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge, notifiée au SIPPAREC et publiée en ligne sur le site Internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

Commune de de Bagneux – Délibération du Conseil municipal n° D

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 16/04/2026
ID : 092-219200078-20260414-DEL_20260414_9-DE



**Pour extrait conforme,
Pour la Maire, et par délégation,**



Signé électroniquement par : Cécile ALLIAUD
Date de signature : 16/04/2026
Qualité : Directrice Générale des Services

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Alliaud', written over the printed name and title.

COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le quatorze avril, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 8 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de
membres composant le
Conseil municipal : 43

Nombre de membres
présents et représentés
lors de la séance, à
l'appel :

- présents : 41
- représentés : 2
- absents : 0

Étaient présents :

Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Mouloud HADDAD, Madame Corinne PUJOL, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Farid HOUSNI, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Kevin NOUAR, Madame Fanny DOUVILLE, Madame Laura STORNI, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Monica FABRE, Monsieur Maxime FAURE, Madame Christiane HOCHET, Monsieur Thierry TANZILLI, Monsieur Marc ABRAMSON, Madame Laurence SALAUN, Madame Marlyse MONNEY, Monsieur Naïm BEN ROMDHANE, Monsieur Moussa KONATE, Madame Sabine GRAUX, Madame Adria NECIR, Monsieur Guillaume PEAN, Monsieur Anthony LAFITTE, Monsieur Hakim ABDOU, Madame Béatrice BORZACCA, Madame Léa BIZERAY, Monsieur Valentin GARNIER, Monsieur Bidjad CHAOUCH, Madame Jeanne QUILGARS-NUNES, Monsieur Soheib MABROUKI, Madame Laura HINIGER-KIEFFER, Monsieur Jean-Luc ROUSSEAU, Monsieur Antonio CEDIÉL, Madame Julienne KUETCHA DABOVE SIMO, Madame Raphaëlle PIGNARRE, Madame Anabelle GUEDJ, Monsieur Augustin BIETTE, Monsieur Saloum KEITA

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur James NDJEHOYA à Monsieur Kevin NOUAR, Madame Blondine B.CANAL à Madame Aïcha MOUTAOUKIL

Votes pour : 37
Votes contre : 0
Abstentions : 6
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

La Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

M. Mouloud HADDAD ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

DEL_20260414_10

**Désignation des représentants de la
commune au Comité de suivi de
l'opération géothermique Bagneux-
Chatillon**



COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20260414_10

Administration générale

Comité de suivi de l'opération géothermique Bagneux-Chatillon

Objet : Désignation des représentants de la commune au Comité de suivi de l'opération géothermique Bagneux-Chatillon

Le Conseil municipal,

A LA MAJORITE ABSOLUE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-1 et suivants ;

Vu la délibération n° DEL_20110628_33B du Conseil municipal du 28 juin 2011 approuvant l'adhésion à la compétence optionnelle « Développement des énergies renouvelables » du SIPPAREC ;

Vu la délibération n° DEL_20110628_32 du Conseil municipal du 28 juin 2011 approuvant la convention relative à la mise en œuvre d'actions et d'installations de production et de distribution d'énergie géothermique sur la commune de Bagneux ;

Vu le procès-verbal du 21 mars 2026 portant élection du Maire et de ses adjoints ;

Considérant que pour suivre la délégation de service public créée pour la réalisation du réseau de géothermie de la ville de Bagneux par la société BAGEOPS, il a été créé un comité de suivi par les communes de Bagneux et Châtillon ;

Considérant que suite au renouvellement du Conseil municipal et à l'élection du Maire et de ses adjoints lors de la séance d'installation du Conseil municipal du 21 mars 2026, il y a lieu de procéder à la désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants pour représenter la commune au comité de suivi de l'opération géothermique du réseau de chaleur BAGEOPS des communes de Bagneux-Châtillon ;

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : désigne les représentants de la Commune pour siéger au sein du Comité de suivi de l'opération géothermique Bagneux-Châtillon :

Représentants titulaires :

- Monsieur Mouloud HADDAD ;
- Madame Fanny DOUVILLE ;

Représentants suppléants :

- Monsieur Thierry TANZILLI ;
- Madame Corinne PUJOL.

Article 2 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérécurse citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 3 : la présente délibération sera transmise au Préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge, notifiée au Comité de suivi de l'opération géothermique Bagneux-Châtillon et publiée en ligne sur le site Internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.



**Pour extrait conforme,
Pour la Maire, et par délégation,**



Signé électroniquement par : Cécile ALLIAUD

Date de signature : 16/04/2026

Qualité : Directrice Générale des Services

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Alliaud', written over the printed name and quality.

COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le quatorze avril, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 8 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de
membres composant le
Conseil municipal : 43

Nombre de membres
présents et représentés
lors de la séance, à
l'appel :

- présents : 41
- représentés : 2
- absents : 0

Étaient présents :

Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Mouloud HADDAD, Madame Corinne PUJOL, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Farid HOUSNI, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Kevin NOUAR, Madame Fanny DOUVILLE, Madame Laura STORNI, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Monica FABRE, Monsieur Maxime FAURE, Madame Christiane HOCHET, Monsieur Thierry TANZILLI, Monsieur Marc ABRAMSON, Madame Laurence SALAUN, Madame Marlyse MONNEY, Monsieur Naïm BEN ROMDHANE, Monsieur Moussa KONATE, Madame Sabine GRAUX, Madame Adria NECIR, Monsieur Guillaume PEAN, Monsieur Anthony LAFITTE, Monsieur Hakim ABDOU, Madame Béatrice BORZACCA, Madame Léa BIZERAY, Monsieur Valentin GARNIER, Monsieur Bidjad CHAOUCH, Madame Jeanne QUILGARS-NUNES, Monsieur Soheib MABROUKI, Madame Laura HINIGER-KIEFFER, Monsieur Jean-Luc ROUSSEAU, Monsieur Antonio CEDIEL, Madame Julienne KUETCHA DABOVE SIMO, Madame Raphaëlle PIGNARRE, Madame Anabelle GUEDJ, Monsieur Augustin BIETTE, Monsieur Saloum KEITA

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur James NDJEHOYA à Monsieur Kevin NOUAR, Madame Blondine B.CANAL à Madame Aïcha MOUTAOUKIL

Votes pour : 37
Votes contre : 0
Abstentions : 6
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

La Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

M. Mouloud HADDAD ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

DEL_20260414_11

**Désignation des représentants de la
commune au Comité syndical du
SIFUREP**



COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20260414_11

Administration générale

Syndicats intercommunaux / SIFUREP

Objet : Désignation des représentants de la commune au Comité syndical du SIFUREP

Le Conseil municipal,

A LA MAJORITE ABSOLUE

Commune de de Bagneux – Délibération du Conseil municipal n° D

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu les statuts du Syndicat SIFUREP par arrêté préfectoral n°75-2019-02-22-001 en date du 22 février 2019 ;

Vu le procès-verbal du 21 mars 2026 portant élection du Maire et de ses adjoints ;

Considérant que suite au renouvellement du Conseil municipal et à l'élection du Maire et de ses adjoints lors de la séance d'installation du Conseil municipal du 21 mars 2026, il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la commune au comité syndical du SIFUREP ;

Considérant que le Conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs ;

Considérant qu'une commune peut être adhérente à un syndicat pour siéger au sein de l'assemblée délibérante de celui-ci et être représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant ;

Considérant que la commune de Bagneux est adhérente au Syndicat ;

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : désigne pour représenter la Commune au Comité syndical du SIFUREP :

- En qualité de déléguée titulaire : Madame Ingrid BIDAULT ;
- En qualité de délégué suppléant : Monsieur Olivier BARBEROUSSE.

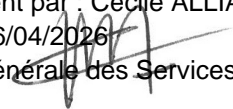
Article 2 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérecours citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 3 : la présente délibération sera transmise au Préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge, notifiée au SIFUREP et publiée en ligne sur le site Internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

**Pour extrait conforme,
Pour la Maire, et par délégation,**

Signé électroniquement par : Cécile ALLIAUD
Date de signature : 16/04/2026
Qualité : Directrice Générale des Services



COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le quatorze avril, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 8 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de
membres composant le
Conseil municipal : 43

Nombre de membres
présents et représentés
lors de la séance, à
l'appel :

- présents : 41
- représentés : 2
- absents : 0

Étaient présents :

Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Mouloud HADDAD, Madame Corinne PUJOL, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Farid HOUSNI, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Kevin NOUAR, Madame Fanny DOUVILLE, Madame Laura STORNI, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Monica FABRE, Monsieur Maxime FAURE, Madame Christiane HOCHET, Monsieur Thierry TANZILLI, Monsieur Marc ABRAMSON, Madame Laurence SALAUN, Madame Marlyse MONNEY, Monsieur Naïm BEN ROMDHANE, Monsieur Moussa KONATE, Madame Sabine GRAUX, Madame Adria NECIR, Monsieur Guillaume PEAN, Monsieur Anthony LAFITTE, Monsieur Hakim ABDOU, Madame Béatrice BORZACCA, Madame Léa BIZERAY, Monsieur Valentin GARNIER, Monsieur Bidjad CHAOUCH, Madame Jeanne QUILGARS-NUNES, Monsieur Soheib MABROUKI, Madame Laura HINIGER-KIEFFER, Monsieur Jean-Luc ROUSSEAU, Monsieur Antonio CEDIEL, Madame Julienne KUETCHA DABOVE SIMO, Madame Raphaëlle PIGNARRE, Madame Anabelle GUEDJ, Monsieur Augustin BIETTE, Monsieur Saloum KEITA

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur James NDJEHOYA à Monsieur Kevin NOUAR, Madame Blondine B.CANAL à Madame Aïcha MOUTAOUKIL

Votes pour : 37
Votes contre : 0
Abstentions : 6
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

La Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

M. Mouloud HADDAD ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

DEL_20260414_12

Désignation des représentants de la
commune au Comité syndical du SIGEIF



COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20260414_12

Administration générale

Syndicats intercommunaux / SIGEIF

Objet : Désignation des représentants de la commune au Comité syndical du SIGEIF

Le Conseil municipal,

A LA MAJORITE ABSOLUE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu le procès-verbal du 21 mars 2026 portant élection du Maire et de ses adjoints ;

Vu les statuts du SIGEIF, syndicat mixte de service public du gaz, de l'électricité et des énergies locales en Île-de-France ;

Considérant que la commune de Bagneux est adhérente au syndicat et bénéficie du service public délivré par le SIGEIF ;

Considérant qu'ainsi la commune de Bagneux bénéficie d'un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la représenter au comité syndical du SIGEIF ;

Considérant que suite au renouvellement du Conseil municipal et à l'élection du Maire et de ses adjoints lors de la séance d'installation du Conseil municipal du 21 mars 2026, il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant devant siéger au comité syndical du SIGEIF ;

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : désigne Monsieur Farid HOUSNI en qualité de délégué titulaire et Madame Corinne PUJOL en qualité de déléguée suppléante pour représenter la commune au comité syndical du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France.

Article 2 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérecours citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 3 : la présente délibération sera transmise au Préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge, notifiée au SIGEIF et publiée en ligne sur le site Internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.



**Pour extrait conforme,
Pour la Maire, et par délégation,**



Signé électroniquement par : Cécile ALLIAUD

Date de signature : 16/04/2026

Qualité : Directrice Générale des Services

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Alliaud', written over the printed name and title.

COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le quatorze avril, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 8 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de
membres composant le
Conseil municipal : 43

Nombre de membres
présents et représentés
lors de la séance, à
l'appel :

- présents : 41
- représentés : 2
- absents : 0

Étaient présents :

Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Mouloud HADDAD, Madame Corinne PUJOL, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Farid HOUSNI, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Kevin NOUAR, Madame Fanny DOUVILLE, Madame Laura STORNI, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Monica FABRE, Monsieur Maxime FAURE, Madame Christiane HOCHET, Monsieur Thierry TANZILLI, Monsieur Marc ABRAMSON, Madame Laurence SALAUN, Madame Marlyse MONNEY, Monsieur Naïm BEN ROMDHANE, Monsieur Moussa KONATE, Madame Sabine GRAUX, Madame Adria NECIR, Monsieur Guillaume PEAN, Monsieur Anthony LAFITTE, Monsieur Hakim ABDOU, Madame Béatrice BORZACCA, Madame Léa BIZERAY, Monsieur Valentin GARNIER, Monsieur Bidjad CHAOUCH, Madame Jeanne QUILGARS-NUNES, Monsieur Soheib MABROUKI, Madame Laura HINIGER-KIEFFER, Monsieur Jean-Luc ROUSSEAU, Monsieur Antonio CEDIÉL, Madame Julienne KUETCHA DABOVE SIMO, Madame Raphaëlle PIGNARRE, Madame Anabelle GUEDJ, Monsieur Augustin BIETTE, Monsieur Saloum KEITA

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur James NDJEHOYA à Monsieur Kevin NOUAR, Madame Blondine B.CANAL à Madame Aïcha MOUTAOUKIL

Votes pour : 37
Votes contre : 0
Abstentions : 6
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

La Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

M. Mouloud HADDAD ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

DEL_20260414_13

**Désignation des représentants de la
commune au Conseil d'administration de
l'association SYNCOM**



COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20260414_13

Administration générale

Syndicats intercommunaux / Association SYNCOM

Objet : Désignation des représentants de la commune au Conseil d'administration de l'association SYNCOM

Le Conseil municipal,

A LA MAJORITE ABSOLUE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-33 ;

Vu le procès-verbal du 21 mars 2026 portant élection du Maire et de ses adjoints ;

Vu les statuts du Syndicat SYNCOM du 25 septembre 2019 ;

Considérant que suite au renouvellement du Conseil municipal et à l'élection du Maire et de ses adjoints lors de la séance d'installation du Conseil municipal du 21 mars 2026, il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant devant siéger au conseil d'administration de l'association ;

Considérant que le Conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs ;

Considérant qu'une Commune peut être adhérente à une association pour siéger au sein de l'assemblée délibérante de celui-ci et être représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant ;

Considérant que la commune de Bagneux est adhérente auprès de l'association SYNCOM ;

Considérant que la commune de Bagneux vient de procéder à de nouvelles élections et qu'une nouvelle majorité vient d'être élue ;

Considérant qu'il convient donc de désigner de nouveaux membres à l'association SYNCOM issu du Conseil municipal ;

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : désigne pour représenter la Commune au conseil d'administration de l'association SYNCOM :

- En qualité de délégué titulaire : Monsieur Farid HOUSNI ;
- En qualité de délégué suppléant : Monsieur Soheib MABROUKI.

Article 2 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérécour citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 3 : la présente délibération sera transmise au Préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge, notifiée au SYNCOM et publiée en ligne sur le site Internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.



**Pour extrait conforme,
Pour la Maire, et par délégation,**



Signé électroniquement par : Cécile ALLIAUD

Date de signature : 16/04/2026

Qualité : Directrice Générale des Services

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Alliaud', written over the printed name and title.

COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le quatorze avril, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 8 avril 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de
membres composant le
Conseil municipal : 43

Nombre de membres
présents et représentés
lors de la séance, à
l'appel :

- présents : 41
- représentés : 2
- absents : 0

Étaient présents :

Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Mouloud HADDAD, Madame Corinne PUJOL, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Farid HOUSNI, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Kevin NOUAR, Madame Fanny DOUVILLE, Madame Laura STORNI, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Monica FABRE, Monsieur Maxime FAURE, Madame Christiane HOCHET, Monsieur Thierry TANZILLI, Monsieur Marc ABRAMSON, Madame Laurence SALAUN, Madame Marlyse MONNEY, Monsieur Naïm BEN ROMDHANE, Monsieur Moussa KONATE, Madame Sabine GRAUX, Madame Adria NECIR, Monsieur Guillaume PEAN, Monsieur Anthony LAFITTE, Monsieur Hakim ABDOU, Madame Béatrice BORZACCA, Madame Léa BIZERAY, Monsieur Valentin GARNIER, Monsieur Bidjad CHAOUCH, Madame Jeanne QUILGARS-NUNES, Monsieur Soheib MABROUKI, Madame Laura HINIGER-KIEFFER, Monsieur Jean-Luc ROUSSEAU, Monsieur Antonio CEDIÉL, Madame Julienne KUETCHA DABOVE SIMO, Madame Raphaëlle PIGNARRE, Madame Anabelle GUEDJ, Monsieur Augustin BIETTE, Monsieur Saloum KEITA

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur James NDJEHOYA à Monsieur Kevin NOUAR, Madame Blondine B.CANAL à Madame Aïcha MOUTAOUKIL

Votes pour : 37
Votes contre : 0
Abstentions : 6
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

La Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

M. Mouloud HADDAD ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

DEL_20260414_14

**Désignation des représentants de la
commune au syndicat mixte ouvert
Agence métropolitaine des mobilités
partagées (AGEMOB)**



COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20260414_14

Administration générale

Syndicat mixte ouvert AGEMOB

**Objet : Désignation des représentants de la commune au syndicat mixte ouvert
Agence métropolitaine des mobilités partagées (AGEMOB)**

Le Conseil municipal,

A LA MAJORITE ABSOLUE

Commune de de Bagneux – Délibération du Conseil municipal n° D

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L.2121-33 et L.5721-2 et suivants ;

Vu le Code des transports, notamment ses articles L.1231-1 et L.1231-16 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte agence métropolitaine des mobilités partagées (AGEMOB) ;

Vu le procès-verbal du 21 mars 2026 portant élection du Maire et de ses adjoints ;

Considérant que la commune de Bagneux est adhérente à l'AGEMOB, et bénéficie à ce titre de représentants au sein de son conseil syndical ;

Considérant que suite au renouvellement du Conseil municipal et à l'élection du Maire et de ses adjoints lors de la séance d'installation du Conseil municipal du 21 mars 2026, il y a lieu de procéder à la désignation ds représentants de la commune de Bagneux pour siéger au conseil syndical du Syndicat AGEMOB ;

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : désigne Monsieur Marc ABRAMSON en qualité de délégué titulaire et Monsieur James NDJEHOYA en qualité de délégué suppléant pour représenter la commune au comité du syndicat mixte Agence métropolitaine des mobilités partagées (AGEMOB).

Article 2 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérecours citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 3 : la présente délibération sera transmise au Préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge, notifiée Syndicat Mixte AGEMOB et publiée en ligne sur le site Internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

**Pour extrait conforme,
Pour la Maire, et par délégation,**

Signé électroniquement par : Cécile ALLIAUD

Date de signature : 16/04/2026

Qualité : Directrice Générale des Services



COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le quatorze avril, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 8 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de
membres composant le
Conseil municipal : 43

Nombre de membres
présents et représentés
lors de la séance, à
l'appel :

- présents : 41
- représentés : 2
- absents : 0

Étaient présents :

Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Mouloud HADDAD, Madame Corinne PUJOL, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Farid HOUSNI, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Kevin NOUAR, Madame Fanny DOUVILLE, Madame Laura STORNI, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Monica FABRE, Monsieur Maxime FAURE, Madame Christiane HOCHET, Monsieur Thierry TANZILLI, Monsieur Marc ABRAMSON, Madame Laurence SALAUN, Madame Marlyse MONNEY, Monsieur Naïm BEN ROMDHANE, Monsieur Moussa KONATE, Madame Sabine GRAUX, Madame Adria NECIR, Monsieur Guillaume PEAN, Monsieur Anthony LAFITTE, Monsieur Hakim ABDOU, Madame Béatrice BORZACCA, Madame Léa BIZERAY, Monsieur Valentin GARNIER, Monsieur Bidjad CHAOUCH, Madame Jeanne QUILGARS-NUNES, Monsieur Soheib MABROUKI, Madame Laura HINIGER-KIEFFER, Monsieur Jean-Luc ROUSSEAU, Monsieur Antonio CEDIÉL, Madame Julienne KUETCHA DABOVE SIMO, Madame Raphaëlle PIGNARRE, Madame Anabelle GUEDJ, Monsieur Augustin BIETTE, Monsieur Saloum KEITA

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur James NDJEHOYA à Monsieur Kevin NOUAR, Madame Blondine B.CANAL à Madame Aïcha MOUTAOUKIL

Votes pour : 37
Votes contre : 0
Abstentions : 6
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

La Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

M. Mouloud HADDAD ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

DEL_20260414_15

**Désignation des représentants de la
commune au Comité stratégique de la
Société des Grands Projets (SGP)**



COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20260414_15

Administration générale

Comité stratégique de la Société des Grands Projets (SGP)

Objet : Désignation des représentants de la commune au Comité stratégique de la Société des Grands Projets (SGP)

Le Conseil municipal,

A LA MAJORITE ABSOLUE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-33 ;

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment l'article 21 prévoyant que le comité stratégique de la Société du Grand Paris afin d'accompagner la Société du Grand Paris dans la conduite de ses missions ;

Vu la loi n°2023-1269 du 27 décembre 2023 relative aux services express régionaux métropolitains ;

Vu le schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris voté le 26 mai 2011 par le Conseil de surveillance de la société du Grand Paris ;

Vu le procès-verbal du 21 mars 2026 portant élection du Maire et de ses adjoints ;

Considérant que le comité stratégique de la Société du Grand Paris prévu à l'article 8 de la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 a été créé en 2010 ;

Considérant que la Société du Grand Paris est devenue en décembre 2023 Société des Grands Projets, sans bouleversement de sa gouvernance ;

Considérant que le comité stratégique réunit les élus des communes concernées par le Grand Paris Express et des acteurs socio-économiques franciliens ;

Considérant que suite au renouvellement du Conseil municipal et à l'élection du Maire et de ses adjoints lors de la séance d'installation du Conseil municipal du 21 mars 2026, il y a lieu de désigner un représentant et son suppléant au comité stratégique de la Société des Grands Projets ;

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : désigne Madame Hélène CILLIERES en qualité de déléguée titulaire et Monsieur Mouloud HADDAD en qualité de délégué suppléant afin de représenter la commune de Bagneux au comité stratégique de la Société des Grands Projets.

Article 2 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérécurse citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 3 : la présente délibération sera transmise au Préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge, notifiée au comité stratégique de la Société des Grands Projets et publiée en ligne sur le site internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.



**Pour extrait conforme,
Pour la Maire, et par délégation,**



Signé électroniquement par : Cécile ALLIAUD

Date de signature : 16/04/2026

Qualité : Directrice Générale des Services

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Alliaud', written over the printed name and quality.

COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le quatorze avril, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 8 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de
membres composant le
Conseil municipal : 43

Nombre de membres
présents et représentés
lors de la séance, à
l'appel :

- présents : 41
- représentés : 2
- absents : 0

Étaient présents :

Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Mouloud HADDAD, Madame Corinne PUJOL, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Farid HOUSNI, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Kevin NOUAR, Madame Fanny DOUVILLE, Madame Laura STORNI, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Monica FABRE, Monsieur Maxime FAURE, Madame Christiane HOCHET, Monsieur Thierry TANZILLI, Monsieur Marc ABRAMSON, Madame Laurence SALAUN, Madame Marlyse MONNEY, Monsieur Naïm BEN ROMDHANE, Monsieur Moussa KONATE, Madame Sabine GRAUX, Madame Adria NECIR, Monsieur Guillaume PEAN, Monsieur Anthony LAFITTE, Monsieur Hakim ABDOU, Madame Béatrice BORZACCA, Madame Léa BIZERAY, Monsieur Valentin GARNIER, Monsieur Bidjad CHAOUCH, Madame Jeanne QUILGARS-NUNES, Monsieur Soheib MABROUKI, Madame Laura HINIGER-KIEFFER, Monsieur Jean-Luc ROUSSEAU, Monsieur Antonio CEDIÉL, Madame Julienne KUETCHA DABOVE SIMO, Madame Raphaëlle PIGNARRE, Madame Anabelle GUEDJ, Monsieur Augustin BIETTE, Monsieur Saloum KEITA

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur James NDJEHOYA à Monsieur Kevin NOUAR, Madame Blondine B.CANAL à Madame Aïcha MOUTAOUKIL

Votes pour : 37
Votes contre : 0
Abstentions : 6
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

La Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

M. Mouloud HADDAD ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

DEL_20260414_16

**Désignation d'un représentant de la
Commune à la Conférence Territoriale de
la Vallée Scientifique de la Bièvre**



COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20260414_16

Administration générale

Conférence Territoriale de la Vallée Scientifique de la Bièvre

Objet : Désignation d'un représentant de la Commune à la Conférence Territoriale de la Vallée Scientifique de la Bièvre

Le Conseil municipal,

A LA MAJORITE ABSOLUE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-33 ;

Vu le procès-verbal du 21 mars 2026 portant élection du Maire et de ses adjoints ;

Considérant que la commune de Bagneux est membre de la Conférence Territoriale de la Vallée Scientifique de la Bièvre ;

Considérant que suite au renouvellement du Conseil municipal et à l'élection du Maire et de ses adjoints lors de la séance d'installation du Conseil municipal du 21 mars 2026, il y a lieu de procéder à la désignation d'un représentant devant siéger à la Conférence Territoriale de la Vallée Scientifique de la Bièvre ;

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : désigne Madame Hélène CILLIERES pour représenter la Commune à la Conférence Territoriale de la Vallée Scientifique de la Bièvre.

Article 2 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérecours citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 3 : la présente délibération sera transmise au Préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge, notifiée à la Conférence Territoriale de la Vallée Scientifique de la Bièvre et publiée en ligne sur le site Internet de la Commune.


Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

**Pour extrait conforme,
Pour la Maire, et par délégation,**

Signé électroniquement par : Cécile ALLIAUD

Date de signature : 16/04/2026

Qualité : Directrice Générale des Services



COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le quatorze avril, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 8 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de membres composant le Conseil municipal : 43

Nombre de membres présents et représentés lors de la séance, à l'appel :

- présents : 41
- représentés : 2
- absents : 0

Étaient présents :

Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Mouloud HADDAD, Madame Corinne PUJOL, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Farid HOUSNI, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Kevin NOUAR, Madame Fanny DOUVILLE, Madame Laura STORNI, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Monica FABRE, Monsieur Maxime FAURE, Madame Christiane HOCHET, Monsieur Thierry TANZILLI, Monsieur Marc ABRAMSON, Madame Laurence SALAUN, Madame Marlyse MONNEY, Monsieur Naïm BEN ROMDHANE, Monsieur Moussa KONATE, Madame Sabine GRAUX, Madame Adria NECIR, Monsieur Guillaume PEAN, Monsieur Anthony LAFITTE, Monsieur Hakim ABDOU, Madame Béatrice BORZACCA, Madame Léa BIZERAY, Monsieur Valentin GARNIER, Monsieur Bidjad CHAOUCH, Madame Jeanne QUILGARS-NUNES, Monsieur Soheib MABROUKI, Madame Laura HINIGER-KIEFFER, Monsieur Jean-Luc ROUSSEAU, Monsieur Antonio CEDIEL, Madame Julienne KUETCHA DABOVE SIMO, Madame Raphaëlle PIGNARRE, Madame Anabelle GUEDJ, Monsieur Augustin BIETTE, Monsieur Saloum KEITA

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur James NDJEHOYA à Monsieur Kevin NOUAR, Madame Blondine B.CANAL à Madame Aïcha MOUTAOUKIL

Votes pour : 37
Votes contre : 0
Abstentions : 6
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

La Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

M. Mouloud HADDAD ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

DEL_20260414_17

**Proposition d'un représentant de la
Commune en vue de sa désignation par le
Préfet des Hauts-de-Seine pour siéger au
Conseil Départemental de
l'environnement et des risques Sanitaires
et Technologiques (CoDERST)**

COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20260414_17

Administration générale

CoDERST (Conseil Départemental de l'environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques)

Objet : Proposition d'un représentant de la Commune en vue de sa désignation par le Préfet des Hauts-de-Seine pour siéger au Conseil Départemental de l'environnement et des risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST)

Le Conseil municipal,

A LA MAJORITE ABSOLUE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-33 ;

Vu le procès-verbal du 21 mars 2026 portant élection du Maire et de ses adjoints ;

Considérant que le Conseil municipal procède à la désignation de ses membres pour siéger au sein d'organismes extérieurs ;

Considérant que la commune de Bagneux est membre du CoDERST ;

Considérant que suite au renouvellement du Conseil municipal et à l'élection du Maire et de ses adjoints lors de la séance d'installation du Conseil municipal du 21 mars 2026, il y a lieu de procéder à la proposer au Préfet des Hauts-de-Seine un représentant de la commune à nommer pour siéger au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST) ;

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : désigne Madame Corinne PUJOL pour représenter la Commune au sein du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques.

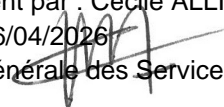
Article 2 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérecours citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 3 : la présente délibération sera transmise au Préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge, notifiée à l'association des maires des Hauts-de-Seine et publiée en ligne sur le site Internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

**Pour extrait conforme,
Pour la Maire, et par délégation,**

Signé électroniquement par : Cécile ALLIAUD
Date de signature : 16/04/2026
Qualité : Directrice Générale des Services



COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le quatorze avril, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 8 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de
membres composant le
Conseil municipal : 43

Nombre de membres
présents et représentés
lors de la séance, à
l'appel :

- présents : 41
- représentés : 2
- absents : 0

Étaient présents :

Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Mouloud HADDAD, Madame Corinne PUJOL, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Farid HOUSNI, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Kevin NOUAR, Madame Fanny DOUVILLE, Madame Laura STORNI, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Monica FABRE, Monsieur Maxime FAURE, Madame Christiane HOCHET, Monsieur Thierry TANZILLI, Monsieur Marc ABRAMSON, Madame Laurence SALAUN, Madame Marlyse MONNEY, Monsieur Naïm BEN ROMDHANE, Monsieur Moussa KONATE, Madame Sabine GRAUX, Madame Adria NECIR, Monsieur Guillaume PEAN, Monsieur Anthony LAFITTE, Monsieur Hakim ABDOU, Madame Béatrice BORZACCA, Madame Léa BIZERAY, Monsieur Valentin GARNIER, Monsieur Bidjad CHAOUCH, Madame Jeanne QUILGARS-NUNES, Monsieur Soheib MABROUKI, Madame Laura HINIGER-KIEFFER, Monsieur Jean-Luc ROUSSEAU, Monsieur Antonio CEDIÉL, Madame Julienne KUETCHA DABOVE SIMO, Madame Raphaëlle PIGNARRE, Madame Anabelle GUEDJ, Monsieur Augustin BIETTE, Monsieur Saloum KEITA

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur James NDJEHOYA à Monsieur Kevin NOUAR, Madame Blondine B.CANAL à Madame Aïcha MOUTAOUKIL

Votes pour : 37
Votes contre : 0
Abstentions : 6
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

La Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

M. Mouloud HADDAD ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

DEL_20260414_18

**Désignation de représentants de la
Commune au sein de la Commission
départementale de sécurité et
d'accessibilité**



COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20260414_18

Administration générale

Commission départementale de sécurité et d'accessibilité

Objet : Désignation de représentants de la Commune au sein de la Commission départementale de sécurité et d'accessibilité

Le Conseil municipal,

A LA MAJORITE ABSOLUE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-33 ;

Vu le procès-verbal du 21 mars 2026 portant élection du Maire et de ses adjoints ;

Considérant que le Conseil municipal procède à la désignation de ses membres pour siéger au sein d'organismes extérieurs ;

Considérant que la commune de Bagneux est membre de la Commission départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Considérant que suite au renouvellement du Conseil municipal et à l'élection du Maire et de ses adjoints lors de la séance d'installation du Conseil municipal du 21 mars 2026, il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et un délégué suppléant devant siéger à la Commission départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : désigne pour représenter la Commune au sein de la Commission départementale de sécurité et d'accessibilité :

- En qualité de déléguée titulaire : Madame Fanny DOUVILLE ;
- En qualité de délégué suppléant : Monsieur Thierry TANZILLI.

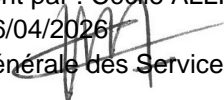
Article 2 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérécurse citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 3 : la présente délibération sera transmise au Préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge, notifiée à l'association des maires des Hauts-de-Seine et publiée en ligne sur le site Internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.

**Pour extrait conforme,
Pour la Maire, et par délégation,**

Signé électroniquement par : Cécile ALLIAUD
Date de signature : 16/04/2026
Qualité : Directrice Générale des Services



COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le quatorze avril, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 8 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de
membres composant le
Conseil municipal : 43

Nombre de membres
présents et représentés
lors de la séance, à
l'appel :

- présents : 41
- représentés : 2
- absents : 0

Étaient présents :

Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Mouloud HADDAD, Madame Corinne PUJOL, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Farid HOUSNI, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Kevin NOUAR, Madame Fanny DOUVILLE, Madame Laura STORNI, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Monica FABRE, Monsieur Maxime FAURE, Madame Christiane HOCHET, Monsieur Thierry TANZILLI, Monsieur Marc ABRAMSON, Madame Laurence SALAUN, Madame Marlyse MONNEY, Monsieur Naïm BEN ROMDHANE, Monsieur Moussa KONATE, Madame Sabine GRAUX, Madame Adria NECIR, Monsieur Guillaume PEAN, Monsieur Anthony LAFITTE, Monsieur Hakim ABDOU, Madame Béatrice BORZACCA, Madame Léa BIZERAY, Monsieur Valentin GARNIER, Monsieur Bidjad CHAOUCH, Madame Jeanne QUILGARS-NUNES, Monsieur Soheib MABROUKI, Madame Laura HINIGER-KIEFFER, Monsieur Jean-Luc ROUSSEAU, Monsieur Antonio CEDIÉL, Madame Julienne KUETCHA DABOVE SIMO, Madame Raphaëlle PIGNARRE, Madame Anabelle GUEDJ, Monsieur Augustin BIETTE, Monsieur Saloum KEITA

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur James NDJEHOYA à Monsieur Kevin NOUAR, Madame Blondine B.CANAL à Madame Aïcha MOUTAOUKIL

Votes pour : 37
Votes contre : 0
Abstentions : 6
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

La Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

M. Mouloud HADDAD ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

DEL_20260414_19

**Désignation d'un représentant de la
commune devant siéger au sein de la
Commission locale d'information (CLI) du
CEA de Fontenay-aux-Roses**



COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20260414_19

Administration générale

Commission locale d'information (CLI) du CEA de Fontenay-aux-Roses

Objet : Désignation d'un représentant de la commune devant siéger au sein de la Commission locale d'information (CLI) du CEA de Fontenay-aux-Roses

Le Conseil municipal,

A LA MAJORITE ABSOLUE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-33 ;

Vu la loi n°2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire ;

Vu le décret n°2008-251 du 12 mars 2008 relatif aux commissions locales d'information auprès des installations nucléaires de base ;

Vu les décrets n°2015-1655, 1656 et 1665 du 11 décembre 2015 relatifs à la métropole du Grand Paris fixant le périmètre des établissements publics territoriaux des territoires concernés par la Commission Locale d'Information auprès du CEA de Fontenay-aux-Roses ;

Vu le procès-verbal du 21 mars 2026 portant élection du Maire et des adjoints ;

Considérant qu'il convient de prendre en compte l'ensemble des communes de la Vallée Sud – Grand Paris et de garder une bonne représentation des élus ;

Considérant qu'il est nécessaire de désigner un élu représentant la commune de Bagneux au sein de la Commission Locale d'Information du CEA de Fontenay-aux-Roses ;

Considérant que suite à l'élection du Maire et de ses adjoints lors de la séance d'installation du Conseil municipal du 21 mars 2026, il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué devant siéger au sein de la Commission Locale d'Information (CLI) du CEA de Fontenay-aux-Roses ;

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : désigne Madame Fanny DOUVILLE pour représenter la commune de Bagneux au sein de la Commission Locale d'Information du CEA de Fontenay-aux-Roses.

Article 2 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérecours citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 3 : la présente délibération sera transmise au Préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge, notifiée à la Commission Locale d'Information du CEA de Fontenay-aux-Roses et publiée en ligne sur le site Internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.



**Pour extrait conforme,
Pour la Maire, et par délégation,**



Signé électroniquement par : Cécile ALLIAUD

Date de signature : 16/04/2026

Qualité : Directrice Générale des Services

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Alliaud', written over the printed name and quality.

COMMUNE DE BAGNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le quatorze avril, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 8 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Espace Léo-Ferré sis rue Charles-Michels à Bagneux., sous la présidence de Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de Bagneux.

Nombre total de
membres composant le
Conseil municipal : 43

Nombre de membres
présents et représentés
lors de la séance, à
l'appel :

- présents : 41
- représentés : 2
- absents : 0

Étaient présents :

Madame Hélène CILLIERES, Monsieur Mouloud HADDAD, Madame Corinne PUJOL, Monsieur Laurent KANDEL, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, Monsieur Farid HOUSNI, Madame Ingrid BIDAULT, Monsieur Lionel CHASSAT, Madame Claire GABIACHE, Monsieur Kevin NOUAR, Madame Fanny DOUVILLE, Madame Laura STORNI, Monsieur Olivier BARBEROUSSE, Madame Monica FABRE, Monsieur Maxime FAURE, Madame Christiane HOCHET, Monsieur Thierry TANZILLI, Monsieur Marc ABRAMSON, Madame Laurence SALAUN, Madame Marlyse MONNEY, Monsieur Naïm BEN ROMDHANE, Monsieur Moussa KONATE, Madame Sabine GRAUX, Madame Adria NECIR, Monsieur Guillaume PEAN, Monsieur Anthony LAFITTE, Monsieur Hakim ABDOU, Madame Béatrice BORZACCA, Madame Léa BIZERAY, Monsieur Valentin GARNIER, Monsieur Bidjad CHAOUCH, Madame Jeanne QUILGARS-NUNES, Monsieur Soheib MABROUKI, Madame Laura HINIGER-KIEFFER, Monsieur Jean-Luc ROUSSEAU, Monsieur Antonio CEDIEL, Madame Julienne KUETCHA DABOVE SIMO, Madame Raphaëlle PIGNARRE, Madame Anabelle GUEDJ, Monsieur Augustin BIETTE, Monsieur Saloum KEITA

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur James NDJEHOYA à Monsieur Kevin NOUAR, Madame Blondine B.CANAL à Madame Aïcha MOUTAOUKIL

Votes pour : 37
Votes contre : 0
Abstentions : 6
NPPV : 0

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, ils peuvent valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

La Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal des conseillers municipaux ayant été effectué, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire dans le sein du conseil.

M. Mouloud HADDAD ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

DEL_20260414_20

**Désignation de trois membres du Conseil
municipal participant à la Conférence
intercommunale Bagneux-Malakoff
portant sur l'exploitation de la cuisine
centrale de Bagneux**

COMMUNE DE BAGNEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20260414_20

Administration générale

Conférence intercommunale Bagneux-Malakoff

Objet : Désignation de trois membres du Conseil municipal participant à la Conférence intercommunale Bagneux-Malakoff portant sur l'exploitation de la cuisine centrale de Bagneux

Le Conseil municipal,

A LA MAJORITE ABSOLUE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-33 ;

Vu la délibération n° DEL_20160517_23 du Conseil municipal en date du 17 mai 2016 approuvant la convention d'Entente intercommunale entre la commune de Bagneux et la commune de Malakoff portant sur l'exploitation de la cuisine centrale de Bagneux pour une durée de dix ans à compter du 31 août 2016 ;

Vu la délibération n° DEL_20250617_44 du Conseil municipal en date du 17 juin 2025 approuvant l'avenant n°6 à la convention d'Entente intercommunale entre la commune de Bagneux et la commune de Malakoff portant sur l'exploitation de la cuisine centrale de Bagneux, prorogeant la durée de la convention d'une année, soit jusqu'au 30 août 2027 ;

Vu le procès-verbal du 21 mars 2026 portant élection du Maire et des adjoints ;

Considérant que les communes de Bagneux et Malakoff désignent chacune pour ce qui la concerne au sein de son conseil municipal trois élus pour siéger à la Conférence intercommunale de cette Entente ;

Considérant que suite à l'élection du Maire et de ses adjoints lors de la séance d'installation du Conseil municipal du 21 mars 2026, il y a lieu de procéder à la désignation de trois membres du Conseil municipal de Bagneux devant siéger à la Conférence Intercommunale Bagneux-Malakoff ;

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : désigne trois membres du Conseil municipal pour participer à la Conférence Intercommunale Bagneux-Malakoff :

- Monsieur Maxime FAURE ;
- Madame Ingrid BIDAULT ;
- Madame Corinne PUJOL.

Article 2 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, boulevard de l'Hautil à Cergy (95000). Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « télérecours citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 3 : la présente délibération sera transmise au Préfet des Hauts-de-Seine, au comptable public de Montrouge, notifiée à la commune de Malakoff, à la Conférence Intercommunale Bagneux-Malakoff et publiée en ligne sur le site Internet de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et, après lecture, les membres présents ayant signé.



**Pour extrait conforme,
Pour la Maire, et par délégation,**



Signé électroniquement par : Cécile ALLIAUD

Date de signature : 16/04/2026

Qualité : Directrice Générale des Services

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Alliaud', written over the printed name and quality.